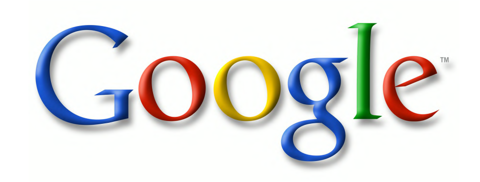

Google






DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.

Depuis la publication de cette histoire, M. P. Lacroix en a mis une autre au jour sous ce titre : L'Homme au masque de fer, par Paul L. Jacob bibliophile. Paris, V. Magen, 1837, in 8°.

Dans une note à la p. 273 du Catalogue de la Bibliothèque de M. G. de Pixérécourt, M. P. Lacroix s'exprime ainsi sur son ouvrage : je le crois d'une nature durable, fondé qu'il est sur une étude approfondie du point le plus curieux de l'histoire moderne.

Je ne connois pas le livre de M. P. Lacroix : mais je doute qu'il soit mieux fondé en preuves que celui-ci, que je crois propre à convaincre l'esprit le plus sceptique.

Voir dans les Essais historiques sur Paris (œuvres de St Foix, Paris, 1778, tom. 5, pp. 271-369) le Recueil de tout ce qu'on avoit écrit sur le Prisonnier masqué jusqu'au temps où St Foix publia ce Recueil.

Voir aussi dans l'ouvrage intitulé la Bastille, &c par Dufey de l'Yonne, Paris, 1833, pp. 74-115, le chapitre IV consacré à la solution du problème de l'Homme au masque de fer.

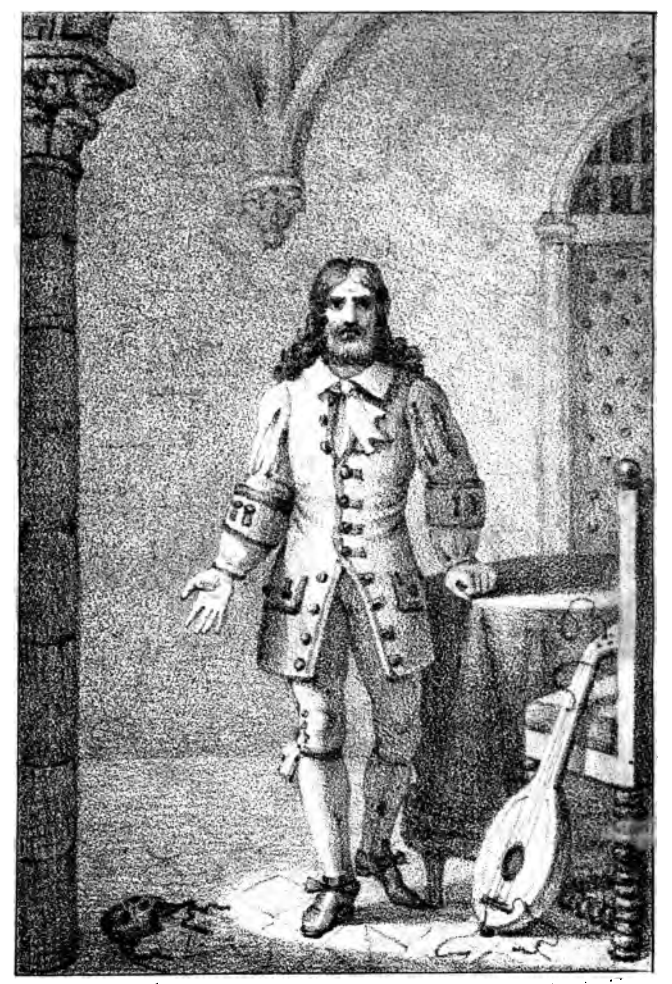
Dans les prétendus Mémoires de l'Abbé Dubois, on fait dire au Régent que le Masque de Fer étoit Fouquet, & que Louis 14 l'avoit traité ainsi parcequ'il avoit osé aimer la Reine. Supposition chimérique. Louis 14 eût agi envers Fouquet avec moins de cérémonie. — Fouquet d'ailleurs mourut le 23 mars 1680, & l'homme au masque de fer le 19 novembre 1703.

HISTOIRE

DE

L'HOMME AU MASQUE DE FER.

IMPRIMERIE ANTHe. BOUCHER, RUE DES BONS-ENFANS, No. 34.



Imp. Litho de Mlle. Formentin.

HISTOIRE

DE

L'HOMME AU MASQUE DE FER,

ACCOMPAGNÉE

DES PIÈCES AUTHENTIQUES ET DE *FAC-SIMILE*.

PAR J. DELORT.

Le masque tombe...



PARIS,

CHEZ DELAFOREST, LIBRAIRE,

RUE DES FILLES-ST.-THOMAS, N°. 7.

1825.

HISTOIRE

DE

L'HOMME AU MASQUE DE FER.

QUOIQUE, depuis un siècle et demi, plusieurs écrivains distingués aient essayé d'éclaircir l'histoire du célèbre personnage connu sous le nom très-impropre de *l'homme au masque de fer*, ce problême, qui n'est pas encore résolu, occupe toujours la curiosité du monde politique et de l'Europe savante.

Les uns (1) ont couvert de ce masque *Louis de Bourbon, comte de Vermandois*, grand amiral de France (2), ou le duc de

(1) Principalement le père Griffet.

(2) Fils naturel de Louis XIV et de Mme. de la Valière.

Beaufort (1); les autres l'ont donné au duc de *Montmouth* (2), ou bien à *Foucquet;* et de plus hardis encore n'ont pas craint d'avancer que c'était un fils d'*Anne d'Autriche* et de *Mazarin*, oubliant que, par le rapprochement et la combinaison des dates et des faits, ce prisonnier ne pouvait être aucun des illustres personnages de la cour brillante du grand roi, qui a répandu sur son règne un éclat que ses ennemis ne parviendront jamais à ternir, et bien moins encore son frère aîné, ni le fruit de l'amour prétendu du duc de Buckingham pour la reine (3).

---

(1) La Grange-Chancel. Le duc de *Beaufort* était fils de César de Vendôme et petit-fils de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées.

(2) Fils naturel de Charles II, roi d'Angleterre, et de Lucie Walthers. C'est Saint-Foix qui a imaginé que c'était le duc de Montmouth.

(3) Comment a-t-on pu écrire que le prétendu frère aîné de Louis XIV naquit au plus tard en 1637, et qu'il eut pour père le duc de *Buckingham*, qui fut assassiné à Portsmouth d'un coup de cou-

Si l'opinion publique est encore flottante à travers cette foule de suppositions émises au hasard, et non moins absurdes les unes que les autres ; si personne n'a atteint le véritable but ; si aucun écrivain n'est parvenu à répandre la lumière sur cette partie aussi curieuse qu'intéressante de nos annales, je viens avec les preuves authentiques, qui seules doivent guider la plume d'un historien, détruire les erreurs propagées pendant si long-temps, et montrer enfin aux yeux du lecteur le prisonnier inconnu et les causes secrètes de sa longue captivité.

Sans doute, il est bien étonnant que l'historien de Louis XIV, de Charles XII et de Pierre-le-Grand, qui nous a rendus si difficiles sur les productions des autres par ce

---

teau, par un gentilhomme écossais nommé *Felton*, le 2 septembre 1628? Il est bien clair que ce duc ne put être père en France ni ailleurs en 1636 ou 1637; mais chaque historien fait sa conjecture et la donne hardiment pour la vérité.

coloris brillant et cette magie séduisante qui caractérisent la plupart de ses ouvrages, n'ait point pensé que le prisonnier ne pouvait être qu'une innocente ou coupable victime de la politique; alors il aurait puisé dans les archives du gouvernement qui renfermaient les secrets de notre vieille diplomatie, et par la correspondance ministérielle il serait arrivé à la solution du problême, et aurait fait jaillir le mot de l'énigme historique. Il est vrai que le philosophe de Ferney est le seul qui raconte le fait sans rien affirmer sur le personnage, et que les dépôts littéraires qui renfermaient ces documens furent long-temps d'un accés difficile; aussi n'est-ce peut-être qu'à la liberté qu'on m'a donnée d'y pénétrer, que je dois les matériaux qui m'ont mis à même de dévoiler le secret, si vainement cherché, de l'*homme au masque* dont je vais tracer l'histoire (1).

---

(1) Je m'estime heureux de pouvoir exprimer ici

Mais pour démontrer, avant d'entrer en matière, que le prisonnier ne fut ni le duc de *Beaufort*, ni *Montmouth*, ni aucun de ces hommes qui réveillent dans les cœurs de si grands souvenirs, passons d'abord en revue tous ces illustres personnages, pour écarter sans retour les fausses idées que les divers écrivains ont émises sans preuves, ce qui suffit déjà pour ôter toute confiance dans leurs narrations conjecturales; et discernons la vérité à travers le voile mystérieux dont le temps l'a couverte.

La détention de *Foucquet* et celle de *Lauzun* sont connues aujourd'hui ainsi que leur mort (1). La fin du comte de *Vermandois* est fixée au 18 novembre 1683. Il fut inhumé dans l'église cathédrale d'Ar-

---

ma reconnaissance à M. le comte d'Hauterive, pour la grâce qu'il a bien voulu mettre à me communiquer des pièces relatives à cette histoire.

(1) *Voyez* l'ouvrage intitulé : *Les Philosophes et les gens de lettres des* XVIIe. *et* XVIIIe. *siècles à la Bastille ;* t. Ier.

ras le 25 (1), et tout le monde sait que lorsqu'on annonça cette nouvelle à madame de la Valière, *sœur Louise de la Miséricorde* s'écria : « Je dois pleurer sa naissance encore plus que sa mort (2). »

---

(1) Louis XIV désira que le comte de *Vermandois* fût inhumé au milieu du chœur de cette église, parce qu'en 1600 on avait découvert qu'*Élisabeth*, comtesse de *Vermandois*, femme de *Philippe d'Alsace*, comte de *Flandres*, y avait été enterrée en 1182.

(2) Cependant plusieurs écrivains n'ont pas craint d'avancer que sa mort fut simulée ; qu'un morceau de bois fut mis dans le cercueil à sa place, et que pendant que l'on conduisait majestueusement au tombeau le simulacre du prince, une vigilante escorte le menait, plein de santé, à l'exil qui lui était préparé. Comment peut-on écrire de semblables absurdités ! Louis XIV donna, le 28 janvier 1684, 10,000 liv. pour la fondation d'un obit à perpétuité dans l'église d'Arras, pour le repos de l'âme de ce comte. En 1687, il donna au chapitre un ornement complet de velours noir et de moire d'argent, etc., etc. Ce grand roi aurait-il souffert et ordonné un service annuel pour un homme vivant ?

Aucun historien de bonne foi n'a révoqué en doute la fin tragique du brave et brillant *Montmouth*, qui périt sur un échafaud le 15 juillet 1685 (1) : on n'ignore pas non plus que le duc de Beaufort fut tué au siége de Candie le 25 juin 1669, et que *le grand visir envoya sa tête à Constantinople, où elle fut portée pendant trois jours par les rues au bout d'une pique,*

---

(1) Il fut exécuté à Londres. Le bruit courut qu'un officier de son armée, qui lui ressemblait beaucoup, avait subi la mort à sa place. On raconte même qu'une dame de qualité, *lady Wentworth*, ayant gagné à force d'argent ceux qui pouvaient ouvrir son cercueil, l'examina au bras droit, et s'écria avec saisissement : *Ah! ce n'est pas lui.*

On verra plus tard que nous n'avons pas besoin de nous arrêter à ces faits, qui nous paraissent de la plus grande absurdité. Qu'on se rappelle seulement que *Montmouth* avait été enterré dans la chapelle de la *Tour*, où l'on ne pouvait pénétrer qu'avec permission et accompagné. Comment a-t-on pu imaginer que *lady Wentworth* et les fossoyeurs aient pu pénétrer dans la chapelle, et y déterrer le corps de *Montmouth* sans être vus ?

comme une marque de la défaite des chrétiens (1). N'était-il pas ridicule de supposer que Louis XIV eût condamné ce prince à une prison perpétuelle, parce que dans sa charge d'amiral il *pouvait traverser les desseins de Colbert sur la marine?* Le grand roi ne pouvait-il point déplacer ou ne pas employer cet amiral?

Il ne reste donc plus qu'à discuter la question délicate de savoir si l'*homme au masque* était frère aîné, frère jumeau, frère légitime ou illégitime de Louis XIV?

Si les vertus sont paisibles et se plaisent dans l'ombre, la médisance n'est jamais oisive; elle tient une chronique régulière de nos démarches, et leur donne souvent une fausse interprétation. Aussi plusieurs historiens ont eu le soin de nous apprendre qu'avant et après la naissance du grand

---

(1) Le marquis de *Saint-André-Montbrun*, qui commandait alors dans *Candie*, fut témoin oculaire de la mort du duc de *Beaufort*. (*Voyez* ses Mémoires, pages 362, 363, etc.)

roi, l'altier *Richelieu* et le rusé *Mazarin* jouissaient d'une haute faveur auprès de la reine Anne, et que lorsque le séduisant *Buckingham*, ambassadeur d'Angleterre, parut à la cour de France, on prétendit qu'il avait inspiré une vive passion à cette princesse. Sans doute les rois comme les reines n'aiment pas assez secrètement pour laisser ignorer leurs intrigues, et l'on voit souvent la calomnie empoisonner les choses les plus simples et même les plus louables. Mais l'histoire exige plus que des probabilités, plus que des pièces apocryphes, il faut des preuves authentiques, et non des fables grossières ou des contes, fils du travers d'esprit ou de la mauvaise foi des historiens.

Anne d'Autriche, née le 22 septembre 1601, et fille de Philippe III, roi d'Espagne, épousa Louis XIII le 24 novembre 1615 (1). Au mois de mars 1622, s'é-

---

(1) Cette princesse naquit cinq jours avant Louis XIII. Les flatteurs ne manquèrent pas d'observer

tant blessée en courant avec la connétable de *Luynes* et Mlle. de *Verneuil*, elle fit une fausse couche étant enceinte de six semaines (1). Soupçonnée, en 1626, d'avoir trempé dans la conspiration de *Chalais*, grand-maître de la garde-robe, elle devint un objet d'aversion et de haine pour son royal époux qui l'accabla de duretés (2).

---

cette circonstance comme un présage assuré qu'ils étaient destinés l'un pour l'autre.

(1) On imputa cette chute à la malice de la connétable de *Luynes*. Le Roi fut si chagrin de cet accident, qu'il écrivit à ces deux dames de se retirer de la cour.

(*Anecdotes des Reines et Régentes de France*, tom. 6, p. 224. — *Mémoires du maréchal de Bassompierre*, tom. 2, p. 150.)

(2) On a prétendu que, dans cette conspiration, il s'agissait d'ôter la vie au Roi, ou de le reléguer dans un monastère, d'élever ensuite son frère au trône, et de lui donner la Reine pour épouse.

Henri de Taleyrand, prince de Chalais, eut la tête tranchée le 19 août 1626.

On raconte que peu de jours avant la mort de

Mais au commencement de décembre 1637, Louis XIII étant demeuré fort tard au couvent des Filles de Sainte-Marie, près la porte Saint-Antoine, où il était allé voir mademoiselle de La Fayette, sa favorite (1),

---

Louis XIII, M. de *Chavigny* alla le trouver de la part de la reine pour lui demander pardon de tout ce qui lui avait déplu dans sa conduite; le suppliant particulièrement de ne pas croire qu'elle eût eu aucune part dans l'affaire de *Chalais*, ni qu'elle eût formé le dessein d'épouser MONSIEUR, après que *Chalais* aurait fait mourir le roi. Il répondit sur cela à M. de *Chavigny*, sans s'émouvoir : « En l'état où je suis, je dois lui pardonner, mais je ne dois pas la croire. »

(*Anecdotes des Reines et Régentes de France*, t. 6, p. 238. — *Galerie de l'ancienne cour*, tom. 1er., p. 124; 2e. édition.)

(1) On sait que la vertueuse Mlle. de La Fayette, s'étant aperçue des sentimens de Louis XIII, se fit religieuse de la *Visitation* en 1637. Le roi ne lui en resta pas moins attaché, et lui fit de fréquentes visites au parloir. On croit même que cette demoiselle l'engagea souvent à se rapprocher de la reine.

et une tempête affreuse l'empêchant de retourner à *Gros-Bois*, d'autres disent à *St.-Maur*, il rentra au *Louvre*, et partagea le lit de la reine. Cette nuit fut l'heureuse époque de la conception de Louis XIV, qui naquit neuf mois après à Saint-Germain, le 5 septembre 1638 (1), à onze heures un quart du matin, en présence de la marquise de *Senecey*, dame d'honneur; de MONSIEUR (2); de Bouvard, premier médecin du roi; d'*Honorat*, chirurgien renommé pour les accouchemens, et de la dame *Peronne*, sage-femme, qui présenta le jeune prince au monarque enchanté. Le dauphin fut *ondoyé* par l'évêque de Meaux, sous les yeux de la reine et devant le roi qui, à midi et demi, se rendit en grand cortége à

---

(1) Et non pas le 15, comme on l'a dit dans la *Biographie universelle*. Voyez d'ailleurs le procès-verbal de la naissance de Louis XIV. (*Supplément au corps universel diplomatique du droit des gens*, par Dumont; tom. 4, p. 176.)

(2) Gaston.

la chapelle du vieux château, pour y entendre le *Te Deum*. Le peuple, dans son allégresse, surnomma *Dieu-Donné* le royal enfant qui, depuis, a été placé à la tête des grands hommes, parce qu'il témoigna sans cesse la noble confiance d'être digne de ce rang, et l'histoire lui a décerné le titre de Louis-le-Grand (1).

A qui persuadera-t-on maintenant que sous les yeux d'une cour nombreuse la reine, entourée de sa maison, ait pu, quelques heures après ce premier enfantement, mettre *incognito* un second fils au monde, et que le roi, qui désirait ardemment de laisser un héritier de sa couronne, ait soustrait ce second enfant! D'ailleurs, quels motifs aurait-il pu avoir pour commettre cet acte de

---

(1) On regarda cette naissance comme un miracle; c'est pourquoi quelques auteurs disent que *Richelieu* voulut qu'il portât le nom de *Theodos*, ou Dieu-Donné.

(*Histoire universelle de Meusel*, tom. 20, p. 68.)

barbarie? Ne se serait-il pas plutôt doublement réjoui de la naissance d'un double rejeton? En second lieu, comme aucune femme n'a porté plus loin qu'Anne d'Autriche les attentions maternelles, cette reine n'aurait-elle pas réclamé son fils (1)? Non, sans doute, il n'est pas un homme de bonne foi qui ne convienne avec nous que Louis XIV n'eut point de frère jumeau; et si l'esprit

---

(1) Anne d'Autriche se piquait d'un grand amour pour la vérité.

Un libraire voulait publier un recueil de pièces et les joindre à l'*Histoire du cardinal de Richelieu*, mais il craignait que ces pièces ne donnassent lieu à des mécontentemens; il s'adressa à la reine. « Faites imprimer, lui dit-elle, et ne craignez rien; je protégerai toujours la vérité. Faites tant de honte au vice, qu'il ne reste que la vertu en France. »

(*Galerie de l'ancienne cour*, tom. 1er., p. 136; 2e. édit.)

Cette princesse était sensible aux beautés de la poésie et encourageait ceux qui s'y distinguaient. On prétend qu'elle fit donner dix mille écus à Mairet pour un *sonnet sur la paix des Pyrénées*.

humain n'avait pas généralement un penchant décidé pour le merveilleux, et une parfaite indifférence pour la vérité dépouillée de prestiges, l'inventeur de cette pitoyable histoire n'aurait trouvé certainement aucun prosélyte.

Au surplus, qu'il reste ou non quelques doutes au lecteur sur ce point, et qu'il veuille admettre que Louis XIII, étouffant dans son cœur la tendresse paternelle, ait pu faire élever en secret le prince infortuné qu'il aurait proscrit, et qu'après il l'eût fait enfermer dans les prisons d'état pour éviter des difficultés sur le droit de succession au trône (1), cela ne m'empêchera point de faire connaître l'*homme au masque*, et de prouver que ce n'est aucun des personnages fantastiques à qui les historiens ont attribué ce fatal honneur.

---

(1) Ce sont les *Mémoires de Richelieu* qui nous ont dit que c'était un frère jumeau de Louis XIV qu'on avait supprimé. Ces Mémoires sont un ramas impur et informe d'anecdotes misérables, sans vérité comme sans vraisemblance.

On se rappellera peut-être que Pignerol, petite ville à l'entrée de la riante vallée de Pérouse, dans le Piémont, fut acquise à prix d'argent par la France de la maison de Savoie, en 1632, et qu'aussitôt que les Français l'eurent en leur puissance, ils la rendirent très forte en y faisant élever une citadelle (1). Néanmoins, comme la position de la forteresse de Casal, ville capitale du Mont-Ferrat, offrait à la France de bien plus grandes facilités pour pénétrer en Italie, contrée sur laquelle Louis XIV avait des vues de conquête, afin de diminuer l'influence de la maison d'Autriche sur cette nation, l'abbé d'Estrades, ambassadeur du grand roi près de la république de Venise, conçut le projet d'un traité dont le but était d'engager Gonzagues, duc de *Mantoue*, à recevoir dans cette place une garnison française (2). Sans doute l'ambassa-

(1) Elle ne fut démantelée que lorsque cette place fut rendue au duc de Savoie par le traité de 1696.

(2) En 1677.

deur secondait bien par-là les projets de Louis XIV, dont le bouillant courage s'indignait d'un trop long repos; mais l'intérêt de la maison d'Autriche et de plusieurs autres princes souverains, leur commandait l'obligation de s'opposer à cette entreprise aussi délicate que difficile. D'ailleurs, quoique le duc de *Mantoue* fût déjà majeur (1), il n'en était pas moins encore sous la dépendance de sa mère, sur l'esprit de laquelle le moine *Bulgarini*, aussi dévoué que cette princesse à la maison d'Autriche, avait su prendre un empire absolu. Il est vrai que le jeune duc, entièrement adonné aux plaisirs, avait l'ambition de secouer ce joug insupportable, afin de se rendre indépendant de la puissance autrichienne; mais pour entamer cette négociation, il fallait un homme en qui *Gonzagues* pût placer sa confiance, et l'abbé d'*Estrades*, non moins adroit qu'habile politique, crut l'avoir

---

(1) *Ferdinand-Charles* de Gonzagues, né le 31 août 1652.

trouvé dans le comte *Matthioli*, qui, après avoir été secrétaire-d'état du précédent duc de *Mantoue* (Charles III), et se voyant fort instruit des secrets des princes d'Italie, avait hautement témoigné le désir de se rendre agréable au roi de France (1). Ce-

---

(1) *Ercolo Antonio* Matthioli, d'une famille ancienne et distinguée dans la robe, naquit à Bologne le 1er. décembre 1640. Il était fils de *Valeriano* Matthioli et de *Girolama* Maggi. Le 7 juillet 1659, *Ercolo* Matthioli obtint le lauréat en droit civil et canonique. Plus tard, il devint lecteur public à l'université de *Bologne*. Le 13 janvier 1661, à peine âgé de vingt-un ans, il épousa *Camilla*, fille de *Bernardino* Paleotti, et veuve d'*Alessandro* Piatesi. De ce mariage provinrent deux enfans mâles, dont l'aîné, *Cesare Antonio*, né à Mantoue, le 2 octobre 1665, eut seul de la postérité, qui s'est éteinte.

Ferdinand Charles IV créa Matthioli *sénateur surnuméraire de Mantoue;* dignité qu'avait eue précédemment son aïeul *Costantino*, et lui accorda le titre de *comte* pour lui et ses descendans.

On a attribué à *Ercolo* Matthioli quelques ouvrages estimés imprimés en italien; mais ne l'aurait-

pendant avant de s'ouvrir à cet étranger, agent accrédité du duc, l'ambassadeur crut devoir le faire observer secrètement à Vérone, où il résidait, par un nommé *Giuliani* (1), qui, ayant déjà reçu de l'argent et des instructions du diplomate français, offrait des garanties de sa fidélité.

En effet, *Giuliani* partit aussitôt pour *Vérone*, terroir où germe depuis tant de siècles le goût des sciences, des lettres, des arts, et qui vit naître les *Catulle*, les *Pline*, les *Véronèse* et d'autres poètes, peintres ou naturalistes, dont les chefs-d'œuvre immortels ont rendu les noms impérissables (2).

---

on pas confondu avec *And.* Matthioli, médecin, né à Sienne, le 23 mars 1500, auteur de *Il magno Palazzo del cardinale di Trento, poema in-octava rime;* in vent. Fr. Marcolini, 1539, in-4°., etc.

(1) *Benedetto* Giuliani, *florentin*, rédacteur de feuilles publiques, à Venise. *Voir* la lettre du 1er. juillet 1679.

(2) Quelques écrivains ont avancé que *Catulle*

A peine arrivé, *Giuliani* eut une entrevue avec *Matthioli*. Il apprit adroitement que les Espagnols, ayant conçu le dessein de se rendre maîtres de Casal, et de dépouiller le duc de *Mantoue* de tous ses états, alimentaient dans sa cour des intrigues et des divisions pour arriver plus vite à leur but ambitieux.

Si les cours ne manquent point de flatteurs, elles ne manquent pas non plus d'espions! *Giuliani* dissimula, et fit pressentir que la protection du Roi de France pouvait prévenir les malheurs dont *Gonzagues* était menacé. *Matthioli*, qui désirait vivement reprendre ses anciennes fonctions de secrétaire d'état, donna dans le piége, du moins en apparence, et offrit de se rendre auprès du jeune prince, l'organe des vues

---

naquit à *Sirmium*, l'an de Rome 667, quatre-vingt-six ans avant Jésus-Christ, et que *Pline* naquit à *Come;* mais il est plus probable qu'ils naquirent à *Vérone*. Pline, dans l'épître dédicatoire de son *Histoire naturelle*, appelle *Catulle* son compatriote.

politiques de Louis XIV, si tel était le vœu du diplomate français.

On sent combien *Giuliani* fut satisfait du résultat de sa première démarche; cependant il crut prudent de ne pas aller plus avant sans de nouvelles instructions; aussi reprit-il la route de *Venise* pour rendre compte du succès de sa mission à l'*abbé d'Estrades.*

Matthioli de son côté était aiguillonné par le désir de rentrer en faveur; peut-être même se voyait-il déjà le second personnage de l'état, si le jeune duc prenait les rênes du gouvernement. Comme les siècles se ressemblent à peu de chose près, et que les hommes sont toujours pressés de jouir, le comte italien eut le lendemain, avec *Gonzagues*, une conférence secrète dont il donna connaissance aussitôt à l'ambassadeur, qui dépêcha de nouveau *Giuliani* à Vérone. Le duc Ferdinand l'honora d'une audience particulière et l'accueillit de la manière la plus flatteuse. Il goûta si bien ses observations qu'il consentit à remettre Casal au pouvoir de Louis XIV, si on le dé-

livrait des inquiétudes sans cesse renaissantes que l'Espagne lui donnait.

Le succès de cette nouvelle démarche fut immédiatement connu de l'ambassadeur de France qui, pour mieux négocier cette affaire, voulut avoir lui-même une entrevue avec le jeune prince. Ce duc y consentit et assigna l'époque du carnaval, afin que l'on pût conférer plus aisément sous le masque pour mieux cacher les desseins que l'on avait, attendu d'ailleurs qu'il n'était pas extraordinaire de voir des personnes de distinction et même des princes, à Venise, dans ces jours consacrés à la folie.

Ce projet ainsi arrêté, l'ardent *Matthioli* eut l'air d'employer le temps qui s'écoula depuis cette convention jusqu'à l'époque déterminée, à tromper la vigilance des princes voisins, et se rendit à Milan. Il écrivit bientôt au grand Roi une lettre dans laquelle il faisait le plus bel éloge des connaissances diplomatiques de l'abbé d'Estrades, du zèle qu'il mettait à servir son prince, en certifiant qu'il ne songeait qu'à l'agrandissement de ses états : lui-même

s'offrit pour seconder et hâter l'exécution de tous les projets de conquête que pouvait avoir le monarque qu'il *regardait et révérait comme un demi-Dieu*. Enfin, en rusé courtisan, il terminait par faire des vœux *pour les progrès de ses armes victorieuses* (1). Le Roi l'honora d'une réponse affectueuse qui dût faire naître dans son âme ambitieuse l'espoir d'arriver bientôt aux plus hautes dignités (2).

Enorgueilli de cette distinction, il partit peu de jours après pour Venise, afin d'y conférer avec l'ambassadeur d'Estrades. Le point sur lequel le comte italien insista le plus, fut que Louis XIV donnerait au duc de Mantoue *cent mille pistoles* pour la concession de Casal, prétendant au surplus que cet argent serait employé à des choses utiles pour le service et la prospérité de la France. Cette somme

---

(1) *Voyez* aux pièces justificatives la lettre du comte Matthioli à Louis XIV. 14 Décembre 1677.

(2) *Voyez* cette réponse. 12 Janvier 1678.

parut énorme à l'abbé d'Estrades, et après plusieurs débats il fut arrêté d'un commun accord qu'on ne donnerait que cent mille écus, avec la condition expresse que le paiement n'en serait fait qu'après l'échange des ratifications (1).

Les conventions préliminaires ainsi arrêtées, le temps du carnaval arriva. *Ferdinand* se rendit à Venise, mais il informa aussitôt l'ambassadeur que, pour écarter quelques personnes qui, par l'ordre de l'archiduchesse sa mère, observaient ses démarches, leur entrevue serait différée, et qu'ils se réuniraient plus tard, ainsi qu'il en recevrait l'avis (2).

En effet, l'entrevue eut lieu le 13 mars 1678, dans une place publique, à minuit, et la conférence dura une heure entière (3).

---

(1) *Voyez* la lettre de l'*abbé d'Estrades* à Louis XIV. 29 Janvier 1678.

(2) *Voyez* la lettre de l'ambassadeur à M. de *Pomponne*. 12 Février 1678.

(3) Lettre de l'*abbé d'Estrades* à Louis XIV. 19 Mars 1678.

L'abbé d'Estrades donna au jeune prince l'assurance positive que Louis XIV était dans les dispositions les plus favorables à son égard, et qu'il ne devait avoir aucune inquiétude sur les intentions ambitieuses de l'Espagne.

Gonzagues, plein de confiance, crut qu'il serait prudent, pour accélérer cette négociation, d'envoyer en France le comte *Matthioli*, afin qu'il fît lui-même un tableau de sa situation au grand Roi. L'ambassadeur prévoyant d'avance le résultat de cette mission, pensa que le confident du duc ferait connaître plus facilement encore les moyens qu'on pourrait employer pour conquérir le Milanais, et il consentit à cette résolution.

Le départ du comte italien fut fixé à la fin de mars, et puis différé jusqu'au mois d'octobre suivant.

Mais si la soif des honneurs et le grand désir qu'avait *Matthioli* de se voir bientôt à la tête d'une fortune aussi rapide que brillante, semblaient garantir à l'abbé d'Estrades l'activité qu'il mettrait à cette négociation,

l'ambassadeur ne devait-il pas avoir aussi quelque défiance ? L'argent est la première des puissances et surtout le nerf des affaires politiques ! Plus on en répand, mieux on est servi. L'italien écrivit de nouveau au Roi de France pour lui annoncer son départ et lui renouveler l'assurance que le duc de Mantoue, son maître, persévérant dans ses projets de se mettre sous sa puissante protection, les habitans de Casal manifestaient déjà les meilleures dispositions en faveur des Français. En effet, le comte partit accompagné de *Giuliani*; ils traversèrent la *Suisse* pour écarter tout soupçon, et arrivèrent à Paris vers la fin de novembre 1678. Le soi-disant ministre du duc de *Mantoue* se présenta le lendemain de son arrivée chez M. de Pomponne, ministre des affaires étrangères, où il trouva l'abbé d'Estrades; ils négocièrent et conclurent sous le plus grand secret à Versailles, le 8 décembre, le traité que voici en substance.

1°. Que le *duc de Mantoue* recevrait des troupes françaises dans Casal;

2°. Que si le hasard voulait que Louis XIV

Ill.mo Sig.re Sig.r P.ron.
A. Matthioli.

taillée sur la manière d'exécuter les articles du traité, et le comte italien repartit aussitôt pour Mantoue où l'attendait le *prince Ferdinand*, son maître, qui agissait loyalement, et qui lui avait promis de le rétablir dans ses anciennes fonctions de secrétaire d'état si la négociation pour Casal réussissait.

Les mesures ainsi prises, le marquis de Boufflers, colonel général des dragons, alla prendre le commandement des troupes qu'on réunissait sur la frontière (1). Catinat, brigadier d'infanterie, qui s'était déjà fait remarquer par plusieurs actions d'éclat et qui devait servir sous ses ordres, se cacha dans la citadelle de Pignerol en prenant le nom de *Richemont* (2). Le baron d'*Asfeld*, colonel des dragons, se rendit à Venise avec l'importante mission

(1) Sous Briançon.

(2) *Voyez* trois lettres de Louvois, du 29 décembre 1678, 7 et 15 février 1679, à *Saint-Mars*, commandant à Pignerol depuis le mois de janvier 1665.

[illegible]

Lettre Duc de Guastalle.

d'échanger les ratifications du traité, et se réunit à cet effet à *Pinchesne*, chargé des affaires diplomatiques en l'absence de l'abbé d'Estrades. Matthioli différa de se rendre auprès d'eux, et peu de jours après il leur annonça que le duc de *Mantoue*, voulant offrir dans sa capitale le spectacle d'un *carrousel*, différait l'exécution du traité.

Bientôt la marche des troupes françaises vers Pignerol répandit l'alarme dans toute l'Italie. On ne doutait plus que Louis XIV n'eût conçu le projet d'attaquer Casal, Gènes, ou d'envahir la Savoie.

Les ambassadeurs de Vienne et de Madrid, près la république de Venise, se rendirent à Mantoue et représentèrent au jeune duc les graves inconvéniens qui pouvaient naître de la concession de Casal, pour la maison d'Autriche et pour l'Italie. *Gonzagues* eut beau leur assurer que ces bruits étaient dénués de fondement, les ambassadeurs des puissances étrangères n'en étaient pas moins persuadés que le grand Roi persistait dans le dessein de se mettre en possession de la capitale du Mont-Ferrat.

Matthioli, aussi perfide que dissimulé, assura pourtant MM. d'*Asfeld* et *Pinchesne*, au nom de son maître, que l'échange des ratifications aurait lieu le 9 mars à *Notre-Dame d'Incréa*, village à quelques milles de Casal, et que le duc se rendrait dans cette place pour y recevoir les troupes françaises, le 18 du même mois.

D'Asfeld partit pour Pignerol afin de se réunir à Catinat, mais il fut arrêté dans le cours de son voyage et conduit au château de Milan, d'après un ordre du comte de *Melgar*, gouverneur du Milanais. Il devait rester ainsi détenu jusqu'à ce que les mesures qui avaient été prises pour envahir le Mont-Ferrat fussent détruites.

Au lieu de se rendre à Casal avec le duc de Mantoue, Matthioli retourna à Venise, et apprit *à Pinchesne* que *Gonzagues* avait été forcé de conclure avec la république de Venise un traité dans un sens tout-à-fait opposé, et qu'il ne pouvait plus tenir ses engagemens envers la France.

Ici, le chargé d'affaires, en l'absence de l'ambassadeur, manqua sans doute de sa-

gacité. Il était informé que Matthioli s'était caché quelques jours à Milan, et comme il n'avait pas été inquiété lors de l'arrestation du baron d'Asfeld, cela supposait que le comte italien avait quelque intelligence avec le gouvernement espagnol, si toutefois il n'avait déjà divulgué le secret. Néanmoins, *Pinchesne* lui peignit le danger auquel il s'exposait si cette affaire venait à échouer, et il fut convenu qu'il se rendrait à Turin.

Le roi de France, informé que le *comte de Melgar* avait violé le droit des gens en faisant arrêter le baron d'Asfeld, et ignorant en outre les mauvaises intentions de Matthioli, fit donner l'ordre à Catinat de se transporter au village d'*Increa* pour y effectuer l'échange des ratifications. Catinat, sous le nom de Richemont, partit de Pignerol, accompagné du gouverneur Saint-Mars et d'un homme de confiance donné par l'ambassadeur. Cet officier apprend que le comte italien n'a point encore paru, et envoie un émissaire à Casal. Le lendemain au jour naissant, il est informé que les

paysans ont pris les armes, et qu'un détachement de cavalerie marche vers lui pour le sommer de se rendre dans la ville. Il cache la ratification du traité et se rend lui-même à Casal, où il se fait passer adroitement pour un officier de la garnison de Pignerol. Le gouverneur, qui était de Mantoue, et fidèle sujet de son prince, l'accueille et le fête. On porte même au dîner la santé du roi de France avec enthousiasme, et bientôt après Catinat repart pour Pignerol sans avoir entendu parler du comte italien.

L'ambassadeur d'Estrades, inquiet du retard qu'éprouvait l'échange des ratifications, écrivit à Matthioli et lui apprit son arrivée à la cour de Turin, où il avait remplacé le marquis de Villars pour terminer cette négociation; il lui faisait sentir les malheurs auxquels lui et le prince seraient exposés si Louis XIV pouvait croire qu'on eût *agi de mauvaise foi après un traité fait dans toutes les formes et fondé sur un plein pouvoir dont l'inexécution ne servirait qu'à la ruine d'un prince qui s'aban-*

donnait à ses conseils. Enfin dans cette lettre il cherchait à inspirer tour-à-tour des craintes et des espérances, ainsi que doit toujours le faire un habile diplomate (1).

Déjà depuis quelque temps le comte italien errait de tous côtés en Italie. L'abbé d'Estrades en fut informé; Matthioli devint suspect à ses yeux, et les soupçons se changèrent en certitude lorsqu'il apprit par la *duchesse de Savoie*, princesse sincèrement dévouée à la France et régente des états de *Victor-Amédée II*, son fils, que l'intrigant italien lui avait remis, lors de son passage à Turin (2), les copies des pièces relatives à la négociation de Casal, et lui avait fait même, jusqu'aux moindres circonstances, l'aveu de tous les secrets diplomatiques. L'ambassadeur resta tout interdit de cette révélation; il reconnut la lettre du duc de Mantoue, celle du roi de France, l'instruc-

---

(1) *Voyez* aux pièces justificatives cette lettre du 24 mars 1679.

(2) Le 31 décembre 1678.

tion de Louvois, et ne douta plus que le fourbe italien n'eût éventé le secret à la cour de Turin, qui était dans les intérêts de la maison d'Autriche, et dont il avait reçu en effet 2,000 livres pour prix de sa perfidie, au sénat de Venise et aux agens de l'Espagne dont il avait été sans doute mieux payé (1). Le but de la négociation fut manqué.

Il n'en fallait pas tant pour exciter le ressentiment d'un monarque aussi impérieux que Louis-le-Grand. La perte de cet italien fut résolue.

D'Estrades, qui cependant ne perdait pas encore l'espérance de voir Casal au pouvoir de la France, reçut l'ordre de venger son roi de cette trahison en essayant de faire enlever l'astucieux Matthioli; et Louvois, naturellement dur et inflexible, avertit en même temps *Saint-Mars* (2), commandant de la

(1) On sut bientôt, en effet, que Matthioli avait révélé le secret au gouverneur espagnol de Milan, dont il avait reçu 500 écus d'or.

(2) *Bénige d'Auvergne de Saint-Mars*, né en

prison d'état de Pignerol, depuis la détention du surintendant Foucquet, de recevoir un nouveau prisonnier qu'on lui amènerait, sans que personne fût dans la confidence, et de le traiter fort durement pour *qu'il eût lieu de se repentir de la mauvaise conduite qu'il avait tenue* (1).

L'abbé d'Estrades confia son dessein à *Jeanne-Baptiste* de Nemours, *duchesse de Savoie*, devenue veuve à la fleur de l'âge (2), qui lui promit de garder le secret, mais elle exigea que le fourbe ne fût pas enlevé sur son territoire.

L'ambassadeur apprit encore que ce traître s'était rendu doublement coupable en refusant de remettre les pièces originales du traité au duc de Mantoue; et dans un nouvel entretien qu'il eut avec cet indigne

---

1626, fut seigneur de *Dimon* et de *Palteau*, *bailli et gouverneur de Sens*, etc., etc.

(1) *Voyez* la lettre de Louvois à Saint-Mars. 27 Avril 1679.

(2) Veuve du duc Charles-Emmanuel II.

fripon, à travers son langage équivoque il démêla facilement tous les fils de sa perfide trahison. Mais d'Estrades dissimula à son tour. Sachant que Matthioli devait aller à Casal, il fit pendant ce temps toutes les préparations pour l'exécution de l'enlèvement. Non content sans doute de l'argent qu'il avait reçu de la générosité du monarque français, ce scélérat, revenu à Turin, déguisa toujours sa pensée, et s'efforça de persuader à *Giuliani* et à l'ambassadeur que les frais énormes de ses fréquens voyages, et les présens qu'il avait faits aux maîtresses du jeune duc, l'avaient mis sans argent.

L'abbé d'Estrades, avec l'artifice d'un diplomate consommé, lui annonça que Catinat (1) étant à la tête des troupes qui devaient entrer dans Casal, avait des sommes considérables à sa disposition, et que cet argent appartenant au roi de France, on ne pouvait en faire un plus noble usage

(1) Lettres de l'abbé d'Estrades à M. de Pomponne et de Catinat à Louvois. 7 Mai 1679.

qu'en lui offrant tout celui qu'il désirerait. On se donna rendez-vous pour cet effet à un demi-mille de Turin, dans une église où l'ambassadeur, accompagné de l'abbé de Montesquiou, alla chercher le comte italien à six heures du matin. Arrivés à trois milles du lieu où le vaillant Catinat, qui n'était pas encore maréchal-de-camp (1), les attendait, un ruisseau débordé les arrêta.

Matthioli travailla lui-même au rétablissement du passage qui le conduisait à sa perte. Le petit pont étant réparé, l'ambassadeur laissa sa voiture et les gens de sa suite aux bords du ruisseau. Ils se rendirent à pied, à travers les plus mauvais chemins, au lieu où ils étaient attendus. Catinat, suivi de deux officiers, le chevalier de *Saint-Martin* et de Villebois, et de quatre soldats de la garnison de Pignerol, avait fait ca-

(1) Il ne fut fait maréchal-de-camp que le 26 août 1681. *Voyez* le *brevet* dans les *Mémoires du maréchal de Catinat*, aux pièces justificatives, tom. Ier., p. 250.

cher son monde. Aussitôt que *Matthioli* fut introduit dans la chambre où Catinat l'attendait, l'ambassadeur, avec tout l'art du diplomate le plus rusé, fit convenir le fourbe Italien qu'il avait tous les papiers relatifs à la concession de Casal ; et il protesta qu'ayant refusé de les remettre au jeune duc, il les avait laissés à Bologne entre les mains de son épouse, qui était retirée dans le couvent des *Filles de Saint-Louis* (1).

D'Estrades n'en demanda pas davantage et sortit. Matthioli fut aussitôt arrêté, sans qu'il opposât la moindre résistance, quoique portant sans cesse sur lui un poignard et des pistolets, et on le conduisit immédiatement à la citadelle de Pignerol, où il arriva fort tard, sans que les officiers ni les soldats eussent connaissance de l'homme qu'ils escortaient (2). Catinat remit ce prisonnier à

(1) Elle y mourut en 1690.

(2) Le 2 mai 1679.

Saint-Mars, qui fut seul dépositaire du secret; et pour que l'Europe entière ignorât si Matthioli avait été arrêté, et le lieu où il était détenu, Catinat lui donna le nom de *Lestang* (1), sous lequel il fut souvent désigné dans la correspondance ministérielle.

Sans doute cette violation du droit des gens, dans la personne d'un agent diplomatique, exigeait le plus grand secret. En effet, *Saint-Mars* prit toutes les précautions pour soustraire le prisonnier aux regards du public, et n'en confia d'abord la garde à aucun officier; mais il le traita *honnêtement, ainsi qu'en avait prié l'abbé d'Estrades, jusqu'à ce que l'on connût les volontés du roi sur son sujet* (2).

L'ambassadeur, par ses soins et son adresse, trouva moyen d'envoyer aussi à

---

(1) *Voyez* la lettre de *Catinat*, sous le nom de *Richemont*, à Louvois, 3 Mai 1679.

(2) Même lettre.

Pignerol le valet du prisonnier avec ses hardes et ses papiers (1).

Le surlendemain Catinat alla interroger l'infidèle *Matthioli* dans sa prison, pour tâcher d'avoir les pièces relatives à l'affaire de Casal, en lui faisant *connaître, et rudement, les malheurs où sa mauvaise conduite l'exposait.*

Comme la vérité est seule éternelle, et que les mensonges, semblables aux nuages, passent et se dissipent, Catinat apprit que les papiers n'étaient pas entre les mains de l'épouse de Matthioli, ainsi qu'il l'avait dit quelques instans avant son arrestation, mais bien à *Padoue, cachés dans un trou de muraille d'une chambre qui était au logis* de son père (2).

Enfin, comme il était de la dernière importance d'avoir ces papiers, on lui fit écrire

(1) Lettre de Catinat, du 6 mai 1679. On ne dit pas le nom du domestique.

(2) Lettre de Catinat à Louvois. 6 Mai 1679.

deux lettres à son père, dont *Giuliani* fut le porteur, et les papiers furent remis (1).

Après l'examen de ces pièces, Catinat et l'abbé d'Estrades acquirent la conviction de toute la culpabilité du fourbe Italien (2), qui, dans la crainte d'éprouver les effets de la colère du militaire irrité, avoua que le duc de Mantoue *n'avait jamais souscrit de ratification ;* il convint n'en avoir reçu seulement qu'*un blanc-seing.*

Les troupes cantonnées sur la frontière retrogradèrent, et Catinat à leur tête rentra en France. A peine de retour de cette négociation infructueuse, il fut nommé gouverneur de Longwi (3).

Louvois écrivit à *Saint-Mars* qu'il devait tenir le nommé *de Lestang dans la rude*

---

(1) *Voyez* la lettre du 1er. juillet 1679, pour la récompense que reçut *Giuliani.*

(2) Lettre de l'abbé d'Estrades à M. de Pomponne. 3 Juin 1679.

(3) Le 20 mai 1679. *Voyez* la pièce originale dans les *Mémoires du maréchal de Catinat*, t. Ier., p. 242 et suivantes.

thioli accompagnait le plus souvent ses plaintes d'expressions si peu mesurées, et en écrivait de *si méchantes avec du charbon sur la muraille de sa chambre* (1), que Blainvilliers, lieutenant de Saint-Mars, le menaça *du gourdin* et d'une détention plus dure s'il proférait encore des propos aussi indécens.

Effrayé par la crainte de se voir plus à l'étroit, l'ex-ministre saisit le moment où cet officier le servait un jour à table, pour lui dire : *Monsieur, voilà une petite bague dont je vous fais présent, et que je vous prie d'accepter* (2). Blainvilliers la prit et la donna à Saint-Mars, qui en ayant informé Louvois, reçut l'ordre de garder ce diamant pour le remettre au prisonnier, si

---

(1) Lettre du 26 octobre.

(2) C'était peut-être le diamant que Louis XIV lui avait donné lorsqu'il fut question à Versailles du traité de *Casal*. Saint-Mars estimait ce diamant 50 *ou* 60 *pistoles*.

le roi consentait un jour à lui rendre sa liberté (1).

A cette époque, on apprit que le gouverneur de Milan était parvenu à se procurer le plan de la ville et de la citadelle de Pignerol. Aussitôt Louvois ordonna à Saint-Mars, au nom du roi, de renvoyer de sa compagnie, *sous prétexte de leur mauvais service*, les soldats *piémontais*, *savoyards*, *italiens*, ou natifs du gouvernement de Pignerol (2). Il exécuta l'ordre et ne garda que trois domestiques de cette nation qu'il avait depuis sept ans et dont il était sûr (3).

Louis XIV, toujours généreux, pour récompenser Saint-Mars de ses longs services, voulut lui donner le commandement de cette citadelle; mais celui-ci ayant quelque répugnance à accepter ce poste, et

---

(1) *Voyez* la lettre de Louvois à Saint-Mars. 2 Novembre 1680.

(2) Lettres du 11 novembre et du 5 décembre 1680.

(3) Lettre du 5 décembre 1680.

l'on ne dit pas pourquoi, fut nommé, le 12 mai 1681, au gouvernement d'Exiles (1), vacant par la mort du duc de Lesdiguières. De plus, comme le traitement n'était que de quatre mille livres, le roi lui en accorda six mille, *pour que ses appointemens fussent aussi forts* que ceux des *gouverneurs des grandes places de Flandres* (2). Il reçut en même temps l'ordre d'aller visiter, avec le commissaire du Channoy, les bâtimens d'Exiles, afin d'ordonner les réparations nécessaires pour lesquelles le roi lui donna secrètement mille écus, lui recommandant même d'avoir l'air de faire ces dépenses à ses frais.

Ce ne fut que le 13 juillet suivant qu'il partit pour le lieu de sa nouvelle destination, menant avec lui *les prisonniers qui étaient assez de conséquence pour n'être pas mis en d'autres mains que les siennes*, c'est-à-dire Matthioli et le jacobin (3).

---

(1) A douze lieues de Pignerol.

(2) Lettre de Louvois à Saint-Mars. 12 Mai 1681.

(3) Lettre de Louvois à Saint-Mars. 9 Janvier 1681.

La translation de Pignerol à Exiles s'effectua dans une litière bien fermée de tous côtés, ne recevant le jour que par le haut; un détachement d'infanterie les escorta, et M. de Villebois fut reconnu commandant de la citadelle de Pignerol (1).

Le premier soin de Saint-Mars, en arrivant à Exiles, fut de placer jour et nuit deux sentinelles des deux côtés de la tour où étaient les prisonniers. Des domestiques leur portaient à manger; cependant, pour qu'ils n'eussent aucune relation avec eux, l'officier de Saint-Mars (2) prenait sur une table un peu éloignée les plats, et les donnait aux détenus. Quand ils étaient malades, le gouverneur faisait appeler un médecin de *Pragelas*, à six lieues d'Exiles, et il était toujours présent à ces visites. Mais le jacobin mourut bientôt, et Matthioli fut même atteint d'une maladie grave. Saint-Mars ne se trouvant plus bien portant, et

(1) Lettre du 9 juin 1681.

(2) M. Vignon.

ne doutant pas que l'air de ce pays ne fût malsain, sollicita son changement. Louis XIV lui accorda le gouvernement des îles *Sainte-Marguerite* et *Saint-Honorat*, dans la mer de Provence (1), où il alla d'abord seul pour faire préparer son logement et celui de son prisonnier; ce qui prouve évidemment qu'il le quittait quelquefois, quoique les historiens aient prétendu le contraire. On voit d'ailleurs dans une de ses lettres, qu'il demanda à Louvois la permission d'aller prendre congé de M. le duc de Savoie, de qui il avait *toujours reçu mille honneurs*, avant de partir pour sa nouvelle destination, se reposant, pour la garde de Matthioli, sur son lieutenant, à qui il avait défendu de lui parler, et duquel il répondait ainsi que de son prisonnier (2).

---

(1) Ce gouvernement était vacant par la mort de M. de Guitaut, arrivée le 27 décembre 1685. Les îles *Sainte-Marguerite* sont à deux lieues d'*Antibes*.

(2) *Voyez* la lettre du 20 janvier 1687.

Le lit de Matthioli était si *vieux*, ses meubles et son linge en si mauvais état, que le gouverneur, jugeant que cela ne valait pas la peine d'être emporté, vendit le tout pour *treize écus* (1).

Ce fut le 18 avril 1687, que *Saint-Mars* emmena *Matthioli* dans une *chaise couverte de toile cirée*, de manière qu'il eut *assez d'air*, sans que personne pût le voir ni lui *parler pendant la route*, pas même les soldats; ce qui détruit aussi l'assertion des historiens, qui ont assuré qu'il avait sans cesse un masque dont *les ressorts d'acier* lui laissaient la liberté de boire et de manger. N'était-il pas d'ailleurs absurde de croire qu'*il portait un masque de fer?* Son visage ne se serait-il pas échauffé au point de faire naître tôt ou tard une affection cutanée, et aurait-il pu vivre long-temps? Est-il dans la nature qu'un homme puisse supporter seulement quelques jours une pareille contrainte? En outre, c'eût été une

(1) Lettre de Saint-Mars. 3 Mai 1687.

cruauté indigne du grand roi, et dont Saint-Mars ne dit pas un mot. L'*homme au masque de fer* n'a donç pas encore de masque jusqu'à présent, du moins dans les prisons.

Sans doute on voit que le gouverneur prenait, dans les différens voyages qu'il faisait faire à son prisonnier, les plus grandes précautions pour que personne ne pût le voir, et il ne serait pas extraordinaire qu'au nombre de ces mesures ait été l'invention d'un masque mobile appliqué sur sa figure.

Le voyage d'Exiles aux îles *Sainte-Marguerite* ne dura que douze jours, attendu que le prisonnier tomba malade *pour n'avoir pas autant d'air qu'il en aurait souhaité* (1).

La prison de *Matthioli* n'était éclairée que par une fenêtre du côté du nord, percée dans un mur qui avait près de quatre pieds d'épaisseur, et où l'on avait adapté trois

(1) Lettre de Saint-Mars. 3 Mai 1687.

grilles de fer placées à une distance égale. Cette fenêtre donnait sur la mer (1).

Les mesures prises par *Saint-Mars*, des gens armés, une voiture voilée, durent faire naître sans doute des conjectures bizarres. On a vu au prisonnier, disent quelques historiens, du linge fin, de beaux vêtemens, de superbes dentelles; le gouverneur lui-même lui fournissait des habits *aussi riches qu'il paraissait le désirer;* et dès-lors, aux yeux des gens subalternes, le prisonnier ne peut être un homme ordinaire. C'est un personnage important, un prince, un frère de Louis XIV, le duc de *Beaufort*...., un fils de Cromwel..., et le secret que l'on garde ajoute à l'idée qu'on s'en forme. La curiosité interroge Saint-Mars. Celui-ci fait *des contes jaunes;* ce sont ses expressions (2). S'il entend dire : C'est un président, le fils de Cromwel, un maréchal de France, il sourit de la mé-

(1) Voyez l'*Histoire générale de Provence*, par le P. Papon.

(2) Ce gouverneur employait aussi les mêmes expressions lorsqu'on l'interrogeait sur Foucquet.

prise, et s'applaudit du change que prend l'opinion publique. *La manière dont je l'ai gardé et conduit pendant toute ma route*, dit-il, *fait que chacun cherche à deviner qui peut être mon prisonnier* (1).

Ici, je prie le lecteur de ne pas oublier que l'usage, dans les prisons d'état, était d'exercer envers tous les prisonniers la même surveillance ; et la manière dont *Matthioli* était gardé, correspondait à la dureté du traitement qu'on lui faisait éprouver, car Louvois écrivait à *Saint-Mars : Il faut que les habits durent trois ou quatre ans à ces sortes de gens-là.*

Mais voici bien une autre anecdote dont les historiens ont profité, sans faire attention qu'elle portait l'invraisemblance avec elle.

A la captivité près, a-t-on dit, *le Masque de fer* était traité dans sa prison avec tous les égards possibles et le plus profond respect ; il était servi en argenterie et par le gouverneur lui-même qui, prenant les plats

(1) Lettre de Saint-Mars du 3 mai 1687.

à la porte de l'appartement, de la main des cuisiniers, se retirait après avoir servi les mets sur la table.

Cependant on a vu que l'ambassadeur d'Estrades avait fait enfermer le domestique de *Matthioli* pour qu'il n'éventât pas le secret et qu'il servît son maître. On raconte même à ce sujet que ce valet étant mort aux îles *Sainte-Marguerite*, on chercha une personne du sexe pour servir le prisonnier ; qu'une femme du village de *Mangins* vint s'offrir dans la persuasion que ce serait un moyen de faire la fortune de ses enfans, et que lorsqu'on lui dit qu'il fallait renoncer à les voir et même à conserver aucune liaison avec le reste des hommes, elle refusa de s'enfermer avec un prisonnier dont la connaissance coûtait si cher (1).

(1) Le P. *Papon* donne ce fait comme certain, d'après les témoignages qu'il recueillit sur les lieux le 2 février 1778. Il ajoute même qu'ayant trouvé dans la citadelle un officier de la compagnie Franche, âgé de soixante-dix-neuf ans, ce militaire lui raconta que son père qui était, pour certaines

Je rappellerai qu'à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes (1), *Salves*, ministre protestant, fut enfermé aux îles *Sainte-Marguerite*. Cet individu avait la fureur d'écrire sur *sa vaisselle d'étain* et sur son linge pour faire entendre qu'on *le retenait injustement pour la pureté de la foi* (2); et voilà ce qui a fait naître l'anecdote suivante.

---

choses, l'homme de confiance de Saint-Mars, avait été prendre le mort à l'heure de minuit dans la prison, et qu'il l'avait porté sur ses épaules dans le lieu de la sépulture. Il avait cru d'abord que c'était le prisonnier lui-même qui était mort; mais plus tard il sut que c'était la personne qui le servait, et ce fut alors qu'on chercha une femme pour le remplacer.

(*Histoire générale de Provence*, dédiée aux Etats.)

(1) Octobre 1686. On sait que lors de cette révocation, des milliers de protestans s'expatrièrent et portèrent en Angleterre et en Hollande leur fortune, leur industrie, etc., etc.

(2) Lettre de Saint-Mars au ministre. 4 Juin 1692.

Un pêcheur qui était sur le rivage de la mer au pied de la tour de cette prison, trouva, dit-on, une assiette et la rapporta au gouverneur. Celui-ci étonné, demanda au pêcheur : « Avez-vous lu ce qui est écrit, et quelqu'un l'a-t-il vue entre vos mains ? — Je ne sais pas lire, répondit naïvement le pêcheur, je viens de la trouver et personne ne l'a vue. » Cet homme fut retenu jusqu'à ce que le gouverneur fût bien informé qu'il n'avait jamais lu, et que l'assiette n'avait été vue de personne : « Allez, lui dit Saint-Mars, vous êtes bien heureux de ne *savoir pas lire* (1). »

Des écrivains, pour donner plus d'autorité à cette anecdote, dont il n'est nullement fait mention par Saint-Mars, ont ajouté que, sur le *plat* d'argent, l'illustre inconnu avait gravé, avec la pointe d'un couteau : *Louis de Bourbon, comte de Ver-*

---

(1) *Anecdotes pour servir à l'Histoire des règnes de Louis XIV et de Louis XV*, tom. 2, p. 315; 2e. édit.

que l'historien de Louis XIV aimait à donner un ton d'importance aux anecdotes qu'il disait tenir des gens de la cour (1), et qu'en les répétant sa coutume était de les embellir.

Quoi qu'il en soit, *Saint-Mars* vieillissant dans le gouvernement des prisons d'état, et le grand roi ne laissant jamais les services ni le mérite sans récompense, nomma cet ancien serviteur, gouverneur de la Bastille, en remplacement de M. de Bezemaux qui venait de mourir (2).

Avant son départ, Saint-Mars ayant demandé qu'on lui assurât des logemens pendant le cours de son voyage, le ministre lui répondit : *Il suffira que vous logiez, en payant, le plus commodément et le plus sûrement qu'il vous sera possible* (3).

---

(1) Aucun auteur ne parle de ce voyage. Madame de Sévigné, si occupée de tout ce qui se passait en Provence, où sa fille résidait, ne dit rien du voyage de Louvois; cependant elle rappelle celui qu'il fit, en 1680, dans le Languedoc.

(2) Il mourut le 18 décembre 1697.

(3) Lettre du 4 août 1698.

Ce fut donc après onze années de séjour aux îles *Sainte-Marguerite*, que *Saint-Mars* conduisit *Matthioli* à la Bastille; mais la correspondance ministérielle ne nous apprend plus les précautions qui purent être prises pour ce voyage. On ne voit ni la route qu'il suivit, ni les mesures de sûreté dont il s'entoura. Cependant, cela n'empêcha pas La Grange-Chancel d'affirmer que plusieurs personnes lui avaient raconté que lorsque *Saint-Mars* alla prendre possession du gouvernement de la Bastille, où il conduisit son prisonnier, on entendit ce dernier, qui portait son masque de fer, dire à son conducteur : *Est-ce que le roi en veut à ma vie?—Non, mon prince,* répondit Saint-Mars, *votre vie est en sûreté; vous n'avez qu'à vous laisser conduire* (1).

---

(1) Lettre à Fréron, au sujet de l'homme au masque de fer. (*Année littéraire*, 1768, tom. 32, p. 189.) Il est bon de se rappeler que la Grange-Chancel assurait que l'*homme au masque* était le duc de Beaufort.

D'autres prétendirent avoir recueilli et publièrent quelques circonstances du voyage de ce prisonnier. Voici les termes dont l'un d'eux s'est servi :

« En 1698, M. de *Saint-Mars* passa du gouvernement des îles *Sainte-Marguerite* à celui de la *Bastille*. En venant en prendre possession, il séjourna, avec son prisonnier, à sa terre de *Palteau* près de *Villeneuve-le-Roi*. L'homme au masque arriva dans une litière qui précédait celle de M. de *Saint-Mars ;* ils étaient accompagnés de plusieurs gens à cheval. Les paysans allèrent au-devant de leur seigneur. M. de *Saint-Mars* mangea avec son prisonnier, qui avait le dos opposé aux croisées de la salle à manger, qui donnent sur la cour ; les paysans que j'ai interrogés ne purent voir *s'il mangeait avec son masque ;* mais ils observèrent très-bien que M. de *Saint-Mars*, qui était à table vis-à-vis de lui, avait *deux pistolets* à côté de son assiette. Ils n'avaient pour les servir qu'un seul valet de chambre, qui allait chercher les plats qu'on lui apportait dans l'anti-chambre, fermant soi-

gneusement sur lui la porte de la salle à manger. Lorsque le prisonnier traversait la cour, il avait toujours son *masque noir* sur le visage. Les paysans remarquèrent qu'on lui voyait les dents (1) et les lèvres; *qu'il était grand et avait les cheveux blancs*. M. de *Saint-Mars* coucha dans un lit qu'on avait dressé auprès de celui de *l'homme au masque*. Je n'ai pas ouï dire qu'il eût aucun accent étranger (2). »

Je ne m'arrêterai pas à ces misérables versions, j'ajouterai seulement que *Saint-*

(1) Les *dents* prouveraient encore que ce n'était pas le duc de *Beaufort* à qui Mme. de *Choisi* avait répondu un jour, sur une plaisanterie qu'il lui faisait: « M. de Beaufort voudrait mordre et ne le peut pas. » Il n'avait alors que cinquante-trois ans, et n'avait déjà plus de *dents*.

Si c'eût été lui qu'on transférait à la Bastille en 1698, et que l'anecdote des paysans fût vraie, le duc de Beaufort aurait eu quatre-vingt-deux ans: il était né en janvier 1616.

(2) Lettre de *Palteau* à *Fréron*, en date du 19 juin 1768, insérée dans le même mois de l'*Année littéraire*.

Mars, étant arrivé à la Bastille le jeudi 18 septembre 1698, à trois heures après midi, rendit un compte verbal de son voyage au ministre. Il est vraisemblable que depuis son départ des îles *Sainte - Marguerite*, *Saint-Mars* avait mis un masque de velours noir, garni de baleines très-fortes, et attaché par derrière avec un cadenas scellé, sur la figure de son prisonnier. Ce masque était fait de manière qu'il ne lui était pas possible de l'ôter lui-même, et qu'il pouvait boire et manger sans beaucoup d'incommodité.

C'est *Dujonca*, lieutenant de roi de la Bastille (1), qui, par son journal, écrit

(1) Louis XIV créa la charge de lieutenant de roi de la Bastille en faveur de M. *Dujonca*, exempt des gardes-du-corps de la compagnie de Duras. Dès qu'il se vit installé dans cette place, le premier soin de cet officier fut d'examiner les raisons que plusieurs prisonniers détenus depuis long-temps à la Bastille pouvaient avoir de demander leur liberté; après qu'il en eut reconnu la justice, il s'employa avec ardeur pour la leur procurer. Des âmes atroces

tout entier de sa main, nous apprend que le prisonnier qu'on faisait tenir *toujours masqué*, fut mis d'abord dans la tour de la *Basinière en attendant la nuit*, et que lui-même le conduisit, *sur les neuf heures du soir, dans la troisième chambre* de la tour *Bertaudière* (1), qu'il avait eu soin de *faire meubler de toutes choses avant son arrivée, en ayant reçu l'ordre de M. de Saint-Mars*.... Il ajoute qu'en le conduisant dans cette chambre, *il était accompagné du sieur Rosarges, que Saint-Mars avait emmené avec lui, et lequel était chargé de*

---

lui représentèrent qu'il allait se priver d'un revenu considérable en faisant ouvrir les prisons. « Je n'ai que de l'argent à perdre, leur répondit-il, et ces malheureux ne jouissent pas d'un bien qu'ils estiment plus que la vie. »

Cette noble et généreuse sensibilité fut très applaudie, même à la cour.

(*Galerie de l'ancienne cour*, tom. 3, p. 24; 2e. édit.)

(1) On croit que ces *tours* portaient le nom des architectes qui les avaient bâties.

servir et de soigner ledit prisonnier qui était nourri par le gouverneur (1).

D'autres, moins véridiques que Dujonca, ont affirmé avoir vu ce prisonnier masqué, et assurent qu'il tutoyait le gouverneur qui, au contraire, lui rendait de grands respects (2). Ils ont dit même qu'il pinçait de la guitare, ce qui n'a rien d'étonnant, surtout chez un Italien; mais comme Louis XIV et même Louis XIII en jouaient supérieurement, on en conclut que l'éducation du prisonnier avait été dirigée par les mêmes personnes qui avaient présidé à celle du grand roi.

Enfin, on rapporte encore que l'*abbé Lenglet du Fresnoy*, qui avait fait de fréquens voyages à la Bastille, avait vu souvent l'homme au masque. « Il m'a dit, vers 1754, ajoute M. Anquetil, à-peu-près tout ce qu'on raconte de sa taille mé-

---

(1) *Voyez* aux pièces justificatives à la fin du volume, l'article de *Dujonca*.

(2) *Galerie de l'ancienne cour,* tom. 2, p. 321; 2e. édit.

diocre, de son esprit vif et orné, du respect du gouverneur pour lui. On jugeait, par sa conversation, qu'il avait voyagé presque par toute l'Europe, qu'il parlait très-bien d'affaires, de politique, d'histoire, de religion, et était au fait des nouvelles courantes. Comme je pressais l'abbé de me dire ce qu'il en pensait, il me répondit : *Voudriez-vous me faire aller une neuvième fois à la Bastille* (1) ? »

Sans doute, le secrétaire du duc de *Mantoue* avait beaucoup voyagé; personne ne pouvait mieux disserter sur la politique, puisqu'il se fit connaître par ses talens et sa dextérité à manier les affaires; mais Anquetil, en racontant cette anecdote, qui nous paraît de toute fausseté, avait oublié vraisemblablement le nombre de fois que l'abbé Lenglet lui dit avoir été à la Bastille. Il n'y fut que cinq fois, au lieu de huit, et il dut trouver que c'était bien assez, surtout pour

---

(1) Voyez *Louis XIV, sa cour et le régent*, t. 1er., p. 202.

un homme qui *chérissait la liberté* (1). En second lieu, si l'*homme au masque* eût été un frère de Louis XIV, on ne l'aurait pas fait voyager dans presque toute l'Europe, et certainement il n'aurait pas été instruit des affaires des divers royaumes.

Enfin Matthioli, aussi malheureux que coupable, après avoir expié sa faute par une détention de vingt-quatre ans, six mois et dix-huit jours, mourut, presque de mort subite, le 19 novembre 1703, sur les dix heures du soir. Il fut enseveli dans un linceul de toile neuve, et inhumé le lendemain à quatre heures du soir sous le nom de *Marchialy*, dans le cimetière de Saint-Paul, et son enterrement coûta 40 livres (2).

---

(1) Voyez les *Philosophes et les gens de lettres des* XVIIe. *et* XVIIIe. *siècles à la Bastille*, à l'art. Lenglet du Fresnoy. Cet abbé fut mis à la Bastille, pour la première fois, le 15 septembre 1718; Matthioli n'existait plus depuis long-temps : donc l'anecdote est controuvée.

(2) Extrait des registres mortuaires de l'église royale et paroissiale de Saint-Paul :

« L'an mil sept cent trois, le dix-neuf novem-

On a prétendu que le tronc du cadavre fut seulement inhumé et que la tête avait

---

bre, *Marchialy*, âgé de quarante-cinq ans environ, est décédé à la Bastille; duquel le corps a été inhumé dans le cimetière de cette paroisse, le vingt dudit mois, en présence de M. *Rosarges*, major de la Bastille, et de M. *Reilh*, chirurgien major de la Bastille, qui ont signé.

» Collationné à la minute et délivré par nous soussigné, bachelier en théologie et vicaire de Saint-Paul, à Paris, le mardi neuf février 1790.

» *Signé* POITEVIN. »

L'âge de *quarante-cinq ans* qu'on a fait mettre dans le registre ne mérite aucun commentaire. Dujonca devait mentir lorsqu'il avait à s'expliquer sur tout ce qui avait trait à l'homme au masque. Il est clair qu'il avait soixante-trois ans moins onze jours. Quelque temps avant sa mort, il dit lui-même à l'apothicaire de la Bastille, qu'il *croyait avoir soixante ans*. Il se trompait de deux ans onze mois et dix-neuf jours; mais une semblable erreur est aisée à concevoir de la part d'un homme aussi étroitement renfermé.

On fit des combinaisons à l'infini sur ce nom de *Marchialy*, tronqué à dessein, mais qui cependant se rapproche assez de son nom véritable, que sou-

été partagée en divers morceaux et puis enterrée dans différens endroits. On a même ajouté qu'une personne de distinction ayant engagé, à force d'or, le fossoyeur à le déterrer et à le lui laisser voir, ils trouvèrent un gros caillou à la place de la tête (1). Nous ne pouvons point garantir l'exactitude de ces détails, mais il paraît certain qu'on brûla tout ce qui avait été à son usage; qu'on fit regratter et reblanchir les murs de la chambre où il était logé. On poussa même les précautions jusqu'à fondre l'argenterie, le cuivre ou l'étain dont il s'était servi, et l'on enleva tous les carreaux dans la crainte qu'il n'eût caché quelque marque ou quelque billet qui aurait pu le faire connaître.

On a dit que M. de Chamillart fut le

---

vent dans sa correspondance *Saint-Mars* écrivait *Marthioly*. On y trouva l'anagramme des deux mots latins *hic amiral*, et l'on dit que cela signifiait en français : *ici gît l'amiral* ou *c'est l'amiral*, parce que le comte de *Vermandois* et le duc de *Beaufort* avaient été amiraux; mais ce n'étaient là que des suppositions.

(1) Saint-Foix, tom. 5, p. 289, notes.

dernier ministre qui eut cet étrange secret, et qu'au moment de sa mort, le second maréchal de la *Feuillade*, son gendre, le conjurant à genoux de lui apprendre ce que c'était que ce prisonnier, M. de Chamillart répondit, que *c'était le secret de l'état et qu'il avait fait serment de ne le révéler jamais* (1).

---

(1) On raconte que lorsque le P. *Griffet* et *St.-Foix* agitèrent dans leurs écrits la question du secret, en réfutant leurs systèmes respectifs, il échappa à Louis XV de dire, en présence de plusieurs courtisans : *Laissez-les disputer; personne n'a encore dit la vérité sur le masque de fer.* Le roi, dans ce moment, avait à la main le livre du père *Griffet*.

Le duc de Choiseul, curieux de pénétrer ce mystère, pria un jour Louis XV de le lui dévoiler. Le roi ne voulut jamais lui rien dire de plus, sinon « *que de tout ce qu'on avait imprimé* jusque-là sur le masque de fer, il n'y avait pas un mot de vrai; et que de toutes les conjectures qu'on avait faites là-dessus, il n'y en avait pas une de vraie. »

On lit dans les *Mémoires d'un voyageur qui se repose*, t. 2, p. 208, que Mme. de Pompadour, excitée

Sans doute il n'y a point d'exemple dans l'histoire d'un secret d'état aussi bien gardé que celui-ci. Il était plus facile de dire ce qu'il n'était pas que ce qu'il était; mais j'ajouterai que ce secret n'est demeuré impénétrable que parce qu'il portait sur un homme obscur et parfaitement inconnu à toute la France, et que tout ce mystère n'a eu lieu que pour ne pas irriter contre le cabinet de Versailles, les souverains dont les prérogatives et

---

par le duc de Choiseul, ayant pressé Louis XV sur ce sujet, le roi lui répondit que c'était *un ministre d'un prince d'Italie*. Cette déclaration de Louis XV s'accorde avec tous les faits qui précèdent, et leur applique le sceau de la vérité.

Quelques historiens ont prétendu que le P. *Griffet*, ayant été confesseur des prisonniers de la Bastille, devait être plus instruit que bien d'autres sur ce qui concernait ce personnage. Mais il est facile de prouver que leur assertion porte à faux, puisque ce jésuite ne fut nommé confesseur desdits prisonniers qu'en 1745, c'est-à-dire quarante-deux ans après la mort de *Matthioli*. (*Voyez* aux pièces justificatives la lettre inédite du roi, qui vient à l'appui de ce que nous avançons.)

la dignité étaient comme attaquées par une violation aussi manifeste du droit des gens. Si c'eût été un des personnages qu'on avait supposés, on serait venu à bout de le deviner, car tôt ou tard le public finit par être dans la confidence de ces sortes de secrets.

Je ne terminerai pas sans rappeler que ce point historique, plus curieux qu'important, qui était caché aux contemporains, mais qui ne le *sera pas à la postérité* quoiqu'on ait osé l'avancer (1), puisque je le crois décidé maintenant, n'a fourni matière à abuser la crédulité humaine que parce qu'on n'a pas voulu se donner la peine de puiser aux sources; car une lettre insérée dans l'*Histoire abrégée de l'Europe* en 1687, avait en quelque sorte dévoilé le secret (2), et même depuis on publia une brochure

(1) Dans la Biographie de Chaudon et de Landine, à l'article *Beaufort*.

(2) *Voyez* cette lettre aux pièces justificatives, à la fin du volume.

qui décidait presque la question (1); mais comme une séduisante erreur est plus propre à flatter les esprits que la vérité nue et appuyée seulement de preuves authentiques, le plus grand nombre des historiens, amants du merveilleux, s'attachent à composer des tableaux imaginaires; ils exagèrent pour plaire davantage, et d'une histoire très-simple en elle-même, ils font le plus souvent une aventure extraordinaire où tout est calculé pour exalter, en l'égarant, la curiosité du lecteur.

---

(1) *Recherches sur l'Homme au masque de fer*, par Roux (Fazillac).

FIN.

Page 76.

Il m'ordre de
P. [illegible]

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

A LOUIS XIV.

14 Décembre 1677.

Sire,

J'ose attester à Votre Majesté que parmi les grands ministres que, dans sa sagesse suprême, elle a envoyés en divers temps en Italie, son ambassadeur à Venise, M. l'abbé d'Estrades, doit être distingué par son habileté et par son zèle à saisir toutes les occasions qui peuvent lui procurer des avantages et l'agrandissement de ses états.

Cet ambassadeur m'ayant confié que, pour réussir dans l'entreprise que vous méditez sur les états de Milan, il seroit nécessaire de détacher le *duc de Mantoue* du parti autrichien et de l'attirer dans celui de Votre Majesté, je me suis empressé de contribuer de mes foibles moyens à le mettre à même d'arriver à ce but. Votre Majesté apprendra tout ce qui s'est passé par les dépêches de M. l'Am-

bassadeur. Je bénis le sort qui me procure l'honneur signalé de servir un aussi grand monarque, que je regarde et que je révère comme un demi-dieu.

Je transmettrai à Votre Majesté tout ce que j'apprendrai de la place de Cazal, qui a été fortifiée par un des plus habiles ingénieurs du Milanais. Cet ingénieur nous a promis des plans de toutes les places de cet état, et même, si Votre Majesté l'ordonne, il se détachera du service de l'Espagne, qui ne sait pas récompenser les travaux et les talens de ceux qui la servent avec fidélité.

Je crois qu'il seroit inutile de m'étendre davantage pour vous faire connoître de quelle importance est la place de Cazal. Votre Majesté doit se rappeler qu'à différentes époques elle a arrêté la marche de plusieurs armées, et qu'elle est le seul point d'appui d'où dépend, pour les Espagnols, la perte ou la conservation des états de Milan, états qui, à plus d'un titre, devroient appartenir à la couronne de Votre Majesté.

On sait que dans ce moment les Autrichiens arment pour s'emparer, par surprise, de Cazal, au préjudice du duc Ferdinand, mon maître, son possesseur légitime. Ce prince, neveu du prince Charles Ier. (ce dernier plutôt François qu'Italien, et par l'intervention duquel la place de Pignerol est restée à votre maison royale), ce prince, dis-je, Ferdinand, fera voir en temps et lieu qu'il

n'est pas dégénéré de ses ancêtres ; il a promis de vous servir avec la plus grande fidélité, et de combattre pour vous d'une manière digne de sa naissance; et, comme il est extrêmement avide de gloire, j'espère que Votre Majesté aura lieu d'applaudir à la conduite qu'il tiendra dans les armées. De l'aveu même des observateurs politiques, il est à l'abri des soupçons que peuvent inspirer les autres princes d'Italie. M. l'abbé d'Estrades est instruit que Son Altesse a des liaisons avec de grands personnages qui se plaignent avec raison du joug insupportable des Espagnols, et qui prendront les armes avec lui, pour combattre et pour chasser plus promptement de l'Italie une puissance qui s'y établit pour l'opprimer. Si le destin le vouloit ainsi, je ne doute pas que les autres princes de ce pays ne fussent bien aises de jouir d'une paix inaltérable sous les auspices de Votre Majesté. Je fais des vœux pour les progrès de ses armes victorieuses, et je prie le ciel qu'il prolonge ses jours pour la consolation du monde, etc.

ERCOLO A. MATTHIOLI (1).

---

(1) On peut voir cette lettre écrite en chiffres, traduite en italien et puis en français, aux Archives des affaires étrangères. Je dois dire ici qu'il fût convenu, lors de son séjour à Paris, qu'il enverrait ses lettres à M. de Channoy, commis-

A LOUIS XIV.

Venise, le 18 de décembre 1677.

SIRE,

Comme la douleur que je ressentois d'avoir déplu à Votre Majesté étoit extrême, ma joie n'est pas moindre d'apprendre par M. de Pomponne que V. M. a eu la bonté de me pardonner la trop grande facilité que j'ai eue, et qu'elle a bien voulu écouter favorablement les raisons que j'ai pris la liberté de lui apporter pour justifier l'innocence de mes intentions; mais, Sire, ce malheur m'obligera d'agir dorénavant en toutes choses avec une si grande circonspection, que j'espère que Votre Majesté n'aura jamais sujet d'être mal satisfaite de ma conduite.

J'ai différé d'informer Votre Majesté d'un projet,

---

saire des guerres à Pignerol; elles devaient être souscrites quelquefois *Costantino Maggi:* Costantino était le nom de son aïeul, et *Maggi* celui de sa mère. Les lettres étaient adressées aussi à M. de Secournam, à Lyon, à qui l'on avait mandé d'en prendre soin et de les adresser avec diligence.

(*Note extraite d'un manuscrit déposé aux Archives des affaires étrangères.*)

que la passion que j'ai pour son service m'avoit inspiré, parce que le succès m'en paraissoit difficile, que je n'ai osé le proposer que je ne visse auparavant quelque apparence de le faire réussir; mais commel'affaire est présentement en bon état, je puis presque assurer V. M. qu'il dépendra d'elle de la conclure. Je lui en rendrai un compte exact pour pouvoir recevoir les ordres qu'il lui plaira de me donner et que j'exécuterai très ponctuellement. Il y a environ quatre mois qu'ayant appris les divisions de la cour de Mantoue plus particulièrement que je ne le savois, et que M. le duc de Mantoue n'étoit pas si abandonné à ses plaisirs qu'il n'eût de l'ambition et un grand chagrin de l'état où il étoit réduit par madame sa mère et par les ombrages qu'il prenoit des Espagnols, j'espérai qu'il ne seroit pas impossible de le détacher entièrement d'eux, de le mettre dans les intérêts de V. Majesté, et de lui persuader de traiter réellement de Casal. J'ai cru ne pouvoir employer dans cette affaire une personne qui fût plus propre à la ménager qu'un nommé le *comte Matthioli*, qui est entièrement dévoué à ce prince; je le connoissois déjà depuis long-temps; il m'avoit témoigné un grand désir de se rendre agréable à Votre Majesté par quelque service. Je savois qu'il avoit été secrétaire-d'état de feu M. le duc de Mantoue; que celui d'aujourd'hui avoit conservé beaucoup d'affection pour lui, et qu'il étoit bien instruit des intérêts des princes

d'Italie; mais comme il avoit beaucoup d'habitude dans le Milanais et d'accès auprès des ministres espagnols, je ne voulus prendre aucune confiance en lui que je ne l'eusse bien examiné. Je chargeai le nommé *Giuliani* à qui Votre Majesté eut la bonté de faire, il y a six mois, une gratification, et qui a un zèle pour son service qui ne permet pas de douter de sa fidélité, d'observer *Matthioli* avec soin et secrètement, et après avoir été suffisamment informé qu'il étoit fort mécontent des Espagnols qui l'avoient toujours amusé par des espérances et qui l'avoient ensuite abandonné, j'envoyai dans le mois d'octobre dernier *Giuliani* à Vérone, où il alla sous prétexte de ses affaires particulières, mais en effet pour mettre Matthioli, qui y étoit, sur le sujet de M. le duc de Mantoue, suivant l'instruction que je lui en avois donnée, et pour lui représenter que ceux qui avoient un attachement pour ce prince devoient être bien affligés de le voir, à l'âge qu'il avoit, encore sous la tutelle de madame sa mère, sans argent, sans autorité, toujours dans la défiance de ceux qui étoient continuellement auprès de lui, et, qui pis est, dans une si grande insensibilité qu'il ne songeoit qu'à passer sa vie avec des comédiennes ou des femmes publiques, ce qui lui avoit fait perdre l'estime de tout le monde et la considération que son rang lui devroit donner; qu'une si étrange façon de vivre et l'opinion qu'on avoit qu'il n'auroit jamais d'en-

fans de madame sa femme, quoiqu'elle fût aussi jeune que lui, portoient les Espagnols à entretenir les divisions qui étoient dans cette cour-là pour en profiter et tâcher de s'emparer de Casal et de tout le Montferrat; que ledit *Giuliani* m'avoit ouï dire que j'étois bien averti que l'impératrice Éléonore s'étoit déjà déclarée sur les prétentions qu'elle a de se mettre en possession de cette partie de l'état de Mantoue; que le roi d'Espagne appuyoit hautement celles d'un seigneur espagnol qui, en vertu de son mariage avec la nièce du duc de Gastalle, dont il a des enfans, soutient qu'il est l'héritier universel de ce duc au préjudice de M. le duc de Mantoue qui en a épousé la fille et qui est son plus proche parent; que, d'un autre côté, le pouvoir absolu des états de ce prince et tous les revenus étoient entre les mains de madame sa mère et du moine Bulgarini; que tous ceux qui lui servent de ministres, les uns sont gagnés par les Espagnols, les autres par l'impératrice Éléonore, les autres par le duc de Gastalle; que madame sa mère en avoit une partie pour elle, mais que le plus petit nombre étoit dans son parti, et qu'enfin c'étoit une espèce de miracle qu'il ne fût pas encore dépouillé; qu'il en couroit tous les jours le risque, et que ce malheur lui arriveroit peut-être lorsqu'il y penseroit le moins; qu'il n'avoit pas à choisir sur les moyens de s'en garantir, et que la seule protection de Votre Majesté étoit capable de le mettre dans une en-

tière sûreté. *Matthioli* lui répondit que tout ce qu'il venoit de lui dire étoit très-véritable; qu'il y avoit long-temps qu'il le voyoit avec douleur; mais qu'il y avoit encore du remède à un si grand mal; qu'il connoissoit assez M. le duc de Mantoue pour sçavoir qu'il avoit plus d'esprit et d'ambition qu'on ne croit; que si je le trouvois bon il découvriroit ses sentimens, et qu'il se chargeroit de telle négociation que je voudrois. Que cependant il alloit aller à . . . . . pour être plus près de Mantoue, où il ne pouvoit aller sans se rendre suspect à l'égard des différens partis qui s'y gouvernent, et que là il attendroit que je lui fisse sçavoir mes intentions. Quelques jours après il me manda qu'il avoit trouvé moyen d'être introduit secrètement auprès de M. le duc de Mantoue, et que pour concerter toutes choses je lui envoyasse Giuliani, dont je me suis toujours servi pour les différens voyages qu'il a fallu faire, parceque son emploi d'envoyer les nouvelles publiques dans toute l'Italie, lui donnoit occasion d'aller d'une ville à l'autre, et qu'on n'a aucun soupçon de lui comme l'on en auroit infailliblement de quelqu'un de ma maison. Je le dépêchai aussitôt avec une nouvelle instruction, et non-seulement il eut audience de M. le duc de Mantoue, à qui il parla comme je l'avois chargé de faire, mais même ce prince goûta fort la proposition qu'on lui fit de le délivrer des inquiétudes continuelles que lui causoient les Espa-

gnols, et de remettre Casal entre les mains de Votre Majesté, sur l'assurance qu'on lui donna que je tâcherois d'obtenir d'elle, en sa faveur, tout ce qu'il pourroit raisonnablement désirer. Enfin il déclara qu'il étoit tout résolu, et que pour ajuster mieux les choses il vouloit communiquer cette affaire à deux de ses conseillers en qui il pourroit prendre plus de confiance; qu'il en donnoit le choix à *Matthioli*, afin qu'il fût assuré d'eux. Matthioli nomma MM. le marquis *Cauriane* et *Joseph Verano* qui ne lui sont point suspects. Cependant M. le duc de Mantoue me dépêcha *Giuliani* pour m'informer de ce qui s'étoit passé, et il lui recommanda de revenir au plus tôt pour prendre le projet qui auroit été dressé et me l'apporter. J'eus bien de la joie, Sire, de voir que l'affaire prenoit un si bon chemin. Je renvoyai promptement *Giuliani* avec ordre de dire à M. de Mantoue que je le priois de faire en sorte que j'eusse une conférence avec lui; que Votre Majesté n'avoit encore aucune connoissance de ce traité, parce que je n'avois osé lui faire une telle avance sans être assuré auparavant qu'il ne me désavoueroit pas de ce que j'aurois l'honneur de mander à Votre Majesté, et qu'il seroit en pouvoir d'exécuter ce qui auroit été arrêté. *Giuliani* revint hier m'apporter des réponses aussi favorables que je les avois souhaitées. Il me dit que ces deux conseillers de M. de Mantoue s'étoient, avec toute sorte de précautions, abouchés

avec *Matthioli*; qu'ils avoient approuvé la résolution de leur maître, et qu'ils avoient réduit dans les articles du mémoire dont ils l'avoient chargé, et que je joins à cette lettre, ce qu'il supplioit Votre Majesté de lui accorder; qu'ensuite M. de Mantoue l'avoit fait appeler; qu'il lui avoit ordonné de me prier d'assurer Votre Majesté de son respect et de son attachement à tous ses intérêts, et de me dire qu'il avoit remis entièrement ses soins au comte *Matthioli*; qu'il iroit bientôt à Venise, où nous nous verrions commodément et sans être observés, à cause du carnaval qui est un temps où tout le monde, même le doge, les plus vieux sénateurs, les cardinaux et le nonce, ne vont qu'en masque; et que je ne perdisse point de temps pour rendre compte à Votre Majesté de toute cette affaire, parce qu'il craignoit quelque surprise des Espagnols; mais que si je voulois qu'il tînt sa parole, il falloit surtout que je ne la communiquasse point à M. le cardinal d'Estrée, parce que le bruit étoit si répandu en Italie qu'il avoit ordre de Votre Majesté d'y négocier avec tous les princes, et que les Espagnols en avoient une si grande jalousie, que sur le moindre soupçon qu'ils auroient de lui ils le ruineroient avant qu'il pût être secouru par Votre Majesté, qui perdroit en même temps l'espérance d'avoir Casal; qu'il alloit prendre des mesures pour les endormir et leur ôter toute sorte de défiance de sa conduite; et si M. le cardinal d'Estrée lui faisoit

des propositions, il ne les écouteroit qu'en plein conseil pour donner des réponses générales qui ne le rendroient suspect à personne. Je me vois par-là les mains liées, par la confidence que j'avois dessein d'en faire à M. le cardinal d'Estrée qui, je crois, sera bientôt ici, et je suis dans la nécessité de garder scrupuleusement ce secret jusqu'à ce que j'aie reçu les ordres de Votre Majesté. M. de Mantoue s'offre encore de faire un régiment, pourvu que ce soit aux dépens de Votre Majesté, et il représente qu'en faisant battre la caisse à Mantoue et à Casal, il fera grand tort aux Espagnols qui y lèvent tous les jours des soldats; que Joseph Verano, qui est un des deux conseillers dont j'ai parlé, promet d'en tirer une bonne quantité du Ferrarois où il a du crédit, étant seigneur du Camérigo. Il supplie aussi Votre Majesté de faire un effort pour envoyer une armée en Italie, assez forte pour y pouvoir entreprendre quelque chose de considérable; et il l'assure qu'en ce cas-là il ne se contentera pas d'avoir remis Casal entre les mains de Votre Majesté, mais qu'il a des liaisons étroites avec d'autres états d'Italie dont elle tirera de grands avantages. Que l'état de Milan n'a jamais été si foible et si dénué de toutes choses qu'il l'est; mais que pour en être plus particulièrement instruit, il a donné ordre à Matthioli de se rendre à Milan, d'y observer tout avec application, et particulièrement de pénétrer l'intention des Génois sur le bruit qui court depuis quelque temps en

Italie, où l'on y ajoute une entière foi, que Votre Majesté y doit envoyer une armée au printemps prochain au plus tard. Comme il peut arriver accident aux paquets, je n'ai osé mettre dans le mien la lettre que le comte *Matthioli*, qui a assurément bien servi Votre Majesté dans cette occasion, se donne l'honneur de lui écrire, et j'ai cru qu'elle devoit être en chiffres aussi bien que le mémoire des prétentions de M. le duc de Mantoue; mais j'en garde les originaux avec le plan de Casal que je n'envoye point à Votre Majesté par la même raison. Je puis assurer Votre Majesté que je n'ai jamais parlé à *Giuliani* ni à *Matthioli* qu'elle eut dessein de faire marcher des troupes vers le Milanois, mais il le marque dans sa lettre parce qu'il s'est servi du bruit qui a été répandu pour porter M. de Mantoue à ce que je voulois, ayant connu qu'il en vouloit le commandement général avec plus de passion que toutes les autres choses, ou plutôt que c'étoit la seule qu'il désiroit fortement pour être en considération dans l'Italie comme feu M. le duc de Modène et comme feu M. le duc de Mantoue qui, à l'âge de celui-ci, commanda en chef l'armée de l'empereur, avec le titre de vicaire général de l'empire. Quand ce prince sera ici, il n'y aura dans la conférence que nous aurons ensemble que lui, Matthioli, à qui il a promis de le rétablir dans la charge de secrétaire-d'état, et de le faire son premier ministre aussitôt qu'il se verra

en autorité, et que le traité qu'il prétend faire avec Votre Majesté sera exécuté ; le sieur Giuliani, le sieur de Pinchesne qui est secrétaire de cette ambassade et dont M. de Pomponne, qui l'a mis auprès de moi, peut répondre de la fidélité et de la sagesse à Votre Majesté, et moi. Ainsi le secret, si nécessaire dans cette affaire, sera assurément impénétrable.

J'ai l'honneur d'être, etc. . . . .

L'abbé d'Estrades (1).

A M. DE POMPONNE.

Venise, le 24 de décembre 1677.

Monsieur,

. . . .

Je n'ai que quelques particularités à ajouter à la lettre que je me donnai l'honneur d'écrire au roi la semaine passée ; mais comme M. le duc de Mantoue

---

(1) Archives des affaires étrangères.

m'a fait savoir depuis qu'elles peuvent servir à vous faire encore mieux connoître combien il est important à ce prince de prendre des mesures secrètes et d'user de toute la diligence qui lui sera possible pour la conclusion de l'affaire dont j'ai rendu compte à Sa Majesté, j'ai cru, Monsieur, qu'il étoit nécessaire que vous en fussiez informé. Il y a trois jours que M. le duc de Mantoue me donna avis qu'il avoit trouvé moyen d'avoir entre les mains la copie des ordres par écrit, que l'impératrice Éléonore et l'empereur, de concert avec les Espagnols, avoient donnés au comte *Viltaliano Borromei*, milanois et commissaire impérial. Ils portent que si les François venoient en Italie, et qu'il lui parût que M. le duc de Mantoue eût quelqu'intention de se jeter dans leur parti, il se servît de ce prétexte pour se rendre promptement le maître de Casal, et, par ce moyen, des partisans qu'ils y ont en grand nombre, et entr'autres le gouverneur de la ville et celui du château, afin de conserver cette place et tout le Mont-Ferrat à l'impératrice Éléonore. Le marquis *Canossa* a reçu un pareil ordre pour Mantoue. Il est aussi commissaire impérial, et où il lui seroit assez aisé de l'exécuter, le gouverneur de la citadelle étant son beau-frère, et le major de la ville son intime ami; de sorte que M. le duc de Mantoue m'a fait dire que dans la situation où il étoit, et se voyant observé de plus par madame sa mère, par le moine Bulgarini, qui la gouverne, et

par la plus grande partie de ses ministres, qui sont dévoués à la maison d'Autriche, il est obligé de ne témoigner aucune ambition, de paroître n'avoir aucune connoissance de ses affaires, et de ne donner aucun soupçon de sa conduite; mais aussi qu'il ne peut se déclarer ouvertement, comme il le fera, pour les intérêts du roi, ni livrer Casal à Sa Majesté, si elle n'envoie une armée en Italie assez considérable pour se conserver cette place, et pour le mettre à couvert des malheurs qui le menacent et des desseins que la maison d'Autriche a contre lui; que c'est ce qui l'oblige de supplier et d'exhorter Sa Majesté de faire un effort pour cela, quand même elle n'auroit pas été tout-à-fait résolue de porter la guerre dans le Milanois, puisque Casal est une acquisition assez importante pour l'y déterminer. Mais Matthioli, à qui M. le duc de Mantoue a remis l'entière disposition de cette affaire, va plus loin, et il assure qu'en ce cas on trouveroit bien le moyen de mettre un gouverneur dans la citadelle de Mantoue et un major dans la ville, qui fussent autant attachés au service du roi que ceux qui occupent ces deux postes le sont à la maison d'Autriche.

Il y a de plus, Monsieur, à considérer que le duc de Gastalle étant le plus proche parent de M. le duc de Mantoue, et devant succéder au duché, il y auroit à craindre que si la duchesse sa fille, qui est fort mal et qui n'a point d'enfans, ve-

noit à mourir, il n'arrivât à M. le duc de Mantoue quelque malheur qui assureroit son état au seigneur espagnol qui a épousé la seconde fille du duc de Gastalle, et dont les Espagnols, dans cette vue sans doute, ont traité le mariage à Vienne par le moyen de dom Vincenze, qui est revenu depuis quelque temps. Vous connoissez beaucoup mieux que moi, Monsieur, de quelle conséquence il seroit pour le roi, non seulement d'enlever le *Mantouan* et le Mont-Ferrat à la maison d'Autriche, qui ne perdra pas une occasion favorable de s'en servir, mais encore d'avoir entre ses mains ces deux états, par lesquels Sa Majesté tiendroit aisément en bride les princes d'Italie. Ainsi je ne prends pas la liberté d'entrer plus avant dans cette matière, et de mêler mes réflexions à celles que vous y pourrez faire.

. . . .

Je suis, etc.

L'abbé d'Estrades (1).

---

(1) Archives des affaires étrangères.

A M. DE POMPONNE.

A Venise, le 1er. de janvier 1678.

Monsieur,

J'ai si peu de chose à vous mander d'ici, aujourd'hui, que je vous aurai bientôt informé de ce que j'ai appris, et que je puis espérer que la longueur de cette lettre ne vous fatiguera point.

Je sais qu'un sénateur, qui est du Prégadi, a dit que l'empereur et les Espagnols sollicitoient vivement les nonces et les ambassadeurs de Venise, qui résident à Madrid et à Vienne, de porter leurs maîtres à s'unir avec eux contre la France, et de leur représenter qu'ils avoient un intérêt commun de conserver l'Italie et d'en éloigner les armées du roi dont elle étoit menacée. Je ne crois pas que le pape soit fort disposé à leur faire ce plaisir; mais, Monsieur, j'oserois presque assurer que si la république doit renoncer aux avantages de la neutralité qu'elle a jusqu'à présent si bien observée, ce ne sera pas pour partager les malheurs de la maison d'Autriche, et c'est en effet dans ce sens-là que ce sénateur en a parlé.

. . . .

L'abbé d'Estrades (1).

---

(1) Archives des affaires étrangères.

A M. L'ABBÉ D'ESTRADES.

Saint-Germain, 5 janvier 1678.

MONSIEUR,

N'ayant pas encore eu le temps de rendre compte au roi de votre dépêche du 18 du mois passé, je ne vous informerai point des sentimens de Sa Majesté, touchant ce que vous lui mandez des dispositions de M. le duc de Mantoue. Ce sera seulement par le premier ordinaire . . . .

POMPONNE (1).

AU MÊME.

Du 12 janvier 1678, à Saint-Germain.

MONSIEUR,

Vous verrez par la lettre du roi, ci-jointe, combien Sa Majesté a approuvé la négociation que

---

(1) Archives des affaires étrangères.

vous avez liée avec M. le duc de Mantoue pour une affaire qui est assurément très-importante en tous temps, mais principalement dans cette conjoncture. Vous ne pouviez aussi vous y conduire avec plus de prudence ni plus de secret que vous avez fait.

J'ai bien de la joie de voir que vous vous soyez attiré cette occasion de témoigner votre zèle au service de Sa Majesté, et je souhaite que le succès de l'affaire aide à vous procurer plus tôt de Sa Majesté la grâce que vous lui avez demandée.

Nous n'avons présentement aucunes nouvelles à vous mander de ce côté-ci; les gros bagages du roi partirent lundy matin pour Saint-Quentin, comme je vous l'avois mandé, mais Sa Majesté ne fait pas encore état de les suivre.

Je suis, etc.

POMPONNE (1).

A M. L'ABBÉ D'ESTRADES.

Du 12 janvier 1679, à Saint-Germain.

M. l'abbé d'Estrades, j'ay veu avec plaisir, par

(1) Archives des affaires étrangères.

votre lettre du 18 du mois passé, l'application que vous avez donnée pour tirer le duc de Mantoue, non-seulement de l'assoupissement des plaisirs et des débauches où il paroît enseveli, mais pour l'exciter à secouer le joug de l'archiduchesse sa mère, et du moine Bulgarini qui, sans lui laisser aucune part au gouvernement de son estat, augmente de jour en jour les liens et la dépendance par lesquels ils l'ont soumis à la maison d'Autriche. Je m'intéresserois d'autant plus aux résolutions plus généreuses qu'il pourroit prendre, que je le regarde toujours comme sorti d'une maison qui a esté si long-temps françoise, et à laquelle le roy mon père a donné de si grandes marques de son amitié et de sa protection.

Aussi désirai-je que, par les mesmes canaux desquels vous vous estes servi pour lier cette négociation, vous luy fassiez cognoistre que j'ay appris avec beaucoup de satisfaction les sentimens qu'il vous a fait paroistre pour mes intérêts et pour prendre des partis plus conformes à sa gloire et à sa naissance; que pour cela j'entre avec plaisir dans les propositions qu'il vous fait faire de s'attacher à moi par des mesures plus estroites, et de remettre mes armes dans Casal au mesme estat qu'elles y ont été si long-temps. L'expérience a dû luy faire cognoistre que jamais l'authorité du duc son père n'a esté plus establie dans le Montferrat, que lorsque cette place et ces estats ont été appuyés

de ma protection; et l'affection qui est encore restée dans ses peuples pour le nom françois, est un assez grand témoignage de l'avantage et de la douceur qu'ils en ont tirés.

Mais afin de respondre aux articles qu'il vous a fait communiquer, je commenceray à respondre par le premier, que, pour l'offre de me remettre la citadelle et le château de Casal, je me contenteray volontiers de les tenir en la mesme forme que je les ay tenus autrefois, c'est-à-dire, de les conserver pour le duc de Mantoue, et de faire payer les garnisons que j'y entretiendrais.

Je pourray mesme, pour seconder l'inclination que ce prince témoigne pour la guerre, prendre des mesures avec luy pour le commandement des armées que j'enverrois delà les monts.

Mais il doit juger que je ne puis du tout entrer dans l'article par lequel il demande que je luy fasse instituer les terres du Montferrat qui ont été cédées au duc de Savoye. Elles sont authorisées par tant de traités dans lesquels j'ay esté comme partie principale, que je ne pourrais y donner atteinte; ce qui me resteroit seulement, seroit de m'employer, ainsi que je l'ay fait diverses fois, pour accommoder les différends qui restent entr'eux touchant l'évaluation de ces mesmes terres, et les sommes qui devoient estre payées par le duc de Savoye.

Il n'en seroit pas de mesme des pertes que le

duc de Mantoue pourroit faire dans la guerre où il s'engagerait avec moy. Je m'obligerais volontiers à ne point faire de paix sans qu'il ne fût dédommagé, et j'entrerois de mesme avec plaisir dans le parti de lui faire part des conquestes que mes armes feroient dans le Milanois.

Pour la condition qu'il demande du présent, que je devrois lui faire à cette heure de cent mille pistoles comme d'un simple régale, vous devez luy faire cognoistre qu'autant que cette somme est excessive, autant je seray prest de convenir d'une plus modérée selon les engagemens que ce prince voudra prendre avec moy; et sans vous expliquer le premier quelle elle pourroit estre, vous l'obligerez à parler le premier, et à se renfermer dans des bornes plus raisonnables.

Vous continuerez cependant à nourrir l'opinion que je dois faire passer cette année une armée considérable en Italie, et aurez pour principale vue dans vostre négociation, de la tenir toujours en estat et de la faire durer sans vous exposer au hasard de la rompre, puisqu'il est de mon service de l'entretenir toujours de telle sorte que je sois maistre de la conduire en me relaschant ou m'avançant plus ou moins sur les conditions.

C'est pour ce sujet que comme le comte Matthioli a eu jusqu'à cette heure le principal secret de cette affaire, et qu'il en doit estre le plus fort instrument, il importe que vous le rendiez toujours

favorable par l'assurance du gré particulier que je luy en scay, et par l'espérance des marques que je voudrais bien luy en donner. C'est ce que vous pourrez adjouter à la lettre que je vous envoye en response à celle qu'il m'avoit escrite.

Je suis, etc.

LOUIS (1).

---

12 Janvier 1678.

M. LE COMTE MATTHIOLI,

J'ai vu, par la lettre que vous m'avez escrite, et par ce que m'en a mandé l'abbé d'Estrades, mon ambassadeur, l'affection que vous témoignez pour mes intérêts. Vous ne devez pas douter que je ne vous en sache beaucoup de gré, et que je n'aye plaisir de vous en donner des preuves en toutes rencontres; et me remettant encore à ce qui vous en sera dit plus particulièrement de ma part par ledit abbé d'Estrades, je ne vous ferai la présente plus longue, que pour prier Dieu qu'il vous ait, M. le *comte Matthioli*, en sa sainte garde.

LOUIS (2).

---

(1) Archives des affaires étrangères.
(2) *Ibid.*

A M. DE POMPONNE.

A Venise, le 29 de janvier 1678.

MONSIEUR,

. . . .

Je n'ay rien à adjouter, Monsieur, à ce que vous verrez que je me donne l'honneur de mander au roy sur l'estat où est l'affaire que je traite avec M. le duc de Mantoue; elle va si vite que je suis réduit à estre fasché de n'y trouver pas des difficultés qui, sans en rendre le succès douteux, pourroient faire durer la négociation aussi long-temps que Sa Majesté semble le désirer; mais j'ai toutes les peines du monde à rassurer M. le duc de Mantoue de la défiance qu'il a des Espagnols, laquelle, à dire vrai, est assez bien fondée, et il ne se peut croire en seureté s'il ne se voit appuyé de toute la protection du roy. Néanmoins je ferai en sorte que ce prince ne nous échappe pas, quand la chose ne seroit pas aussy promptement conclue qu'il le désire.

Je vous rends mille grâces très-humbles, Monsieur, de toutes les bontés que vous me faites paroistre dans cette occasion, et je puis vous assurer que je serois beaucoup plus sensible au succès de

cette affaire par le plaisir que j'aurois d'avoir fait cognoistre au roy le zèle que j'ai pour son service, et de m'estre rendu digne de la grâce que vous m'avez faite de me procurer l'emploi dans lequel je suis, que je ne serois touché de l'espérance d'une meilleure fortune. . . . .

L'abbé d'ESTRADES (1).

AU ROI.

Venise, le 29 de janvier 1678.

SIRE,

Dans le temps que j'ay reçeu la lettre que Vostre Majesté m'a fait l'honneur de m'escrire du 12 de ce mois, ayant appris que le comte Matthioli estoit arrivé à Venise, je l'ay fait avertir que je désirois avoir une conférence avec luy, et il est venu chez moi avec les précautions ordinaires. Je luy ay d'abord remis entre les mains la lettre dont Votre Majesté m'avoit chargé pour luy, qu'il a veue avec

---

(1) Archives des affaires étrangères.

toutes les marques possibles de respect et de reconnoissance; et je luy ay dit, comme Vostre Majesté me l'a ordonné, qu'elle ne se contentoit pas de luy témoigner elle-mesme le gré qu'elle luy sçauroit du zèle qu'il faisoit paroistre pour ses intérêts, mais qu'elle me commandoit encore expressément de l'assurer qu'elle voudroit bien luy en donner des marques dans la suite; j'y ay adjousté qu'il devoit s'estimer heureux d'avoir trouvé une occasion de mériter la bienveillance et les grâces de Vostre Majesté, comme il le pouvoit aysément par la confiance entière qu'auroit en luy M. le duc de Mantoue, à qui il auroit la satisfaction de rendre en mesme temps le plus grand service qu'il pouvoit recevoir de luy. Il m'a répondu d'une manière qui ne me permet pas de douter qu'il ne soit aussy touché qu'on le peut estre des bontés de Vostre Majesté, et qu'il n'ayt une très-forte passion de la servir. Ensuite je luy ay lu les termes obligeans dont Vostre Majesté se sert pour marquer l'affection qu'elle a pour M. le duc de Mantoue, et les autres endroits de la dépesche de Vostre Majesté, que j'ay cru devoir communiquer, pour luy faire connoistre qu'elle a appris avec plaisir les propositions de ce prince, et qu'il tireroit des avantages considérables de l'estroite liaison dans laquelle il entreroit avec Vostre Majesté par le moyen de Cazal, qu'elle tiendroit dans la même forme qu'elle l'a déjà eu autrefois, en payant les garnisons qu'elle

entretiendroit dans cette place, et en la conservant pour le duc de Mantoue. Nous sommes enfin tombés sur les différends qu'il a avec le duc de Savoye, pour la restitution qu'il en prétend des terres du Montferrat qui lui ont été cédées, et ce n'a été qu'après quelques légères contestations que j'ay fait convenir le comte Matthioli, par les mesmes raisons que Vostre Majesté m'a fait l'honneur de me marquer, qu'elle ne pouvoit entrer autrement dans cette affaire qu'en s'employant pour l'accommoder, et que l'intercession de Vostre Majesté étoit assez puissante pour en faire obtenir un heureux succès à M. le duc de Mantoue.

Le comte Matthioli s'en est contenté, mais il a eu beaucoup plus de peine à se relascher sur la demande du présent de cent mille pistoles. Il s'obstinoit d'autant plus à n'en rien rabattre, qu'il disoit que c'estoit même pour les intérêts de Vostre Majesté qu'on devoit s'en servir; et que M. le duc de Mantoue s'estant mis en possession de Gastalle, sans en donner avis aux Espagnols, il avoit jugé nécessaire de se précautionner contre les ombrages qu'ils pourroient prendre de cette démarche; que pour cet effet, il avoit fait entrer dans Gastalle et dans Cazal des soldats qu'il avoit levés et qu'il estoit obligé de payer; qu'il avoit fait porter dans cette dernière place de grandes provisions de blés et de fourrages, et qu'il ne pouvoit pas soutenir cette dépense dans l'estat où l'avoit réduit madame sa

mère, qui disposoit absolument de ses revenus. Je luy ay répondu que la somme d'argent que M. le duc de Mantoue souhaitoit que Vostre Majesté luy donnast présentement, ne luy estoit point nécessaire pour les dépenses qu'il alléguoit; que l'augmentation de la garnison de Cazal et ces grandes provisions estoient regardées par les Espagnols mesmes comme des seuretés qu'il prenoit sagement contre les entreprises de la France, dans un temps où l'on ne doutait pas qu'elle ne dust porter la guerre en Italie; et qu'ainsi les partisans qu'ils ont auprès de luy, ny madame sa mère, n'avoient pu luy refuser l'argent dont il auroit eu besoin pour cela; que je sçavois que ses sujets y contribuoient avec plaisir, et qu'ils avoient témoigné de la joye que leur prince s'appliquast luy-même à ses affaires; que jusques à la conclusion du traité, qui le devoit attacher si fortement à Vostre Majesté, il n'auroit point d'occasion de faire de nouvelles dépenses, et qu'il recevroit alors tout le secours et tout le soulagement qu'il devroit attendre de Vostre Majesté; qu'en s'engageant de payer et d'entretenir les garnisons qu'elle tiendroit dans Cazal, elle cédoit à M. le duc de Mantoue la jouissance de la propriété et des revenus sans aucune charge, et que Vostre Majesté ne trouveroit dans cette affaire d'autre utilité que celle de le délivrer du joug que luy a imposé la maison d'Autriche, et d'avoir plus de facilité de faire, dans le Milanois,

des conquestes dont elle avoit dessein de luy donner part; de sorte que le présent qu'il demandoit devant estre considéré comme une pure gratification, cent mille pistoles estoient une prétention si excessive, que Vostre Majesté n'avoit pas jugé à-propos de faire aucune offre là-dessus, et qu'elle m'avoit seulement ordonné de luy dire qu'elle ne s'esloigneroit pas de luy faire un présent d'une somme plus modérée; qu'il falloit donc qu'il s'expliquast nettement là-dessus.

Le comte Matthioli se deffendit long-temps de parler, et il prit un party fort honneste en apparence, qui fut de se remettre à la générosité de Vostre Majesté. Mais voyant que je m'opiniastrois à vouloir qu'il parlast, il se relascha peu à peu à cinq cent mille livres. Je luy dis que je jugeois à-peu-près de ce que M. le duc de Mantoue pouvoit espérer de Vostre Majesté; mais que je ne me chargerois pas de luy faire cette proposition, et que je ne pouvois m'empescher de luy dire que pour un homme aussy bien intentionné qu'il me témoignoit l'estre, il me paroissoit bien ferme sur un petit intérest, dans une négociation dont il m'advoueroit sans doute que M. le duc de Mantoue tireroit de grands et de solides avantages. Enfin, Sire, je l'ay réduit à se contenter de cent mille escus, à condition néanmoins que Vostre Majesté n'en fera le payement qu'après la signature du traité et l'eschange des ratifications, et que si elle ne

veut point donner la somme entière en une seule fois, M. le duc de Mantoue recevra d'abord cinquante mille escus, et les autres cinquante mille, trois mois après. J'ay encore déclaré au comte Matthioli que je ne luy répondois pas que Vostre Majesté trouvast bon que je me fusse fixé à une somme si forte, mais je luy promettois de faire tout ce qui dépendroit de moy pour n'en estre pas désavoué.

Non-seulement les autres articles de la dépesche de Vostre Majesté n'ont reçeu aucune difficulté, mais mesme ils ont confirmé puissamment le comte Matthioli dans la pensée que M. le duc de Mantoue ne pouvoit prendre un meilleur parti que celuy de s'abandonner entièrement à la protection de Vostre Majesté. Il fait un fonds si assuré sur la résolution qu'il croit qu'elle a prise de faire passer cette année une armée considérable en Italie, que je n'aurai pas de peine de l'en persuader toujours plus fortement; mais je suis un peu embarrassé de l'empressement que M. le duc de Mantoue a de conclure cette affaire, à cause des frayeurs continuelles que luy donne le dessein qu'il est averti que les Espagnols ont toujours de se saisir de ses places sur le premier prétexte et à la première occasion favorable qu'ils en auront. Cependant je tascheray de tirer cette négociation en longueur, autant que Vostre Majesté le trouvera convenable à ses intérêts, comme elle me l'ordonne, et je me garderay bien de me mettre au hazard de la rompre. Je supplie Vostre

Majesté d'estre persuadée que je n'oublierai jamais rien de tout ce qui pourra estre de son service, et luy faire connoistre mon zèle et le profond respect avec lequel je suis,

SIRE,

De Vostre Majesté,

Le très humble, très obéissant, et très fidelle sujet et serviteur,

L'abbé D'ESTRADES (1).

A M. DE POMPONNE.

A Venise, le 12 février 1678.

MONSIEUR,

. . . .

Quoiqu'il y ait quinze jours que M. le duc de Mantoue est à Venise, je n'ay pourtant pu le voir encore; mais il m'a fait dire plusieurs fois, par le

---

(1) Archives des affaires étrangères.

comte Matthioli, qu'il avoit plus d'impatience que moy que nous eussions une conférence ensemble; qu'il ne différoit à se donner cette satisfaction que pour se débarrasser de ceux de ses gens qui luy sont les plus suspects, et particulièrement de quatre hommes dont madame sa mère l'a fait accompagner icy pour observer toutes ses actions, ce qu'ils font avec un très-grand soin; et que deux jours avant que de partir pour s'en retourner dans ses états, où il n'appréhendoit pas qu'on luy fist une surprise, lorsqu'il y seroit, il m'avertiroit du lieu et de l'heure où nous pourrions nous voir. Il est vray que la démarche qu'il a faite, de se mettre hautement en possession des estats du feu duc de Gastalle, a si fort inquietté les Espagnols, qu'on voit qu'ils cherchent, par toute sorte de voies, à s'esclaircir si M. le duc de Mantoue n'a point recherché l'appuy du roy. Son résident à Venise, qui est dévoué au party de la duchesse-mère, vint demander il y a deux jours au sieur de Pinchesne, de la part de son maistre, si je despeschois un courrier extraordinaire en France, parce que Son Altesse seroit bien aise de se servir de cette commodité pour y envoyer un pacquet de conséquence; il luy répondit que les affaires estoient si peu vives icy, que j'avois toujours escrit par les voyes ordinaires, et que je n'avois présentement aucune raison d'envoyer un courrier; si M. le duc de Mantoue le souhaittoit, j'en ferois partir un sur son

service. J'ay fait savoir cela à ce prince, qui a este surpris de ce que son résident, en son nom, et sans son ordre, eust fait une demande de cette nature, et comme il a jugé, aussy bien que moy, que ce résident avoit eu dessein de pénétrer par ce moyen si un pacquet qu'on disoit que M. le duc de Mantoue avoit reçeu de Mme. la grande-duchesse estoit important, il a agréé l'expédient que je luy avois fait proposer de luy envoyer faire publiquement chez luy les mesmes offres qui avoient esté faites à son résident, afin qu'il luy pust tesmoigner devant ses ministres qu'il trouvoit fort mauvais qu'ils les fissent entrer en commerce, sans son aveu, avec l'ambassadeur de France, sçachant les mesures qu'il avoit à garder. Il a chargé Matthioli de me dire qu'il avoit eu une lettre de Mme. la grande-duchesse, à qui il faisait réponse, pour la prier seulement de vouloir appuyer ses droits auprès du roy, ayant appris que M. le duc de Modène avoit porté ses plaintes à Sa Majesté de ce qu'il s'estoit emparé de la succession de M. le duc de Gastalle, sur laquelle il avoit des prétentions. Le sieur de Pinchesne l'a esté trouver chez luy de ma part, et la chose s'est exécutée comme elle avoit esté résolue; mais cette aventure, et plusieurs autres choses que M. le duc de Mantoue découvre tous les jours, luy font bien connoistre que les Espagnols se défient de lui, et il en est dans une si grande inquiétude, qu'il souhaitte avec passion que Sa Majesté

le mette bientost en seureté contre leurs entreprises.

. . . .

L'abbé D'ESTRADES (1).

A M. DE POMPONNE.

A Venise, le 19 de février 1678.

MONSIEUR,

Vous aurez veu, par les dernières lettres que je me suis donné l'honneur de vous escrire, que je prenois soin d'entretenir la négociation que j'ai liée avec M. le duc de Mantoue, et de la tenir toujours en estat d'estre terminée de la manière que le roy jugera la plus convenable à ses intérêts. Ainsi, Monsieur, je n'ay qu'à vous asseurer que je m'appliquerai, comme vous me l'ordonnez dans vostre lettre du 2 de ce mois, à gagner du temps, et à confirmer M. le duc de Mantoue dans la résolution qu'il a prise de s'abandonner à la protection du roy. Il est aussy persuadé qu'on le peut désirer

(1) Archives des affaires étrangères.

qu'il ne sauroit prendre un meilleur party, quoique les Espagnols luy fassent depuis peu de grandes offres d'argent et d'employs pour l'obliger à se déclarer ouvertement en leur faveur, et pour introduire une garnison d'Allemands dans Casal; mais comme il appréhende toujours que l'on ne s'aperçoive du peu d'inclination qu'il a pour la maison d'Autriche, il ne peut se croire en seureté que lorsqu'il se verra appuyé par un traité, et c'est ce qui luy donne tant d'impatience de conclure celuy qu'il a dessein de faire avec le roy. . . . .
. . . .

L'abbé D'ESTRADES (1).

A M. DE POMPONNE.

Venise, le 26 février 1678.

MONSIEUR,

Je n'ai point eu l'honneur de recevoir de vos lettres cette semaine, mais j'ai bien crû que les

(1) Archives des affaires étrangères.

embarras du départ du roy m'en priveroient. J'ay sçeu de bonne part que l'on avoit appris icy que les Espagnols renouveloient leurs instances pour former une ligue des princes d'Italie contre la France, et que c'estoit à Rome qu'ils concertoient les moyens d'y réussir; c'est sans doute ce qui a donné lieu au bruit qui court depuis quelques jours, que le cardinal *Porto Carrero* en retournant en Espagne, où il va prendre possession de l'archevêché de Tolède, doit passer par les Cours d'Italie pour tâcher de les engager dans le parti qu'ils appellent la *cause commune*. L'on dit que M. le grand duc s'estoit déjà fait entendre que s'ils avoient à s'unir, il faudrait le faire pour le maintenir dans leur liberté, mais non pas pour s'engager dans une grande guerre, et à aider une des deux puissances ennemies à les accabler plus facilement dans la suite. Ces advis m'ont obligé à donner tous mes soings pour pénétrer dans quels sentimens on estoit à Venise sur ce sujet, et j'ay été bien informé que jusqu'à cette heure l'on y a intention de se délivrer des importunités des Espagnols, s'ils sont trop pressans, par une réponse semblable à ce qui s'est dit à Florence; mais il m'a paru que la crainte et la jalousie qu'on avoit ici de la puissance du roy, se réveillent fortement, et qu'on y appréhende que les desseins de Sa Majesté ne se bornent pas à la conservation des conquestes qu'elle a faites, ni mesme à celles de Flandre. Le sénat est confirmé

dans cette opinion par les dernières lettres de M. Contarini, qui lui mande qu'il ne faut pas s'attendre à la paix, parce que le roi ne le veut point. Cette façon de parler me persuade que M. Contarini est mal intentionné ou mal instruit, et elle est bien capable d'augmenter les inquiétudes du sénat. J'ai fait voir, du mieux qu'il m'a été possible, à ceux avec qui j'en ai parlé, qu'on ne pouvoit agir avec plus de sincérité pour la paix, n'y y apporter plus de facilités que Sa Majesté avoit fait. Il n'y a pas lieu néanmoins d'appréhender que, dans l'état où sont les affaires de la république de Venise, et dans la défiance continuelle où elle est à l'égard du premier visir, elle ose se déclarer en faveur des ennemis du roi; mais, Monsieur, je puis vous assurer, sur les lumières que j'en ai, qu'il ne faut compter à l'heure qu'il est que sur la foiblesse des Vénitiens et sur l'épuisement de leurs finances, et non pas sur leur bonne volonté. S'il m'étoit permis de dire mon sentiment sur la conjoncture présente, je croirois qu'il n'y a pas de moyen plus prompt et plus assuré de rompre toutes les mesures des Espagnols en Italie, et de terminer en faveur du roi les irrésolutions du sénat, que de lier M. le duc de Mantoue par le traité qu'il veut faire avec Sa Majesté; non seulement il est toujours dans la même résolution de conclure cette affaire, que l'empereur lui a fait dire qu'il ne voulait pas le priver de la succession du duc son beau-père, et qu'il dési-

roit seulement qu'il retirât la garnison qu'il avoit mise dans Guastalle, et encore parce que Sa Majesté impériale le presse d'exécuter le traité fait autrefois avec le feu duc son père, qui s'estoit engagé de n'avoir que des Allemands en garnison dans Casal. M. le duc de Mantoue me témoigne une confiance entière, et il me fait sçavoir, par le comte Matthioli, ce qui se délibère sur les affaires, pour sçavoir mes sentimens avant que de rien résoudre. Vous jugez bien, Monsieur, que je n'oublie rien de mon côté pour nourrir ses bonnes dispositions et pour tenir toujours la négociation en estat que le roi en soit le maître. M. le duc de Mantoue me fit prier, il y a dix jours, de l'aller voir monter à cheval à l'académie. J'y allai, et dans la vérité je trouvai qu'il y étoit très-ferme quoiqu'il n'y soit pas de bonne grâce, parce qu'il a eu autrefois une jambe rompue et qu'on porte icy les estriers fort courts. Comme il se pique d'estre bon cavalier, il m'a sçeu très-bon gré des louanges que le comte Matthioli lui a dit que je luy donnois, et de ce que je luy ai promis d'en rendre témoignage dans la première lettre que j'aurois l'honneur de vous escrire.

Deux gentils-hommes des plus considérables de cette république, qui sont: *Cornaro* l'aisné, qu'on appelle de la Grande Maison, et un *Foscarini*, font déjà de grandes brigues pour succéder à M. Contarini dans l'ambassade de France, quoi-

que ce choix ne doive se faire qu'au mois de septembre prochain; sur lequel des deux qu'il tombe, celuy qui sera nommé remplira dignement cette place, surtout par la dépense, estant tous deux fort riches et fort généreux.

Quoique j'aye pris la liberté, Monsieur, de vous demander, dans ma dernière lettre, votre protection auprès de M. Colbert pour le payement de mes appointemens, et surtout des six premiers mois de l'année 1676 dont j'ai les ordonnances il y a long-temps, je n'ai encore pu les toucher. Je suis pourtant forcé par mes pressans besoins de vous en renouveler aujourd'huy les instances, et de vous supplier très-humblement de me procurer cette grâce de M. Colbert. J'espère, Monsieur, que vous me voudrez bien donner cette marque de votre affection, qui est la plus grande que j'en puisse recevoir dans l'embarras où je me trouve, et que vous serez toujours persuadé que je suis avec un profond respect et un attachement inviolable,

Monsieur, etc.

L'abbé d'ESTRADES (1).

---

(1) Archives des affaires étrangères.

A M. L'ABBÉ D'ESTRADES.

De Cambray, le 1er. mars 1678.

Monsieur,

J'ay rendu compte au roy, durant le voyage, de vos dépêches des 29 janvier et 5 février. Je n'aurai pas le temps d'y faire une fort longue réponse. Je vous dirai seulement que Sa Majesté y a vu la suite de la négociation que vous avez liée avec le comte Matthioli; que vous étiez entré dans la discussion des points qu'il vous avoit proposés, et de ceux que Sa Majesté ne pouvoit admettre ou refuser; que même vous étiez descendu dans le détail de la somme qui avoit été demandée, et que vous l'aviez réduite à cent mille écus. Ce que je puis vous dire, Monsieur, sur ce sujet, est que Sa Majesté a bien agréable que vous entreteniez une négociation dont l'effet dans la suite pourroit être fort considérable; mais il faut que les temps se disposent pour cela, d'autant plus que le fondement de tout ce qui se traite avec vous est toujours sur le pied que le roy envoye une puissante armée delà les monts. Vous voyez assez, je m'assure, que jusqu'à cette heure les choses ne se disposent pas à cela; il est bon toutefois de continuer à en nourrir

la créance, et c'est ce que Sa Majesté juge à propos que vous fassiez; mais elle ne voit pas que vous deviez contracter aucun engagement sur un point qui ne pourroit avoir de succès et qui rendroit inutile la dépense que Sa Majesté pourroit faire. Ainsi, Monsieur, ce que vous pouvez, est de cultiver toujours les bonnes intentions du comte Matthioli, et par lui celles de son maître; de ne point détruire l'espérance qu'ils ont de voir les armes de France en Italie, et de remettre la réponse qu'ils attendent de vous, tantôt sur les occupations du voyage et de la campagne où Sa Majesté se trouve engagée, qui vous auront privé de ses réponses, tantôt sur d'autres raisons, mais enfin de tenir autant qu'il vous sera possible une négociation en estat dont, selon la conjoncture des affaires, Sa Majesté profiteroit avec plaisir. . . . .

POMPONNE (1).

(1) Archives des affaires étrangères.

A M. DE POMPONNE.

Venise, le 12 de mars 1678.

Monsieur,

Les embarras que je sais qu'on a toujours dans les marches d'un voyage, me laissoient peu d'espérance de recevoir de vos nouvelles jusqu'à ce que vous fussiez arrivé à Metz, et je vous suis bien obligé de la bonté que vous avez eue de m'en donner, par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire de Vitry le 15 du mois passé.

Je n'ay encore rien de certain à vous mander aujourd'hui; mais la semaine prochaine j'aurai l'honneur de rendre compte au roi de la conférence que je dois avoir infailliblement demain au soir avec M. le duc de Mantoue. Toutes les mesures sont prises pour cela, et ce prince m'a seulement fait dire qu'il m'expliqueroit les raisons qui l'obligent d'envoyer en diligence le comte Matthioli à Sa Majesté; il ne partira pourtant que dans dix ou douze jours, et je lui ai fait comprendre qu'il estoit néçessaire que je fusse instruit auparavant de la commission dont il seroit chargé. J'ai cru devoir en prendre connoissance, afin que Sa Majesté en soit pleinement informée avant que M. Mat-

thioli se rende auprès d'elle. Je puis seulement vous assurer dès à présent, que les choses ne sçauroient estre mieux disposées pour former une ligue puissante en Italie et pour en chasser entièrement les Espagnols, si le roi veut tourner ses armes de ce côté-ci; c'est ce que vous sçaurez plus au long et plus particulièrement dans ma première dépêche, parce que je pourrai vous en parler avec certitude après que j'aurai appris du comte Matthioli le succès d'une négociation qu'il a liée depuis peu avec la république au nom de M. le duc de Mantoue et de concert avec moi. Le prétexte dont nous sommes convenus qu'il se serviroit, a été que ce prince désiroit se régler sur les conseils du sénat, après lui avoir communiqué les droits légitimes qu'il a sur Guastalle, et la juste deffiance que luy donnent les sentimens que la maison d'Autriche lui fait paroistre sur cette affaire. M. Matthioli a déjà eu deux conférences avec un sage de Terre-Ferme, nommé *Lando*, député par le collége, et il en doit avoir encore trois cette semaine, qui nous découvriront les véritables dispositions du sénat pour Sa Majesté. Il est aisé de juger par la manière dont ce sénateur a déjà parlé, que si une armée de France vient en Italie, la république aimera mieux profiter des malheurs et de la faiblesse de la maison d'Autriche, en joignant ses armes à celles du roi, que de demeurer dans une neutralité qui lui sembleroit dangereuse dans le temps qu'elle

verroit un si puissant prince faire la guerre à ses portes. Cette politique des Vénitiens justifie ce que j'ay déjà eu l'honneur de vous en mander, qu'il ne faut rien attendre d'eux, que ce que la crainte ou l'intérêt les obligera de faire. . . . . . .

L'abbé D'ESTRADES (1).

A M. DE POMPONNE.

A Venise, le 19 de mars 1678.

MONSIEUR,

Je n'ai point eu l'honneur de recevoir de vos lettres cette semaine : vous verrez, par le compte que j'en rends au roi, ce qui s'est passé dans la conférence que j'ai eue avec M. le duc de Mantoue. J'y adjousterai seulement, Monsieur, que s'il convient à Sa Majesté que ce prince s'attache à elle, aux conditions qui ont esté proposées, il me paroît qu'il sera nécessaire, avant que le comte Matthioli parte de la cour, de mettre cette affaire en état de

(1) Archives des affaires étrangères.

ne pouvoir plus estre rompue, parce que j'ay vu M. de Mantoue si allarmé des menaces que les Espagnols luy font et de la protection qu'ils donnent hautement au comte de Prades, qui prétend que le duché de Guastalle lui appartient, que je n'ai pu le remettre de ses frayeurs qu'en lui faisant espérer que le retour du comte Matthioli le tireroit de toute sorte d'embarras; et s'il le voyait revenir sans le consentement du roi pour conclure l'affaire et sans une asseurance infaillible d'un prompt secours, je ne sçais si la peur d'être dépouillé ne le feroit pas changer de résolution. J'ai cru, Monsieur, vous devoir informer fidellement de la situation où j'ai trouvé l'esprit de M. de Mantoue, afin que vous pussiez vous régler là-dessus.

Le sénat a pénétré que le pape n'a laissé tomber d'elle-même l'affaire de l'ajustement de la république avec l'Espagne, sur ce qui s'est passé à Trieste, que parce que Sa Sainteté est bien aise d'être seule médiatrice des princes catholiques à l'assemblée de Nimègue, et qu'elle ne veut pas qu'un ambassadeur de Venise partage cet honneur avec son nonce. .

. . . . . .

Je suis, etc.

L'abbé D'ESTRADES (1).

---

(1) Archives des affaires étrangères.

A LOUIS XIV.

A Venise, le 19 de mars 1678.

Sire,

Il y a huit jours que je mandai à M. de Pomponne que je devois avoir le lendemain une conférence avec M. le duc de Mantoue. Nous nous vismes, comme nous l'avions concerté, à minuit, dans une petite place qui estoit à une distance égale de sa maison et de la mienne. Je fus une heure entière avec luy, et non seulement je luy dis tout ce que Vostre Majesté m'avoit commandé de lui faire sçavoir, et qu'il avoit déjà appris par le comte Matthioli, mais encore je le rassurai le mieux qu'il me fut possible sur les deffiances continuelles et bien fondées qu'il a des Espagnols. Je ne m'expliquai point avec luy du présent que Vostre Majesté lui feroit en argent, aussitost après la conclusion du traité, et je me contentai de lui promettre qu'il auroit lieu d'en être content. Il a paru être fort satisfait de notre conversation, et, de mon costé, je n'ai pas moins sujet de l'estre, puisqu'il m'a confirmé tout ce que le comte Matthioli m'avoit dit de sa part. J'en ai rendu un compte si exact à Vostre Majesté dans les lettres que je me suis donné

l'honneur de lui écrire et à M. de Pomponne, qu'il est inutile que je m'étende davantage sur cette matière. Lorsque nous fûmes sur le point de nous séparer, M. le duc de Mantoue et moi, il me représenta le risque dans lequel il estoit d'estre accablé par les Espagnols, dont il ne pouvoit douter des mauvaises intentions, après les instances pressantes qu'ils lui avoient faites depuis peu, d'introduire les Allemands dans Cazal, d'en tirer la garnison de Guastalle, et de se déclarer ouvertement et sans délay en leur faveur. Il adjousta que je pouvois bien penser que dans la résolution où il estoit de servir Vostre Majesté de sa personne et de ses états, il ne feroit rien qui pût être préjudiciable à ses intérêts, mais que si les Espagnols ne lui fournissoient plus l'argent qu'ils avoient accoutumé de lui donner pour l'entretien de la garnison de Cazal, comme ils le lui avoient déclaré, il ne seroit pas en pouvoir d'en soutenir la dépense lui-même et de conserver cette place; que le danger étoit si présent, qu'il n'y avoit point de temps à perdre pour le mettre en seureté, et que les affaires se traittoient si lentement par la voye des dépesches, qu'il se voyoit dans la nécessité d'envoyer le comte Matthioli à Vostre Majesté pour lui exposer l'estat où il se trouvoit réduit, et pour la supplier de l'en vouloir tirer le plus tost qu'il seroit possible.

Je n'ai osé, Sire, m'opposer à ce voyage, parce que je me suis apperçu que M. le duc de Mantoue

avoit pris quelque ombrage, ou du moins qu'il avoit eu de l'inquiétude de la longueur de cette négociation, que j'ai éloignée sur plusieurs prétextes différens autant que je l'ai pu sans rien hazarder, comme Vostre Majesté me l'avoit ordonné, et encore parce que j'ay cru qu'elle seroit plus assurée de la fermeté de M. le duc de Mantoue, lorsque le comte Matthioli, en qui il a une confiance aveugle et qui le gouverne absolument, seroit auprès d'elle. Il fera connoître à Vostre Majesté, mieux qu'on ne le sçauroit faire dans des lettres, les facilités qu'elle trouveroit à conquérir le Milanais, les intelligences qu'on y aura, et le détail de toute la négociation qu'il a eue avec la république de Venise au nom de M. le duc de Mantoue, qui a demandé au sénat ses conseils sur l'affaire de Guastalle, et ses assistances en cas qu'on le voulût troubler, par la force, dans la possession de ce duché. Le sénat a été dire à Matthioli, par un sage de Terre-Ferme qui a été député pour ce sujet, que M. le duc de Mantoue devoit conserver Guastalle; que la république lui rendroit tous les offices qu'elle pourroit, et que quand son intercession seroit inutile, elle l'assisteroit secrètement et de ses avis et de son argent plutôt que de l'abandonner. Ce sénateur lui a fait entendre que si Vostre Majesté envoyoit une armée en Italie, et que M. le duc de Mantoue fût dans ses intérêts, la république ne s'esloigneroit pas d'entrer dans le mesme parti; et

M. le procurateur Nany, avec qui il a eu deux conversations, s'en est encore expliqué avec lui plus clairement.

Comme le comte Matthioli ne doit recevoir ses instructions qu'après-demain, il ne partira d'icy que vers la fin de la semaine. J'aurai l'honneur d'informer Vostre Majesté de ce qu'elles contiendront de plus important, et du temps qu'il pourra se rendre auprès d'elle.

Je suis, avec toute sorte de respect et de soumission,

Sire,

De Vostre Majesté,

Très humble, très obéissant, et très fidelle serviteur et sujet,

L'abbé d'Estrades (1).

---

(1) Archives des affaires étrangères.

A M. DE POMPONNE.

Venise, le 26 de mars 1678

Monsieur,

Mes dernières lettres vous auront fait voir que j'ai prévenu en partie les ordres que je reçois dans celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 4 de ce mois. J'avois jugé que, dans la conjoncture présente, il ne seroit pas facile au roy d'envoyer aussi promptement qu'on le souhaitoit une puissante armée en Italie. Il me paroissoit néanmoins que Sa Majesté regardoit la négociation que j'avois liée avec M. le duc de Mantoue, par le moyen du comte Matthioli, comme une affaire qui lui pouvoit estre utile dans la suite, et dont elle seroit bien aise d'estre toujours en état de profiter. Ainsi, Monsieur, j'ai apporté tous mes soins à nourrir l'opinion qu'on avoit de voir les armes de France dans le Milanois, et à confirmer M. le duc de Mantoue dans les bons sentimens qu'il a pour Sa Majesté, et dans la deffiance que les Espagnols lui donnent. Je me suis même servi des raisons que vous me marquez, pour modérer l'impatience qu'il avoit de conclure le traité qu'il souhaite de faire avec le roi. Avant que Sa Majesté partit de Saint-

Germain, je représentois au comte Matthioli que les négociations d'Angleterre l'occupoient trop pour lui permettre, dans des temps si difficiles, de s'appliquer autant qu'il estoit nécessaire à une nouvelle entreprise de l'importance de celle qu'elle méditoit de faire en Italie, et depuis je lui ai allégué la difficulté de recevoir des réponses dans les embarras d'un voyage, et dans les occupations de la campagne qui obligeoient le roi de passer souvent d'un lieu à un autre. J'y ai adjousté que je n'en étois point surpris, et que les années passées j'avois eu rarement de vos lettres dans ces temps-là. Il s'est contenté, jusqu'à cette heure, des deffaites que je lui ai données; mais M. le duc de Mantoue s'est si fort alarmé du péril dans lequel il croit être, et de la longueur de cette négociation, qu'il a voulu absolument envoyer le comte Matthioli au roi, et que je n'ai osé m'y opposer de crainte de le jetter dans la deffiance et de le rebuter entièrement. Il est vrai, Monsieur, qu'après avoir bien examiné de quelle manière ce voyage se pouvoit faire, j'ai cru qu'il n'y avoit point de moyen plus facile et plus infaillible que celui-là pour s'assurer davantage de M. le duc de Mantoue et pour faire durer cette affaire autant que le roi le jugera à-propos. J'ai, pour cela, persuadé au comte Matthioli qu'il étoit important qu'il n'allât pas trouver directement Sa Majesté, et qu'il falloit qu'il allât auparavant dans quelques villes d'Italie, sous le prétexte des inté-

rêts de son maître et des démêlés qu'il a avec M. le duc de Modène pour le duché de Guastalle, afin qu'on n'ait aucun soupçon qu'il doive passer en France. Il en est convenu avec moi, et par le compte que nous avons fait ensemble de sa marche et des séjours qu'il fera, je puis vous assurer, Monsieur, que vous ne le verrez de deux mois. Il vous sera plus aisé qu'à moi de le retenir encore autant pour le moins; et ainsi la campagne sera presque finie sans que M. le duc de Mantoue puisse se plaindre de ce retardement ni prendre des mesures contraires aux intentions du roi. Depuis que ce prince est hors de Venise, il se promène dans son état sans s'arrêter plus de trois ou quatre jours en un lieu, pour éviter de donner audience aux envoyés des Espagnols qui l'attendent à Mantoue, et à qui il a fait dire qu'ils pouvoient s'adresser à son conseil; que pour lui, il n'avoit rien à répondre à leurs propositions, parce qu'il attendoit des nouvelles de Vienne, sur lesquelles il vouloit se régler. Le comte Matthioli l'est allé trouver dès le commencement de cette semaine pour recevoir ses instructions sur le voyage qu'il va faire à la cour, et pour lui rendre compte de ce qu'il a traité avec la république; ensuite il reviendra ici, expliquer au sénat les sentimens de son maître; et ainsi, Monsieur, je pourrai peut-être éloigner encore son départ pour quelque temps.

. . . .

. . . .

. . . .

Je suis,

Monsieur, etc.

L'abbé d'Estrades (1).

A M. DE POMPONNE.

Venise, le 2 d'avril 1678.

Monsieur,

. . . .

Je n'ai rien à adjouter à ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous écrire sur l'affaire qui regarde M. le duc de Mantoue. J'ai seulement reçu ce matin un billet du comte Matthioli, par lequel il me donne avis qu'il sera ici demain, et qu'il viendra le même jour me trouver à une heure de nuit Je ne manquerai pas de vous rendre compte, dans ma première lettre, de la conversation que j'aurai avec

(1) Archives des affaires étrangères.

lui. Je suis bien aise qu'il ne soit pas revenu à Venise aussitôt qu'il me l'avoit dit, parce que son départ pour la cour en sera différé de quelques jours de plus que je n'avoiscru. Je tâcherai de sçavoir pour quel sujet le résident de Mantoue a eu de fréquentes audiences du collége depuis quelques jours. . . . .

L'abbé D'ESTRADES (1).

A M. L'ABBÉ D'ESTRADES.

5 Avril 1678.

MONSIEUR,

Vous nous voyez à la fin de notre voyage, et par-là à la fin de mon peu de ponctualité de vous écrire. Le séjour de Saint-Germain me va rendre plus régulier. J'ai pris hier le temps de rendre compte à Sa Majesté de vos lettres des 5, 12 et 19 du mois passé. Elle témoigna de la satisfaction de la manière dont vous avez suivi l'affaire de M. le

(1) Archives des affaires étrangères.

duc de Mantoue, et elle y a vu qu'après l'entretien que vous avez eu avec ce prince, il avoit pris la résolution d'envoyer le comte Matthioli en France.

Vous aurez déjà vu par mes dépêches qu'il y avoit peu d'apparence que Sa Majesté pût faire passer cette année une armée considérable en Italie. Il a paru toutefois que cette vue faisoit le fondement de tous les desseins que M. le duc de Mantoue vous avoit communiqués. Vous jugez assez qu'il n'est point bon de l'en détromper, parce que ce seroit rompre une négociation qui peut autrement avoir des suites considérables; ainsi, un des avantages du voyage du comte Matthioli, est qu'il fait gagner du temps, et que peut-être même pourra....... lever des difficultés, et prendre des mesures avec lui qu'il seroit difficile d'établir de plus loin. Ainsi vous voyez, Monsieur, que le roi ne pouvant guère accorder les principaux articles qui vous ont été demandés, parce qu'ils roulent tous sur une action en Italie, l'on doit peu se flatter que vous puissiez rien conclure avec ce prince. C'est ce qui me fait croire que s'il est autant de votre intérêt que vous le témoignez que vous repassiez en France, rien ne doit vous empêcher d'en exécuter la pensée; Sa Majesté me paroît tellement satisfaite de vos services, que bien qu'elle en prenne un sans doute de s'en servir dans un lieu où vous trouvassiez un champ plus étendu de lui en rendre qu'à Venise, elle vous l'accordera volontiers. Je l'ai même pres-

sentie sur ce sujet, et il me paroît que vous êtes maître du parti que vous voudrez prendre ou de Venise, ou de Paris. . . . .

POMPONNE (1).

A M. DE POMPONNE.

Venise, le 9 d'avril 1678.

MONSIEUR,

. . . .

Il y a six jours que le comte Matthioli arriva ici; j'eus une conversation avec lui le même soir, et le lendemain il partit pour aller à Bologne, où il doit trouver M. le duc de Mantoue, qui l'envoyera de là à la cour, après lui avoir donné les derniers ordres. Il m'a assuré qu'il étoit déjà chargé de confirmer à Sa Majesté tout ce que je me suis donné l'honneur de lui mander, et que son maître lui avoit seulement recommandé de ne consentir à mettre dans Casal une garnison françoise que quand

(1) Archives des affaires étrangères.

il ne pourroit plus s'en deffendre. Mais, Monsieur, il m'a dit en même temps qu'il voyoit trop bien que cette condition étoit le fondement du traité qui étoit proposé pour le vouloir tourner en négociation, et qu'il avoit fait comprendre à M. le duc de Mantoue qu'il falloit être de bonne foi avec le roi, et ne pas balancer à lui donner cette sûreté et cette satisfaction, s'il vouloit s'attacher aux intérêts de Sa Majesté, comme il l'avoit résolu. Je m'aperçus néanmoins, quoiqu'il ne m'en parlât pas ouvertement, que l'exemple de Messine lui faisoit faire des réflexions sur les suites de l'engagement que son maître prendroit avec le roi, qui m'obligèrent de lui représenter combien cette crainte seroit mal fondée, et la différence qu'il y avoit d'un traité solemnel entre princes souverains, comme seroit celui dont il s'agissoit, aux assistances que Sa Majesté n'avoit données aux Messinois que par pure générosité. . . . .

Le comte Matthioli me témoigna qu'il étoit de mon sentiment, et qu'il avoit beaucoup de joye de voir les choses aussi bien disposées qu'il l'avoit souhaité.

. . . .

L'abbé D'ESTRADES (1).

---

(1) Archives des affaires étrangères.

A M. L'ABBÉ D'ESTRADES.

Saint-Germain, le 13 avril 1678.

Monsieur,

Je vous ai déjà mandé que le roi avoit fort approuvé la manière dont vous aviez maintenu la négociation avec M. le duc de Mantoue, sans l'éloigner ni la trop engager. Il est même avantageux que pour gagner un temps qui paroît assez naturel, ce prince ait pris le parti d'envoyer au roi le comte Matthioli. Selon les propositions dont il sera chargé, on pourra traiter avec lui; mais il seroit fâcheux que le fondement en fût la condition de faire passer cette année une puissante armée en Italie, parce que je puis vous dire confidemment que le roi n'a pas encore pris ses mesures.

. . . .

Pomponne (1).

---

(1) Archives des affaires étrangères.

A M. DE POMPONNE.

Venise, le 30 d'avril 1678.

Monsieur,

Je m'estime bien heureux que le roi ait autant approuvé la manière dont je me suis conduit dans l'affaire de M. le duc de Mantoue, que vous me le témoignez dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13 de ce mois, et que Sa Majesté ait eu la bonté de considérer davantage le zèle que j'ai pour son service, que ma capacité. Je ne pourrai plus à l'avenir vous rien dire de nouveau sur ce sujet, et le comte Matthioli vous informera amplement, quand il sera arrivé à la cour, des sentimens de son maître, de l'état de ses affaires et de ce qu'on peut s'en promettre; mais la disposition où je l'ai vu me fait espérer qu'il ne sera pas impossible de traiter cette négociation sans courre le risque de la rompre, jusqu'à ce que la saison d'agir soit passée, et que lorsqu'il connoîtra la nécessité qu'il y a d'attendre que le roi puisse prendre des mesures pour faire passer une armée en Italie, il employera assez volontiers le crédit qu'il a sur l'esprit de M. le duc de Mantoue pour lui ôter toute sorte de défiance et pour l'em-

temps où sa présence lui étoit aussi nécessaire; qu'il ne devoit point se mettre en chemin pour aller à la cour, qu'il ne fût auparavant bien assuré que son absence n'apporteroit aucun changement aux sentimens et aux affaires de ce prince, mais que je le pouvois assurer que le roi le verroit avec joie, et qu'il recevroit toute sorte de satisfaction de ce voyage. . . . .

L'abbé d'ESTRADES (1).

A M. DE POMPONNE.

Venise, le 11 juin 1678,

MONSIEUR,

. . . .

Le comte Matthioli, qui ne perd pas de vue M. de Mantoue, par les raisons dont j'ai déjà eu l'honneur de vous informer, est venu ici faire un voyage de trois ou quatre jours avec ce prince; il m'a assuré qu'il étoit toujours dans la

(1) Archives des affaires étrangères.

résolution de partir à la fin de ce mois pour aller à la Cour, et qu'il accompagneroit auparavant son maître à Casal, où il avoit découvert depuis peu des pratiques que les Espagnols y faisoient pour s'emparer de cette place. J'en pris occasion, Monsieur, de lui représenter que, quand le bruit qui s'étoit répandu de la paix générale seroit véritable, M. le duc de Mantoue en auroit encore plus de besoin de la protection du roi; que la maison d'Autriche ne seroit pas en état de faire de la peine à aucun prince tant qu'elle auroit la puissance de Sa Majesté à combattre; mais que si elle n'avoit plus cet obstacle, il lui seroit aisé d'exécuter les desseins que son maître ne pouvoit pas douter qu'elle n'eût contre lui; qu'il avoit un grand intérêt à se mettre en état de ne pas craindre d'être dépouillé de Casal et du Mont-Ferrat, dont la cour de Vienne s'étoit déclarée vouloir mettre en possession l'impératrice Éléonore, qui n'avoit d'autre vue que de le laisser un jour à M. le prince de Lorraine, en faveur de son mariage avec une veuve de Pologne; que M. le duc de Mantoue ne pourroit éviter ce malheur qu'en se procurant l'appui du roi par une étroite liaison d'intérêts, comme seroit celle qu'il prendroit avec Sa Majesté si elle avoit une garnison dans Casal, qu'elle entretiendrait à ses dépens et aux mêmes conditions dont nous étions déjà convenus; qu'il seroit d'autant plus en seureté que Sa Majesté n'avoit

jamais eu de prétentions sur ses états, et qu'elle seule étoit capable de les défendre hautement contre ceux qui croyoient en avoir de bien fondés. J'y ajoutai que s'il faisoit réflexion sur ce que je lui disois, il connoîtroit sans doute que M. le duc de Mantoue ne pouvoit pas prendre un meilleur parti que celui que je venois de lui proposer. Le comte Matthioli me répondit qu'il en étoit si persuadé, et qu'il étoit si assuré de l'aversion que ce prince a pour les Espagnols, et de son inclination pour la France, que quand la paix seroit conclue et publiée lorsqu'il arriveroit à la cour, et qu'il n'y auroit par conséquent plus d'espérance de voir dans le Milanois la guerre que son maître y auroit tant souhaitée, il ne laisseroit pas de terminer en son nom l'affaire que nous avons commencée ici, pourvu que le roi l'ait agréable. Si cela convient à Sa Majesté, vous saurez, Monsieur, ménager mieux que personne du monde, les bonnes intentions du comte Matthioli quand il sera auprès de vous. . . . .

L'abbé d'ESTRADES (1).

---

(1) Archives des affaires étrangères.

A M. L'ABBÉ D'ESTRADES.

Saint-Germain, ce 15 juin 1678.

Monsieur,

Je réponds ensemble à vos lettres des 21 et 28 mai et 4 de ce mois; la première a fait voir au roi les raisons qui avoient arrêté M. le comte Matthioli. Si elles sont telles qu'il vous les a dites, et qu'il ait cru sa présence nécessaire pour empêcher les fâcheuses résolutions où les Espagnols auroient pu porter son maître, il est bon qu'il n'en soit pas éloigné; il est de même avantageux qu'il le puisse bientôt retirer de Mantoue pour l'amener à Casal. Il lui sera plus aisé alors de faire le voyage de France et de faire réussir les mesures qu'il a commencé à lier avec vous. . . . .

Pomponne (1).

---

(1) Archives des affaires étrangères.

A M. L'ABBÉ D'ESTRADES.

Du 22 juin 1678.

MONSIEUR,

Le roi a vu la lettre qu'il vous a plu de m'escrire, et Sa Majesté y a appris avec plaisir que le comte Matthioli est toujours dans les mêmes sentimens d'affection et de zèle qu'il a fait paroître pour Sa Majesté. Continuez à l'y affermir par le mêmes avantages que vous lui avez déjà fait voir que le duc son maître trouveroit dans l'alliance et dans la protection du roi ; n'étant pas en état de soutenir Casal sans une assistance plus haute, il ne peut la recevoir plus utilement et plus sûrement que des mains de Sa Majesté. Travaillez, ainsi que vous avez fait, à lui en inspirer le dessein par le plaisir que vous aurez à rendre un service très-agréable à Sa Majesté. . . . .

POMPONNE (1).

---

(1) Archives des affaires étrangères.

A M. DE POMPONNE.

Venise, le 2 juillet 1678.

Monsieur,

Je vois par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 15 du mois passé, que vous avez approuvé l'assiduité que le comte Matthioli a eue auprès de M. le duc de Mantoue, par les raisons que je vous en avois apportées. Elle vous paroîtra encore plus utile quand vous sçaurez qu'il a obligé ce prince de rompre le mariage du petit neveu de dom Vincent de Gonzagues, vice-roi de Sicile, avec la seconde fille du feu duc de Guastalle et sœur de Madame la duchesse de Mantoue, qui étoit déjà conclu et qui avait été ménagé par les Espagnols, dans la vue de le mettre plus facilement en possession du duché de Guastalle; de sorte que M. le duc de Mantoue est présentement si brouillé avec les Espagnols, qu'il n'est pas difficile de lui faire comprendre qu'il n'y a point de parti assuré pour lui, que celui de se mettre sous la protection du roi, et de prendre avec Sa Majesté les engagemens dont on est convenu; c'est ce que j'ai représenté au comte Matthioli, dans le dernier voyage qu'il a fait ici, et il en est demeuré d'ac-

cord d'autant plus facilement qu'il a un grand intérêt que cette affaire réussisse, parce que les Espagnols, qui ont tout pouvoir dans le conseil de son maître, et qui ont madame sa mère de leur côté, se sont bien apperçus que c'étoit lui seul qui leur nuisoit auprès de ce prince, et qu'ils ne manqueroient pas de se venger de lui, s'il tombait jamais entre leurs mains. Il partit hier pour aller joindre M. de Mantoue, qu'il ne quitte point, et qu'il doit accompagner à Mantoue et ensuite à Casal, d'où il ira en France; mais, par le compte que nous avons fait ensemble, il ne sçauroit y être avant la fin du mois prochain. . . . .

Je suis obligé, Monsieur, de vous dire que M. le Nonce est si dévoué aux Espagnols, et qu'il voit avec tant de chagrin la puissance du roi et la foiblesse de la maison d'Autriche, qu'il seroit capable de me faire une histoire de cette nature, quand même elle ne seroit pas vraie. . . . .

L'abbé d'ESTRADES (1).

---

(1) Archives des affaires étrangères.

A M. DE POMPONNE.

Venise, le 9 juillet 1678.

Monsieur,

Après ce que j'ai eu l'honneur de vous mander dans ma dernière lettre, sur le sujet du comte Matthioli, je n'aurois rien à ajouter aujourd'hui s'il ne m'avoit prié de vous faire sçavoir qu'il n'est resté à Venise, quelques jours de plus qu'il n'avoit cru, que pour quelques petites commissions que M. le duc de Mantoue lui avoit données en partant d'ici, mais qu'il ira cette semaine trouver ce prince à Mantoue; qu'il le suivra à Casal, et que de là il partira pour se rendre à la cour, où il prétend arriver dans le mois de septembre. Nous avons ensemble mesuré le temps, et il ne peut ni ne doit s'éloigner plus tôt de son maître. Il a pourtant appréhendé que ces retardemens ne donnassent méchante opinion de lui, et il a voulu, pour se mettre l'esprit en repos, que je vous envoyasse les lettres qu'il écrit au roi et à vous, Monsieur, quoique je l'assurasse qu'il pouvoit s'en dispenser, et qu'il suffiroit que je rendisse témoignage de son zèle et de ses intentions.

. . . .

L'abbé d'Estrades (1).

(1) Archives des affaires étrangères.

A M. L'ABBÉ D'ESTRADES.

13 Juillet 1678.

Monsieur,

La lettre qu'il vous a plu de m'écrire le 2 de ce mois, a fait voir au roi que le comte Matthioli continuoit dans les mêmes intentions pour son service et dans le dessein de passer en France. Sa Majesté verra avec plaisir qu'il se mette en état d'y finir la négociation que vous avez commencée avec lui, et a été bien aise cependant que, pour empêcher son maître de prendre de plus étroits engagemens avec les Espagnols, il ait rompu le mariage qui étoit sur le point de se faire du petit-neveu de dom Vincenzo de Gonzagues, vice-roi de Sicile, avec la seconde fille du duc de Guastalle. . . . . .
. . . .

Pomponne (1).

(1) Archives des affaires étrangères.

A M. DE POMPONNE.

Venise, le 30 de juillet 1678.

MONSIEUR,

Je n'ai rien de nouveau à vous faire sçavoir sur ce que vous me mandez dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 13 de ce mois. Mais lorsque M. le duc de Mantoue sera à Casal, je pourrai vous informer précisément du jour que M. le comte Matthioli partira pour aller à la cour.

J'ai sçeu que ce prince avait ramené à Mantoue madame sa mère, et qu'elle y est malade de la fièvre. Si Dieu l'appeloit à luy, l'affaire de Casal seroit sans doute plus aisée à conclure, et l'exécution du traité en seroit moins difficile, quoiqu'il n'y ait pas lieu de douter, jusqu'à présent, qu'elle ne soit infaillible, si Sa Majesté est toujours dans le dessein de s'assurer de cette place. . . . . .

L'abbé D'ESTRADES (1).

(1) Archives des affaires étrangères.

A M. L'ABBÉ D'ESTRADES.

Saint-Germain, 10 août 1678.

Monsieur,

Comme le roi continue toujours dans le sentiment de profiter des bonnes intentions de M. le duc de Mantoue, Sa Majesté désire que vous continuiez à les entretenir, ainsi que vous avez eu tant de part à les faire naître. Son arrivée à Casal, et le voyage du comte Matthioli en France, feront voir plus clair aux dispositions qu'il auroit de remettre cette place à Sa Majesté. . . . .
. . . .

Pomponne (1).

(1) Archives des affaires étrangères.

AU ROI.

Venise, le 20 août 1678.

Sire,

. . . .

Le comte Matthioli arriva avant-hier ici, et il en doit partir ce soir pour Mantoue. Il n'y est venu que pour m'assurer qu'il partiroit infailliblement dans la première semaine du mois prochain pour se rendre auprès de Votre Majesté, comme il s'est donné l'honneur de le lui mander lui-même; que M. le duc de Mantoue étoit toujours ferme dans le dessein de se mettre sous la protection de Votre Majesté; que tous ceux qui avoient quelque commandement dans Casal, étoient dévoués aux volontés de ce prince et d'inclination françoise, et qu'on faisoit une garde si exacte dans cette place, que rien ne pouvoit y entrer ni en sortir que par l'ordre des commandants. Je l'ai exhorté à ne point différer son départ au-delà du temps qu'il avoit pris, et je lui ai dit qu'il seroit aussi bien reçu de Votre Majesté qu'il le pouvoit désirer. . . . . . .

L'abbé d'Estrades (1).

---

(1) Archives des affaires étrangères.

A M. DE POMPONNE.

A Venise, le 3 septembre 1678.

Monseigneur,

. . . .

M. le comte Matthioli a fait sçavoir à M. l'ambassadeur, par le sieur Giuliani, qu'il lui avoit envoyé à Padoue pour apprendre des nouvelles de sa santé, que sa maladie commençoit à diminuer, et qu'il espéroit qu'elle le laisseroit bientôt en état de se mettre en voyage pour se rendre à la cour, dans le temps qu'il a résolu avec lui. . . . .

De Pinchesne (1).

AU MÊME.

Venise, le 17 septembre 1678.

Monseigneur,

. . . .

Le sieur Giuliani étant allé un des jours de cette

---

(1) Archives des affaires étrangères.

semaine pour apprendre des nouvelles de la santé de M. le comte Matthioli, il a apporté à M. l'ambassadeur la lettre qu'il se donne l'honneur de vous écrire, et que je prends la liberté, Monseigneur, de vous envoyer. Il a fait assurer en mesme temps Son Excellence que présentement, qu'il n'a plus de fièvre, il s'en retournoit à Mantoue pour satisfaire à l'empressement qu'avoit M. le duc de Mantoue de le voir, et que dès qu'il auroit un peu repris ses forces, il ne manqueroit pas de se mettre en voyage pour se rendre à la cour le plus tôt qu'il lui sera possible. . . . .

De Pinchesne (1).

A M. DE PINCHESNE.

Fontainebleau, du 6 octobre 1678.

J'ai reçu, Monsieur, cette semaine, votre lettre du 17, avec les deux autres qui y étoient jointes, de M. Matthioli; mais je ne pourrai vous y répondre que par l'ordinaire prochain, n'ayant pu

---

(1) Archives des affaires étrangères.

encore en rendre compte au roi. On attendra l'arrivée dudit sieur Matthioli, pour sçavoir quelles propositions il a à faire.

Je suis, etc.

POMPONNE (1).

A M. DE PINCHESNE.

Paris, du 14 octobre 1678.

Depuis le dernier ordinaire, j'ai trouvé le temps de lire au roi votre lettre du 17 de septembre, qui me paroît approuver le compte que vous lui rendez de ce qui regarde ses intérêts au lieu où vous êtes.

Sa Majesté a appris, avec plaisir, que le comte Matthioli fût bientôt en état de se rendre ici où elle l'écoutera agréablement. . . . .

POMPONNE (2).

---

(1) Archives des affaires étrangères.

(2) *Ibid.*

A M. DE POMPONNE.

Venise, le 15 octobre 1678.

MONSEIGNEUR,

. . . .

Je vous mandai il y a quelque temps, Monseigneur, que M. l'abbé d'Estrades étoit allé à la campagne d'où il devoit continuer son voyage en France. La peine que lui faisoit le retardement que M. le comte Matthioli apportoit à son départ, bien que cela ne provînt que de sa maladie et des affaires qu'il avoit auprès de son maître, et l'envie qu'il a eue de le voir partir avant lui, ou du moins en même temps, sont cause qu'il a toujours différé de s'en aller; mais ayant eu, il y a quatre jours, une conférence avec lui, dans laquelle M. le comte Matthioli l'a assuré qu'il partiroit aujourd'hui, sans faute, pour France, et qu'il en avoit même l'ordre de M. le duc de Mantoue. . . . .

DE PINCHESNE (1).

(1) Archives des affaires étrangères.

A M. DE POMPONNE.

Venise, le 22 octobre 1678.

MONSEIGNEUR,

. . . .

Lorsque je croyais M. le comte Matthioli parti pour la cour, suivant la promesse qu'il en avoit faite à M. l'abbé d'Estrades dans la dernière conférence que je vous ai mandé, Monseigneur, qu'ils avoient eue ensemble, j'ai été surpris d'apprendre dans ce moment, par une lettre qu''il a écrite au sieur Giuliani qui vient de me l'apporter, que quelques affaires, qu'il a eues depuis avec M. le duc de Mantoue, l'avoient obligé de différer son départ jusqu'aujourd'hui. Il a écrit audit sieur Giuliani d'être demain au soir à Vérone, pour de là continuer son voyage à la cour. Il a jugé à propos, pour tenir l'affaire plus secrète, de le mener plus tôt qu'un autre, parce qu'il en est déjà informé, M. l'abbé d'Estrades s'étant servi de lui pour tous les voyages qu'il a été nécessaire de faire pour la conduite de cette affaire. C'est un fort bon homme, qui est déjà tout-à-fait Français, et qui est fort af-

fectionné au service et aux intérêts du roi. . . . .
. . . .

DE PINCHESNE (1).

A M. DE POMPONNE.

Venise, le 29 octobre 1678.

MONSEIGNEUR,

. . . .
Je reçois dans ce moment, Monseigneur, une lettre de M. le comte Matthioli qu'il m'écrit de Berheta, du 26 de ce mois, par laquelle il me mande qu'il continuera incessamment son voyage à la cour, avec le sieur Giuliani, où peut-être seront-ils arrivés avant que vous receviez cette lettre. . . . .

DE PINCHESNE (2).

---

(1) Archives des affaires étrangères.

(2) *Ibid.*

A M. DE PINCHESNE.

Versailles, 4 novembre 1678.

. . . .

Selon les apparences, M. l'abbé d'Estrades sera bientôt ici de retour, et avec lui M. le comte Matthioli, par qui l'on pourra connoître plus distinctement les sentimens de M. le duc de Mantoue. . . .

POMPONNE (1).

AU MÊME.

Du 11 novembre 1678.

J'ai reçu votre lettre du 22, qui a appris principalement au roi la raison pour laquelle M. le comte Matthioli n'étoit pas parti aussitôt qu'il l'avoit promis à M. l'abbé d'Estrades. Il faudra attendre son arrivée, pour sçavoir ce qu'il a à proposer au roi.

POMPONNE (2).

---

(1) Archives des affaires étrangères.

(2) *Ibid.*

A M. DE PINCHESNE.

Versailles, du 18 novembre 1678.

. . . .
. . . .

M. le comte Matthioli, ni le sieur Giuliani, ne sont point encore arrivés.

. . . .

POMPONNE (1).

A M. DE POMPONNE.

Venise, le 19 novembre 1678.

MONSEIGNEUR,

. . . .

Je viens de recevoir tout présentement une lettre de M. le comte Matthioli, écrite de Zurie, le 5 de

---

(1) Archives des affaires étrangères.

ce mois, par laquelle il me donne avis que les mauvais chemins ont été cause qu'il n'a pu faire toute la diligence qu'il souhaitoit pour se rendre à la cour, mais qu'il espère y être dans peu de jours, et peut-être sera-t-il arrivé avant que vous receviez celle-ci. . . . .
. . . .

DE PINCHESNE (1).

A M. DE POMPONNE.

Venise, le 26 novembre 1678.

MONSEIGNEUR,

J'ai reçu cette semaine les deux lettres que vous m'avez fait la grâce de m'écrire du 4 et du 7 de ce mois. Je vois dans l'une et dans l'autre, les dispositions où est le roi de bien recevoir M. le comte Matthioli, et d'écouter volontiers ses propositions quand il sera arrivé à la cour; je crois qu'il y sera présentement, ayant encore reçu aujourd'hui une

---

(1) Archives des affaires étrangères.

de ses lettres de Soleurra, datée du 9 de ce mois, par laquelle il me donne avis qu'il fait toutes les diligences possibles pour s'y rendre au plus tôt.

. . . .

DE PINCHESNE (1).

A M. DE PINCHESNE.

Du 2 décembre 1678.

. . . .

Je vous envoye seulement un paquet de M. le comte Matthioli, qui est arrivé ici depuis quelques jours et qui en donne part à M. le duc de Mantoue. Il faudra que vous preniez soin de faire tenir seurement les lettres qui sont dans le paquet.

Je suis, etc.

POMPONNE (2).

---

(1) Archives des affaires étrangères.

(2) *Ibid.*

M. le duc de Mantoue ayant fait témoigner à Sa Majesté, par le sieur comte Matthioli, le désir extrême qu'il auroit de lui faire cognoistre son zèle pour ses intérêts, et de s'acquérir, par les liaisons plus particulières qu'il pourroit prendre avec elle, la même amitié et la même protection que ses prédécesseurs ont reçeues de la France, dans de grandes et importantes occasions, Sa Majesté, qui a toujours conservé une affection véritable pour la maison dudit sieur duc et pour sa personne, a reçu avec plaisir les sentimens qu'il lui a fait paroistre; et pour prendre avec lui des mesures d'une alliance plus étroite et avantageuse audit sieur duc, elle a donné plein pouvoir au sieur de Pomponne, conseiller ordinaire en tous ses conseils, secrétaire d'État et de ses commandemens et finances, pour, avec ledit sieur comte Matthioli, convenir, traiter et signer tels articles qu'il avisera bon être pour cette particulière alliance avec ledit sieur duc de Mantoue; promettant, en foy et parole de roi, d'avoir agréable, ferme et stable, et toujours, à tout ce que ledit sieur de Pomponne aura été... à cet effet, conclu et arrêté, sans y contrevenir ni permettre qu'il y soit contrevenu en quelque manière que ce soit, et d'en fournir sa ratification en bonne forme dans le temps qui sera stipulé par le traité. En témoignage de quoi Sa Majesté a signé la présente

de sa main, et y a fait apposer le scel de son secret.

Fait à Versailles, le 5e. jour de décembre 1678.

Louis (1).

A M. LE DUC DE MANTOUE.

Mon cousin, le sieur comte Matthioli vous instruira si particulièrement, et de la manière dont il s'est acquitté des ordres dont vous l'aviez chargé auprès de moi, et de l'extrême satisfaction avec laquelle j'ai reçeu les assurances qu'il m'a données de votre zèle pour mes intérêts, que je n'aurois rien davantage à y ajouter. Je suis seulement bien aise de vous témoigner moi-même la confiance entière que je désire que vous preniez en mon amitié. Vous devez vous la promettre utile et glorieuse dans toutes les occasions, et faire toujours un fondement certain et solide sur mon alliance. J'espère être en état de vous en donner des marques bien

---

(1) La pièce originale est aux Archives des affaires étrangères.

expresses dans la suite, et après vous avoir témoigné la satisfaction que j'ai eue de la conduite du sieur Matthioli dans toute cette affaire, je ne ferai la présente plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde.

Écrit à Versailles, ce 8 décembre 1678.

LOUIS.

Et plus bas,

ARNAUD (1).

A M. DE PINCHESNE.

16 Décembre 1678.

. . . .

Je vous envoye une lettre du roi à M. le duc de Mantoue, que vous remettrez à M. le comte Matthioli lorsqu'il sera à Venise, tenant toujours son voyage fort secret.

Je suis, etc.

POMPONNE (2).

---

(1) Archives des affaires étrangères.

(2) *Ibid.*

A M. DE POMPONNE.

Venise, le 24 décembre 1678.

Monseigneur,

Aussitôt que j'eus reçu, avec la lettre que vous m'avez fait la grâce de m'écrire du 2 de ce mois, celle que M. le comte Matthioli m'envoyoit pour M. le duc de Mantoue, sous le pli de M. don Joseph Varano, qui est ici avec ce prince, et qui est un des deux à qui Son Altesse a confié le dessein qu'elle a de remettre Casal entre les mains du roi, je fis sçavoir à M. Varano, par le fils du sieur Giuliani, que je souhaitois bieu lui pouvoir rendre une lettre d'un gentil-homme françois de ses amis, qui m'avoit prié de la lui donner en main propre. Il entendit bien ce que cela vouloit dire, et il me fit réponse en même temps que si je me voulois trouver le soir, masqué, à l'Opéra, il ne manqueroit pas de s'y rendre aussi; ce qui fut exécuté comme nous l'avions résolu. Il me témoigna, quand je la lui donnai, que M. le duc de Mantoue auroit bien de la joie de la recevoir, parce que depuis quelques jours il marquoit beaucoup d'impatience de sçavoir l'arrivée de M. le comte Matthioli à la cour, et en quel état étoit l'affaire qu'il

y est allé négocier; il me demanda même si je ne pouvois pas lui en apprendre des nouvelles; mais comme je n'en suis nullement informé, je me contentai seulement de lui dire que je ne doutois point qu'elle ne fût en bon chemin, et que j'étois persuadé que Son Altesse recevroit, en cette occasion, des marques de l'estime et de l'amitié que Sa Majesté avoit pour elle. Je crus, Monseigneur, pouvoir lui parler en ces termes, puisque je ne lui disois rien que de mon chef et non pas comme en ayant reçu l'ordre. Nous convînmes après ensemble que, pendant que M. de Mantoue demeureroit à Venise, nous nous servirions encore de cette voye pour lui rendre les lettres qui pourroient me venir de M. le comte Matthioli. . . .
. . . .

De Pinchesne (1).

A M. DE PINCHESNE.

Saint-Germain, du 25 décembre 1678.

Ce courrier, que je vous dépêche, a ordre de ne

---

(1) Archives des affaires étrangères.

point descendre chez vous comme courrier, mais d'entrer à Venise comme un marchand ou un simple François qui y arrive pour ses affaires particulières; il est muni pour vous d'un chiffre dont vous vous servirez seulement dans les affaires qui regarderont les affaires de M. le duc de Mantoue, selon les occasions que vous en aurez, lorsque le comte Matthioli sera de retour. On a craint que, dans une affaire si importante, le chiffre de M. l'abbé d'Estrades ne fût trop vieux et ne pût avoir été découvert depuis le long temps qu'il passe par l'état de Milan. Vous vous en servirez à l'accoutumée dans vos dépêches ordinaires, mais vous n'écrirez sur les affaires de Mantoue que du nouveau que ce courrier vous porte. Ayez soin d'informer exactement de l'arrivée du comte Matthioli, et de tout ce qu'il vous communiquera sur le sujet de son voyage.

Je suis, etc.

POMPONNE (1).

---

(1) Archives des affaires étrangères.

A M. DE SAINT-MARS.

Saint-Germain-en-Laye, ce 29 décembre 1678.

Ce mot est pour vous faire sçavoir qu'il est du service du roy, que celuy qui vous envoyera ce billet, entre dans le donjon de la citadelle de Pignerol sans que personne en ait cognoissance. Pour cette fin, faictes en sorte que la porte du secours demeure ouverte jusques à la nuict fermée, et luy envoyez un de vos domestiques, ou bien, si vous estes en estat de ce faire, allez vous-mesme le trouver au lieu où son valet vous conduira, pour le faire entrer à vostre suite dans ladite citadelle, et de là audit donjon, sans que persome s'en apperçoive.

Je suis tout à vous.

De Louvois (1).

(1) Archives du royaume, section historique; K. 129.

A M. DE PINCHESNE.

Saint-Germain, 30 décembre 1678.

Le roi fait partir aujourd'hui le sieur d'Asfeld, colonel de dragons, qui s'en va à Venise sous prétexte d'un voyage de curiosité et de plaisir. Il ne descendra point d'abord chez vous, et paroîtra comme un étranger, que la simple curiosité mène au lieu où vous êtes. Il vous verra enfin comme par l'obligation naturelle aux François de visiter ceux qui sont dans un pays, pour le service de Sa Majesté. Il vous rendra une lettre de moi, de peu de lignes, en créance sur lui, et par laquelle je vous prie de contribuer à faire réussir les intérêts particuliers qu'il a à Venise. Il vous communiquera les ordres qu'il a reçus, et vous prendrez avec lui les mesures nécessaires pour faire sçavoir son arrivée au comte Matthioli, et pour les faire voir ensemble s'il est nécessaire.

Je suis, etc.

POMPONNE (1).

---

(1) Archives des affaires étrangères.

A M. DE PINCHESNE.

Saint-Germain, 30 décembre 1678.

Monsieur,

Vous recevrez cette lettre par M. d'Asfeld, qui va à Venise pour une affaire qu'il vous communiquera lui-même, et dont vous aurez eu, avant son arrivée, une instruction plus particulière par mes lettres. Ce que j'y ajouterai seulement, est que vous donniez une créance entière à ce qu'il vous dira, et que vous contribuyez de tout ce qui dépendra de vous, pour faire réussir les intérêts particuliers qu'il a au lieu où vous êtes.

Je suis, etc.

Pomponne (1).

(1) Archives des affaires étrangères.

A M. DE POMPONNE.

Venise, 31 décembre 1678.

Monseigneur,

Je me suis servi, pour rendre à M. D. Joseph Varano la lettre que j'ai reçeue pour luì de M. le comte Matthioli, avec celle que vous m'avez fait la grâce de m'écrire du 9 de ce mois, de la voie dont j'eus l'honneur de vous mander, par ma dernière lettre, que nous étions convenus ensemble pour le temps que M. le duc de Mantoue resteroit à Venise. Il me dit, quand il la reçut, que ce prince avoit eu beaucoup de joie d'apprendre, par la première, que l'affaire étoit en bon état, et qu'il avoit toute l'impatience possible d'en sçavoir la conclusion; à quoi je lui répondis, en deux mots, que c'étoit une espérance de laquelle Son Altesse se pouvoit flatter avec beaucoup de raison. . . . .
. . . .

De Pinchesne (1).

---

(1) Archives des affaires étrangères.

A M. DE POMPONNE.

Venise, le 7 janvier 1679.

MONSEIGNEUR,

. . . .

Quand le comte Matthioli sera arrivé à Venise, je lui remettrai aussitôt entre les mains la lettre que le roi a fait l'honneur d'écrire à M. de Mantoue. Ce prince partit avant-hier d'ici, pour retourner dans ses états, mais il doit revenir à Venise sur la fin de ce mois, pour y passer le reste du carnaval. Je tiendrai secret le voyage de M. le comte Matthioli, comme vous me l'ordonnez; mais je vous supplie de croire, Monseigneur, qu'il n'étoit pas nécessaire que vous prissiez la peine de me le recommander, puisque je sçais très-bien de quelle importance il est de garder un secret inviolable dans cette affaire.

. . . .

DE PINCHESNE (1).

---

(1) Archives des affaires étrangères.

A M. DE POMPONNE.

Venise, le 15 janvier 1679.

MONSEIGNEUR,

....

J'exécuterai avec toute la ponctualité possible tous les ordres qu'il vous plaît de m'y donner; et sitôt que M. le comte Matthioli sera de retour ici, je ne manquerai pas de vous en donner avis, et de vous rendre un compte exact de tout ce qu'il me dira, touchant l'affaire qu'il a été négocier à la cour.

....

DE PINCHESNE (1).

(1) Archives des affaires étrangères.

A M. DE POMPONNE.

Venise, le 21 janvier 1679.

MONSEIGNEUR,

Auparavant que d'avoir reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 30 du mois passé, par laquelle vous me donnez avis que le roi envoyoit ici M. le comte d'Asfeld, colonel du régiment de dragons, il y étoit déjà arrivé et m'étoit venu trouver pour me communiquer les ordres qu'il avoit reçus de Sa Majesté; mais comme il n'étoit chargé d'aucune lettre de votre part, pour moi, j'aurois fait difficulté de me découvrir à lui, sur une affaire de cette conséquence, si M. Giuliani, qui se trouva avec moi dans ce temps-là, et qui m'étoit venu voir pour la première fois depuis son retour, ne m'avoit dit, quelques momens auparavant, qu'il devoit bientôt arriver ici un gentilhomme de la part du roi, et si je ne l'avois trouvé lui-même si bien informé de toute l'affaire, que je n'eus plus lieu de douter de la vérité de ce qu'il me disoit, puisqu'il me parut impossible qu'il en pût tant sçavoir sans l'avoir appris de vous ou de ceux de qui seulement elle est sçeue. Il me dit que M. de Louvois l'avoit obligé, auparavant de partir, de brûler

la lettre que vous lui aviez donnée pour me rendre, de peur que si on l'arrêtoit dans le Milanais, elle ne pût donner quelque défiance aux Espagnols. Il me marqua même si précisément tout ce qu'elle contenoit, que je n'ai plus eu lieu de rien craindre après que j'ai vu que ce qu'il m'avoit dit se rapportoit si bien à tout ce que vous me faites la grâce de me mander sur son sujet. Nous n'avons pu rien résoudre ensemble depuis qu'il est ici, parce que M. le comte Matthioli n'y est pas encore arrivé; mais comme il m'a écrit et à M. Giuliani, duquel il s'est séparé près de Turin, pour moins d'observation, qu'il sera ici dans peu de jours, j'espère, par le premier ordinaire, vous pouvoir rendre compte de tout ce que nous aurons arrêté avec lui. Je ne manquerai, Monseigneur, de lui représenter fortement, suivant l'ordre que m'en a donné M. d'Asfeld, de la part du roi, qu'il est d'une nécessité absolue que M. le duc de Mantoue se rende à Casal dans le 20e. du mois prochain, pour y faire l'échange des traités, et je lui ferai si bien connoître que la diligence est tellement nécessaire dans une affaire de cette importance, de peur qu'elle ne se découvrît si elle traînoit en longueur, que j'ose quasi me promettre qu'il portera son maître à s'y rendre dans ce temps-là. Cependant, Monseigneur, si ce prince, qui a accoutumé de passer ici tous les ans, les derniers jours du carnaval, vouloit faire encore la même chose cette

année, pour ne rien faire paroître d'extraordinaire dans sa conduite, et qu'il trouvât que depuis le 15 février, qui sera le premier jour de carême, il y eût trop peu de temps jusqu'au 20 pour se rendre à Casal, sans marquer quelqu'empressement qui pourroit faire douter de quelque chose, et qu'ainsi il souhaitât qu'on différât pour quelques jours celui de l'échange du traité, je crois que vous agréerez que je vous dépêche un courrier extraordinaire, pour vous en donner avis, m'étant impossible de le pouvoir faire assez à temps par l'ordinaire. . . .

DE PINCHESNE (1).

A M. DE POMPONNE.

Venise, le 28 janvier 1679.

MONSEIGNEUR,

. . . .

Suivant les lettres que M. Giuliani et moi avions reçues la semaine passée, de M. le comte Matthioli, nous crûmes n'avoir aucun lieu de douter qu'il ne dût être cette semaine à Venise avec M. le duc de Mantoue. Cependant ni l'un ni l'autre ne

---

(1) Archives des affaires étrangères.

sont point encore arrivés, à cause d'une petite maladie que madame la duchesse douairière de Mantoue a eue, qui a obligé ce prince à demeurer auprès d'elle; mais le sieur Giuliani a reçu aujourd'hui une lettre de M. don Joseph Tarano, par laquelle il lui mande que M. le comte Matthioli est présentement à Padoue, où il attend M. le duc de Mantoue, pour se rendre ici ensemble lundi ou mardi sans faute; ce qui nous a obligés, M. d'Asfeld et moi, d'envoyer ce soir Giuliani à Padoue trouver le comte Matthioli, pour lui donner avis de l'arrivée de M. d'Asfeld à Venise, et pour lui représenter qu'il est de la dernière importance, à cause de l'arrivée du temps, que nous ayons au plus tôt ensemble une conférence pour prendre toutes les mesures qui seront nécessaires, pour faire trouver M. le duc de Mantoue à Casal, dans le 20 ou 25 du mois prochain, comme le roi le désire.

Je crois pouvoir vous dire aujourd'hui, plus sûrement que je ne le fis la semaine passée, que je vous informerai, par le premier ordinaire, de tout ce que nous aurons arrêté avec M. le comte Matthioli, puisqu'assurément la semaine qui vient ne se passera pas sans que nous nous voyons. . . .

De Pinchesne (1).

(1) Archives des affaires étrangères.

A M. DE POMPONNE.

Venise, le 4 février 1679.

MONSEIGNEUR,

. . . .

M. le duc de Mantoue est ici depuis mardi. M. le comte Matthioli y devoit venir avec lui, mais la fièvre qu'il a depuis dix ou douze jours l'en a empêché, et l'a obligé de demeurer à Padoue, où il est encore pour y prendre quelques remèdes. Cependant, Monseigneur, comme le temps nous presse, M. d'Asfeld et moi nous lui avons envoyé M. Giuliani deux fois cette semaine, pour lui représenter le besoin que nous avons de lui parler pour régler ensemble le jour que M. le duc de Mantoue se doit trouver à Casal. Il nous a fait réponse que demain sans faute il sera à Venise, en quelqu'état qu'il puisse être, et que lundi ou mardi au plus tard nous nous verrions pour terminer toutes choses, après quoi M. d'Asfeld pourroit s'en aller à Pignerol; que cependant il nous assuroit que dans les entretiens qu'il avoit eus avec M. le duc de Mantoue, depuis son retour de France, il

avoit trouvé ce prince dans les meilleures dispositions du monde pour faire réussir l'affaire dans le temps qui avoit été fixé avec vous, et qu'il s'étoit même donné l'honneur de vous le mander par une lettre qu'il vous avoit écrite. J'ai vu aussi depuis deux jours, M. don Joseph Tarano, qui m'en a encore assuré de la part de son maître. Ainsi, Monseigneur, il y a tout lieu d'espérer que le roi aura bientôt la satisfaction qu'il attend de ce côté-là. Quand M. d'Asfeld et moi verrons le comte Matthioli, nous lui représenterons la diligence qu'il est nécessaire d'apporter dans cette affaire, d'autant plus que la marche des troupes vers Pignerol commence à donner de l'inquiétude aux Espagnols dans le Milanois, bien que jusqu'à cette heure ils soient persuadés qu'elles ne vont dans cette place que pour travailler aux fortifications. M. d'Asfeld, à qui le retardement de M. le comte Matthioli donnoit beaucoup d'inquiétude, aussi bien qu'à moi, avoit résolu vendredi au soir de l'aller trouver à Padoue pour lui parler, et de prendre le prétexte d'aller voir quelques villes de terre ferme; mais nous avons fait réflexion que deux jours plus tôt ou plus tard n'étoient pas d'une grande conséquence, et qu'outre l'inutilité de ce voyage, puisqu'il est nécessaire que M. le comte Matthioli parle encore à M. le duc de Mantoue avant que de rien arrêter avec nous, il pourroit donner quelque défiance dans son auberge où il y a plusieurs étrangers, si on le

voyoit sortir de Venise pendant le temps que les divertissemens y sont les plus grands, pour s'aller promener dans des villes où il n'y en a point. Ainsi nous avons cru qu'il valoit mieux attendre l'arrivée du comte Matthioli en cette ville, pour ne rien risquer par trop de précipitation, dans une affaire où le secret est si nécessaire et dans laquelle on ne sçauroit assez prendre de précautions. . . .
. . . .

DE PINCHESNE (1).

A M. SAINT-MARS.

Du 7 février 1679, à Saint-Germain.

Je vous envoye un pacquest pour celuy auquel vous debvez remettre les deux ballots (2) que le nommé Barrère doibt vous avoir remis présentement. Je vous prie de le luy rendre, et de m'envoyer par le retour du mesme courrier qui vous rendra ce pacquest, la response qu'il y fera. Celuy

---

(1) Archives des affaires étrangères.

(2) Cette personne était chez le capitaine Saint-Mars le 15 février, sous le nom de Richemont. Voyez la lettre de Louvois à M. de Saint-Mars, du 15 février 1679.

qui dépeschera ce courrier de Lyon, a ordre de luy dire que ce sont des lettres de madame Foucquet. Il sera bon que vous luy disiez la mesme chose en le redépeschant. Vous observerez, s'il vous plaît, de mettre pardessus mon enveloppe une pour le sieur du Bois, commis des postes étrangères, à Lyon.

Si celuy à qui vous devez rendre ce pacquest, n'estoit pas arrivé (1), vous me le manderez par le retour du courrier, et garderez le pacquest jusqu'à son arrivée.

De Louvois (2).

A M. DE POMPONNE.

7 Février 1679.

Nous avions espéré, M. d'Asfeld et moi, suivant les paroles que nous en avoit données M. le comte

---

(1) Richemont était encore à Pignerol le 8 avril. Voyez une autre lettre de M. de Louvois à Saint-Mars, du 1er. juin.

(2) Archives du royaume, section historique, K. 129.

Matthioli par M. Giuliani, toutes les fois que nous l'avions envoyé à Padoue, que nous pourrions disposer M. le duc de Mantoue de se rendre à Casal le 25 de ce mois, suivant l'intention du roy; mais nonobstant tout ce que nous avons pu alléguer au comte dans deux conférences que nous avons eues avec luy jeudy dernier et aujourd'huy matin, nous n'en avons pu venir à bout, et nous avons esté obligés de différer le jour de l'échange des ratifications du traité jusqu'au 10 du mois de mars prochain, auquel jour M. le duc de Mantoue promet de se rendre très assurément et sans aucune remise à Casal.

Nous vous dépeschons ce courrier extraordinaire, Monseigneur, pour vous en donner advis, et nous luy avons si fort recommandé la diligence que nous espérons que nos lettres arriveront encore assez à temps à la cour pour que le roy aye le temps de donner les ordres que Sa Majesté jugera nécessaires pour le retardement de la marche des troupes vers Pignerol.

M. d'Asfeld escrit dans cette conformité à Monseigneur de Louvois; mais je prendray la liberté de vous supplier, Monseigneur, qu'en cas que le roy eût de nouveaux ordres à nous donner sur cette affaire, de me les faire directement mander à moy, parce que, comme il pourra estre que M. d'Asfeld sera obligé de partir auparavant qu'ils arrivent, je ne pourrois pas le sçavoir si on les mandoit à

luy, le chiffre qu'il a de Monseigneur de Louvois estant différent de celui que vous m'avez envoyé. Nous croyons cependant, Monseigneur, vous pouvoir assurer que dans ce retardement de temps, nous ne voyons aucun lieu de douter de la sincérité des sentimens de M. le duc de Mantoue, qui nous a encore fait assurer, par M. le comte Matthioli, qu'il estoit plus que jamais dans le dessein d'exécuter le traité qu'il venoit de faire avec Sa Majesté, et de tenir la parole qu'il luy a donnée.

M. le comte Matthioli vous avoit escrit; mais comme sa lettre n'estoit point en chiffres et qu'elle ne contient que ce que je vous mande par celle-cy, je n'ai pas cru devoir vous l'envoyer.

PINCHESNE (1).

---

(1) Archives des affaires étrangères.

A M. SAINT-MARS.

Saint-Germain, ce 15 février 1679.

. . . .

Lorsque les affaires pour lesquelles le sieur de Richemont est chez vous, seront passées, vous pourrez . . . .

DE LOUVOIS (1).

A M. DE PINCHESNE.

Du 17 février 1679.

J'ai rendu compte au roi de ce que vous m'avez marqué dans votre dernière lettre du 28 janvier,

(1) Cette lettre se trouve imprimée en entier dans l'ouvrage intitulé : *les Philosophes et les gens de lettres des* XVIIe. *et* XVIIIe. *siècles*, etc.

Archives du royaume, K. 129.

de ce que vous aviez fait touchant l'affaire qui vous est confiée, et que vous attendiez bientôt le comte Matthioli, sur l'assurance que le sieur Giuliani vous en avoit donnée. Sa Majesté a été bien aise de voir l'espérance que vous conserviez toujours et du succès de l'affaire, et de faire partir M. le duc de Mantoue de Venise au 20 ou 25 de ce mois.

Je n'ai rien de particulier à vous faire sçavoir au-delà de ce qui vous est déjà connu. Vous continuerez, s'il vous plaît, à m'avertir exactement de ce qui se passera sur ce sujet, même par un courrier exprès, selon que vous jugeriez que la chose le requerroit.

POMPONNE (1).

A M. DE POMPONNE.

Venise, le 18 février 1679.

MONSEIGNEUR,

. . . .

L'obligation où nous nous trouvâmes, M. d'Asfeld et

---

(1) Archives des affaires étrangères.

moi, il y a aujourd'hui huit jours, de faire partir en toute diligence le courrier que nous dépêchâmes à la cour, m'empêcha, Monseigneur, de pouvoir vous mander, dans la lettre que je me donnai l'honneur de vous écrire, les raisons que M. le comte Matthioli nous avoit alléguées pour nous faire connoître que M. le duc de Mantoue ne pouvoit être à Casal le 25 de ce mois, comme le roi nous avoit ordonné de lui témoigner qu'il le souhaitoit. Il nous en dit trois: la première, que ce prince voulant faire venir à Casal, sitôt qu'il y sera arrivé, ses gardes et quasi toute sa cour, dans le dessein qu'il a d'y faire quelque séjour après la conclusion de l'affaire, il avoit besoin pour cela d'avoir de l'argent qu'il ne pouvoit pas trouver en si peu de temps.

La seconde, qu'il étoit d'une nécessité absolue de disposer auparavant don Vicenzo Gonzagues, qui est présentement à Mantoue, de faire ce voyage avec Son Altesse, puisqu'étant le présomptif héritier de M. le duc de Mantoue, il seroit très-dangereux de le laisser à Mantoue dans le temps que l'affaire de Casal éclatera, parce que les Mantouans le regardant comme pouvant être un jour leur souverain, il y auroit lieu de craindre qu'ils ne se laissassent persuader par lui de se soulever contre M. le duc de Mantoue, ce qu'il ne manqueroit sans doute pas de tâcher de leur faire faire lorsqu'il verra que Son Altesse s'attache au parti de la

France, et abandonne celui de la maison d'Autriche, à laquelle don Vincent est absolument dévoué; et la troisième, l'obligation dans laquelle M. le duc de Mantoue se trouvoit de faire ici une espèce de carrousel avec plusieurs gentils-hommes vénitiens auxquels il en avoit donné sa parole, qu'il ne pouvoit plus retirer sans donner ici quelque soupçon. Cette dernière raison, Monseigneur, quoique la moins considérable de toutes, me paroît pourtant plus véritable que les autres, parce que ce prince est tellement attaché à tous les plaisirs, de quelque nature qu'ils soient, que les plus importantes affaires ne l'en peuvent détourner, quand il trouve occasion de les prendre. Ce petit carrousel se doit faire sans faute un des jours de la semaine prochaine, après lequel le comte Matthioli nous a assuré que M. de Mantoue partira indubitablement d'ici pour se rendre à Casal le 10 du mois prochain, comme il nous l'a promis; ses gens doivent même partir aujourd'hui pour retourner à Mantoue. Nous devons demain avoir encore une conférence avec le comte Matthioli pour régler de quelle manière M. d'Asfeld doit s'aboucher à Casal avec M. le duc de Mantoue pour y faire l'échange des ratifications du traité. Cependant, Monseigneur, je crois être obligé de vous donner avis que la marche des troupes à Pignerol, les munitions et l'argent qu'on y a fait porter, donnent beaucoup de crainte à toute l'Italie, et qu'on y dit publique-

A M. DE POMPONNE.

Venise, le 25 de février 1679.

MONSEIGNEUR,

. . . .
. . . .
. . . .

Je vous mandai, Monseigneur, par ma dernière lettre, le bruit que faisoit par toute l'Italie la marche des troupes à Pignerol; il y a de beaucoup augmenté cette semaine par la nouvelle qu'on y a eue que M. de Vauban y étoit allé par ordre du roi; ce qui fait croire plus fortement que jamais, que Sa Majesté médite assurément quelque grand dessein de ce côté-ci, quoique le plus fort soupçon tombe toujours sur Gènes, comme l'on doute aussi de Casal. L'ambassadeur d'Espagne et l'abbé Frédéric, résident de l'empereur, allèrent ensemble mercredi chez M. le duc de Mantoue, pour lui dire qu'ils avoient appris de Turin, qu'il vouloit donner Casal et le Mont-Ferrat au roi, et pour lui représenter les inconvéniens qui en pourroient arriver à toute l'Italie, et particulièrement à la maison d'Autriche, à cause du duché de Milan. Ce prince

leur répondit qu'il s'étonnoit qu'ils pussent ajouter foi à des bruits de cette nature, qui n'avoient aucun fondement solide.... Cette réponse fut tout ce qu'ils purent tirer de lui sur ce sujet. Cependant, Monseigneur, comme il est toujours dans le dessein d'exécuter le traité qu'il a avec le roi, suivant qu'il nous en a encore fait assurer par M. le comte Matthioli, M. d'Asfeld et moi avons encore eu deux conférences cette semaine avec ledit comte, dont la dernière fut hier au soir, dans laquelle nous avons arrêté que M. d'Asfeld et lui se trouveroient le 9 du mois prochain à Notre-Dame d'Incréa, qui est un village à dix milles de Casal, pour y faire l'échange des ratifications, et que M. le duc de Mantoue se rendroit sans faute à Casal le 15 au soir pour y attendre les troupes de Sa Majesté, et les mettre en possession de la place lorsqu'elles y arriveront le 18, qui est le jour que M. d'Asfeld a dit qu'elles y seroient, ayant, suivant l'ordre de M. de Louvois, demandé neuf jours depuis l'échange des ratifications jusqu'à celui de leur arrivée à Casal. M. d'Asfeld partit hier d'ici, après cette conférence, pour se rendre à Pignerol, et M. le comte Matthioli doit partir ce soir pour aller à Incréa; mais comme M. de Mantoue ne veut demeurer qu'un jour à Mantoue, et qu'il prétend faire le voyage de Casal en poste, il restera ici jusqu'au 11 ou 12 du mois prochain; il est même bon qu'il le fasse, parce que tant qu'on le verra amuser ici à un carrouzel

et à de semblables bagatelles, l'on aura moins de soupçon de lui que si on l'en voyoit partir. . . . .

. . . .

De Pinchesne (1).

A M. DE POMPONNE.

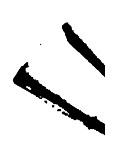
Venise, le 4 mars 1679.

Monseigneur,

. . . .

Tous les avis qui viennent de France et de Turin disent si positivement que M. le duc de Mantoue a fait un traité avec le roi pour la cession de Casal et du Mont-Ferrat, qu'on commence à changer ici presqu'en certitude les soupçons que je vous ai mandés, Monseigneur, par mes deux dernières lettres qu'on en avoit, sitôt que la première nouvelle en arriva à Milan par les courriers que madame royale et le duc de Gioninazze avoient dépêchés; le gouverneur de Milan en dépêcha aussitôt

(1) Archives des affaires étrangères.



deux autres à Madrid et à Vienne, pour en donner avis à l'empereur et au roi d'Espague. Celui qui étoit allé à Vienne retourna ici mercredi au soir avec des ordres exprès au marquis Canozza, vicaire impérial dans l'Italie, de parler fortement à M. le duc de Mantoue pour tâcher à le détourner de faire une chose si contraire aux intérêts de toute la maison d'Autriche, et d'aller ensuite à Milan et à Turin pour y concerter les moyens de l'empêcher, en cas que cela se trouvât véritable. Ce marquis Canozza étant depuis cinq ou six mois dans les prisons de Venise, accusé d'avoir fait assassiner un gentilhomme de Vérone, l'empereur a aussi écrit par ce même courrier, à la république pour lui demander son élargissement, ce qui fut fait jeudi au soir. Il n'a pu, jusqu'à cette heure, voir M. le duc de Mantoue, qui diffère autant qu'il peut de lui donner audience pour gagner du temps. La crainte que j'ai eue, Monseigneur, que ce qu'il a à dire à ce prince, de la part de l'empereur, ne fût capable de produire en lui quelque changement, m'a obligé de charger M. Giuliani d'aller trouver de ma part M. don Joseph Varano, qui est présentement le seul confident de M. de Mantoue, depuis le départ de M. le comte Matthioli, pour tâcher de savoir de lui quels étoient les sentimens de son maître sur cet envoi. Il m'a fait réponse qu'il exécuteroit assurément le traité qu'il a fait avec Sa Majesté, nonobstant les oppositions qu'y apporte la maison

d'Autriche, et qu'il partiroit d'ici mercredi ou jeudi pour se rendre à Casal, dans le temps qu'il a promis d'y être. Tout ce qu'il y a à craindre, c'est que les Espagnols, qui sont extrêmement sur la défiance, ne le fassent épier et ne mettent opposition à son passage et à celui du comte Matthioli, de qui ils ne se défient pas moins.

. . . .

De Pinchesne (1).

A M. DE POMPONNE.

Venise, le 11 mars 1679

Monseigneur,

Le courrier que nous vous dépêchâmes, il y a aujourd'hui un mois, n'ayant pas satisfait à l'ordre que je lui avois donné de m'écrire aussitôt qu'il seroit arrivé à Lyon, pour m'apprendre s'il avoit passé par le Milanois sans qu'on l'eût arrêté, j'ai été dans une grande inquiétude jusqu'à ce que j'aie eu reçu la lettre par laquelle vous me faites la grâce

(1) Archives des affaires étrangères.

de me donner avis que vous avez reçu la dépêche que je vous ai envoyée par lui. Vous pouvez bien croire, Monseigneur, que, lorsque nous fûmes obligés, M. d'Asfeld et moi, de différer le jour de l'échange des ratifications jusqu'au 10 de ce mois; ce ne fut qu'après avoir vu qu'il étoit impossible de porter M. le duc de Mantoue à le faire dans le temps que le roi le souhaitoit. . . . .

Tout le monde dit ici qu'il doit s'en aller ce soir ou demain sans suite, et il nous a toujours fait dire par le comte Matthioli, qu'en partant d'ici il ne feroit que passer par Mantoue, pour de là aller en poste à Casal. Il a encore plus de temps qu'il ne lui en faut pour s'y rendre avant le 18 de ce mois, qui est le jour que les troupes du roi y doivent entrer, suivant que nous en sommes demeurés d'accord avec le comte Matthioli.

M. Giuliani a reçu une lettre de lui cette semaine, par laquelle il lui mande que M. d'Asfeld a été arrêté à la Canonica, qui est un bourg au-delà de Bergame, et qu'il a été relâché peu de temps après.

Je ne sçais, Monseigneur, si cette nouvelle est bien véritable, m'ayant été impossible de la vérifier, et M. le comte Matthioli ne la mandant que sur ce qu'un voiturier, qu'il avoit rencontré par les chemins, lui avoit dit qu'un gentilhomme, qu'il avoit conduit depuis trois ou quatre jours, de Vérone à la Canonica, y avoit été arrêté, et relâché

depuis. En tout cas, je ne doute pas que vous n'en soyez déjà informé puisque ce comte marque, par cette même lettre, qu'on l'a écrit à M. l'abbé d'Estrades, qui n'aura pas manqué, sans doute, de vous en donner avis.

. . . .

Je viens d'apprendre, tout présentement, Monseigneur, que M. le duc de Mantoue étoit parti hier au soir à quatre heures de nuit, et que le marquis Lanozze étoit aussi allé à Vérone, qui est son pays, d'où l'on croit qu'il pourra bien aller à Milan.

. . . .

De Pinchesne (1).

A M. LE COMTE MATTHIOLI.

Saint-Germain, du 14 mars 1679.

Monsieur,

Le roi a été informé, par le sieur de Pinchesne, de toutes les mesures que vous avez prises avec lui

---

(1) Archives des affaires étrangères.

et avec M. d'Asfeld pour l'exécution de l'affaire qui a esté conduite par vos soins, et du temps que M. le duc de Mantoue avoit pris pour se rendre à Casal. Il a sçeu encore que M. d'Asfeld estoit parti quelques jours auparavant de Venise, selon le concert que vous en avez pris ensemble; mais comme il apprend, par les lettres qui luy arrivent de Piémont, qu'il pourroit bien avoir esté arresté à son passage dans le Milanois et conduit dans le chasteau de Milan, il a jugé à propos de suppléer à son défaut par celuy qui vous rendra cette lettre; c'est luy qu'il a honoré principalement de sa confiance pour l'exécution et la conduite de tout ce qui sera à faire avec vous et avec M. le duc de Mantoue, lorsque ce prince sera arrivé à Casal. Ainsy, vous luy adjouterez, s'il vous plaît, une créance entière, et particulièrement aux assurances qu'il vous donnera de la bonne volonté de Sa Majesté pour vous, et du gré qu'elle conserve du service que vous luy rendez. . . . . . .

Pour moy, Monsieur, je vous prie de me croire avec une entière vérité, etc.

Pomponne (1).

---

(1) Archives des affaires étrangères.

A M. LE COMTE MATTHIOLI.

Turin, le 24 mars 1679.

J'ai cru, Monsieur, vous devoir donner avis de mon arrivée en cette cour, afin que vous puissiez m'y faire sçavoir ce que vous jugerez à propos ; et que ce qui reste à faire pour terminer ce qui a déjà été résolu, soit plus facile à exécuter, par la proximité des lieux où nous sommes. Vous ne doutez pas que ce ne soit dans cette vue qu'on a voulu que je me rendisse ici, et j'ai eu d'autant plus de joie d'y venir, que j'ai espéré que je ne serois pas long-temps sans voir l'effet des engagemens que vous avez pris avec le roi. Si je ne connoissois votre probité et votre zèle pour les intérêts de Sa Majesté, et pour les avantages du prince auquel vous êtes attaché, j'aurois eu une terrible inquiétude du retardement de notre affaire, qui devoit sans faute, et tout au plus tard, être conclue au commencement de ce mois. Mais quoique nous soyons déjà au 24, et que tout ce que vous pouvez désirer soit tout prêt, je ne saurois me persuader que les intentions de Son Altesse et les vôtres ne soient toujours les mêmes. Vous avez si bien connu combien cette affaire lui seroit utile présentement, et glorieuse dans la suite, et vous le lui avez si

bien fait comprendre, que je ne puis entrer en aucune défiance là-dessus; j'en ai encore moins quand je me représente l'intérêt si considérable que vous avez d'achever un ouvrage de cette importance, dont la conclusion vous fera un si grand mérite auprès du plus puissant et du plus généreux roi du monde, qui vous a témoigné lui-même le gré qu'il vous en savoit; qui vous a loué de l'adresse avec laquelle vous avez conduit cette négociation, qui a commencé de vous donner quelques marques de son estime et de sa libéralité, et qui vous en a promis de si grandes qu'elles suffiroient pour établir toute votre famille, et pour vous rendre heureux le reste de vos jours. Comme sa parole a toujours été inviolable, vous y faites sans doute un fonds assuré; vous croyez bien aussi qu'il seroit dangereux de lui en manquer, et qu'après toutes les démarches qu'il a faites, et les mesures qu'il a prises, vous exposeriez Son Altesse et vous à de très-grands malheurs, si Sa Majesté avoit lieu de juger qu'on eût agi de mauvaise foi avec elle, après un traité fait dans toutes les formes avec elle-même, et fondé sur un plein pouvoir, dont l'inexécution ne serviroit qu'à la ruine d'un prince qui s'abandonne à vos conseils, et qui seroit infailliblement dépouillé par les Espagnols, qui voudroient pour toujours se délivrer des alarmes que leur a donnés le bruit qui s'est répandu partout de cette affaire. Je vous ai déjà dit, Monsieur, que je vous crois aussi

bien intentionné que vous l'avez été, et ce n'est pas pour vous exciter à reprendre ces bons sentimens, ou pour les fortifier, que je vous parle de cette manière; c'est seulement afin qu'un plus long délai ne puisse pas diminuer la bonne opinion qu'on a de vous, et qu'on ne prenne pas ombrage de ce qu'une affaire, dont le secret étoit si important, a été publiée, quoique le roi et ceux qui ont l'honneur de le servir, l'aient si bien gardé qu'il n'a pu être pénétré de leur part; j'espère néanmoins que nous serons bientôt satisfaits, et que j'aurai le plaisir de vous voir dignement récompensé de votre zèle; je vous assure, Monsieur, que votre intérêt, plus que le mien, quoique j'y en aye beaucoup, me le fait souhaiter.

L'abbé d'ESTRADES.

A M. DE SAINT-MARS.

Saint-Germain, ce 26 mars 1679.

J'ai reçu votre lettre du 21 de ce mois. Vous devez avoir veu, par mes précédentes, que le roy trouvoit bon que les officiers de la citadelle de Pignerol rendissent visite à vos prisonniers, et pas-

sassent des matinées ou des après-dînées avec eux quand ils le désireroient, en présence de l'un de vos officiers. Je ne puis que vous répéter la mesme chose, et vous dire qu'à l'esgard du gouverneur, des officiers et des habitans de la ville, vous en pourrez user de même, lorsque vous le jugerez à propos, après, néanmoins, que l'affaire pour laquelle le sieur de Richemont est à Pignerol, sera faite ou manquée.

Je vous adresse un paquet pour M. l'abbé d'Estrades, que vous lui envoyerez s'il vous plaît, par un de vos officiers, avec une suscription de votre main; et lorsqu'il vous en aura adressé la response, vous me la ferez tenir par le retour de ce courrier, que vous tiendrez cependant caché dans le donjon.

De Louvois (1).

A M. DE PINCHESNE:

Saint-Germain, du 29 mars 1679.

Le roy est extrêmement dans l'attente du succès de l'affaire de M. de Mantoue. On n'a point de nou-

---

(1) Cette lettre se trouvera imprimée dans l'ouvrage intitu

velles de M. d'Asfeld, et on ne peut guère douter qu'il ne soit prisonnier dans le Milanois. La nouvelle que vous aviez eue qu'il avoit esté arresté à la Canonica, estoit sans doute aussi véritable que celle qu'il avoit esté relasché, ne l'estoit pas. Il faut voir si la fermeté de M. de Mantoue, qui avoit résisté jusqu'à cette heure aux efforts du comte Carrosse et de la république de Venise, ira jusqu'au bout; l'on ne peut estre long-temps sans en estre éclairci, si, comme vous le marquez par vostre lettre du 11, il estoit parti la veille pour se rendre à Casal. Vos premières lettres nous en apporteront de nouvelles cognoissances.

. . . .

POMPONNE (1).

A M. DE PINCHESNE.

Saint-Germain, du 5 avril 1679.

J'ay reçu vostre lettre du 18 de mars, qui a fait voir le mauvais estat où le comte Matthioli vous

---

lé : *les Philosophes et les gens de lettres à la Bastille*. (Archives du royaume, K. 129.)

(1) Archives des affaires étrangères.

avoit fait dire luy-mesme qu'estoit l'affaire de Mantoue; il pourroit bien estre, comme vous dites, le seul ouvrier de tous les accidents et inconvéniens qu'il mandoit y arriver, par sa lettre à Giuliani. Vos premières nous éclairciront encore mieux là-dessus; mais il y a beaucoup de sujets d'appréhender qu'une négociation poussée, ce sembloit, si avant, ne vienne à échouer lorsqu'on estoit à la veille d'en voir une heureuse conclusion.

. . . .

POMPONNE (1).

A LOUVOIS.

De Pignerol, le 5 avril 1679.

Comme j'ai reconnu, Monseigneur, depuis le dernier ordinaire, que M. le marquis d'Herleville (gouverneur de Pignerol) avoit connoissance que M. de Richemont (2) étoit *incognito* dans la cita-

---

(1) Archives des affaires étrangères.

(2) C'est-à-dire Catinat.

delle de cette ville, et qu'il savoit effectivement son nom, je me donne l'honneur de vous en donner avis. M. de Saint-André même, assure qu'on lui a dit à Turin que M. de Catinat le devoit mener à Casal. Je ne sais pas d'où ils en peuvent tant sçavoir, si ce n'est que l'absence de M. de Catinat ait donné lieu à quelques-uns des gardes (1) d'écrire de Paris, qu'il étoit dans ces quartiers. Ces dires savent aussi les jours qu'il est sorti de la citadelle et le lieu où M. l'abbé d'Estrades lui est venu parler la dernière fois de Turin. Je n'ai rien répondu quand j'ai entendu parler de ces sortes d'affaires, sinon que je ne connoissois personne à la citadelle, et que je ne savois rien.

M. le marquis de Saint-Maurice (2) a dit à plusieurs personnes que M. l'ambassadeur de France faisoit le fin; qu'il savoit très-bien qu'il y avoit eu un traité de fait entre le roi et le duc de Mantoue, pour Casal; mais qu'il savoit bien aussi que depuis dix jours tout étoit rompu absolument. La rétrocession des troupes logées dans le Briançon et vallée de Chaumont, du côté du Dauphiné et Provence, semble confirmer le dire de M. le marquis

(1) Officiers aux gardes françaises, corps dans lequel servait alors Catinat.

(2) Piémontais.

de Saint-Maurice; mais l'arrivée du bataillon du régiment de Piémont en cette ville, depuis deux jours, fait suspendre le jugement aux gens de ce pays, qui aiment à philosopher sur toutes choses; leur raisonnement ne produira rien, si la volonté du duc est toujours bien disposée, car entre ici et Casal, il n'y a aucun lieu fermé, ni aucun obstacle qui puisse retarder la marche des troupes du roi.

Je suis toujours avec un profond respect, etc.

DE CHANOIS (1).

A LOUVOIS.

De Pignerol, le 8 avril 1679.

MONSEIGNEUR,

Les chemins étant beaux et les jours aussi longs qu'ils sont présentement, un corps à cheval peut aller, en moins de trente heures, de Pignerol à Casal. Il n'y a aucun lieu fermé par lequel on soit obligé de passer, et je ne connois nulle difficulté

---

(1) Commissaire.

que l'on puisse trouver sur le passage, en surprenant le pays par cette marche. J'ai cru devoir demander cela à Monseigneur, parce que c'est une assez grande diligence pour qu'elle puisse aider aux mesures que l'on voudroit prendre. M. de Mantoue n'a jamais été à Casal, ce qui me paroît un obstacle à trouver de bons prétextes d'y venir, dans un temps où il est si épié et soupçonné dans sa conduite. Mais l'on s'y passeroit bien de lui, s'il est toujours bien intentionné et maître d'une bonne partie de sa garnison. Le gouverneur est de Mantoue, son véritable sujet; ce peut être une circonstance favorable.

Je suis, etc.

CATINAT.

A LOUVOIS.

15 Avril 1679.

MONSEIGNEUR,

Il faut que M. d'Herleville ait reçu quelques lettres de Paris, par le dernier ordinaire, qui lui aient donné soupçon que je pouvois être ici; au moins a-t-il donné des indices assez pressans à M. du Chanois; il n'est pas homme sans curiosité; il a cru,

par ce moyen, se donner là-dessus quelqu'éclaircissement. Comme il y a long-temps que je suis absent, et que l'on n'a point douté à Paris qu'il n'y eût quelque dessein de ces côtés-ci, à cause des troupes qui s'en sont approchées, quelque raisonneur du régiment des gardes, ou autre, lui auroit bien pu donner cette idée.

Je me suis donné l'honneur de mander à Monseigneur tout ce qui s'étoit passé à mon voyage d'*Incréa;* j'ai reçu des lettres de M. l'abbé d'Estrades, par lesquelles il m'a mandé que les troupes se sont un peu reculées pour tomber dans des quartiers où elles pussent subsister plus commodément, et les avis qu'il a reçus sur le retardement de l'exécution de l'affaire que vous savez. Je suis ici traité avec tant d'honnêteté et de civilité, qu'un long séjour, en attendant des nouvelles, ne me doit donner nulle impatience, et je ne puis être à plaindre que de celle que me donne la passion et le zèle que j'ai de voir achever une affaire que Sa Majesté souhaite, et dans laquelle Monseigneur a cru me pouvoir honorer de sa confiance. J'aurois quelqu'inquiétude d'être si long-temps à charge et incommode à M. de Saint-Mars; mais il exécute avec tant de plaisir les ordres qu'il a reçus de Monseigneur, que tous les soins qu'il a de moi, ne me font nulle peine, tant s'en faut; je les reçois comme des marques bien sensibles de la bonté avec laquelle Monseigneur lui en a écrit, dont je lui suis infiniment

obligé, et de l'honneur qu'il veut bien que j'aie d'être, avec tout le respect qui lui est dû, son très-humble et très-obéissant serviteur.

De Richemont (1).

A M. DE PINCHESNE.

Saint-Germain, du 18 avril 1679.

Le compte que vous m'avez rendu, par vostre lettre du 25 du mois passé, de la conversation que vous avez eüe avec M. le comte Matthioli, ne pouvoit être plus exact. Il est bien difficile de démesler encore ce qui peut estre de cette affaire, et si la bonne foy y est telle que l'on la peut désirer. Taschez de le découvrir adroitement, mais sans tesmoigner aucune deffiance, et ayez soin de m'informer de tout ce qui viendra à vostre cognoissance sur ce suject.

C'est tout ce que j'ay à respondre à vostre lettre. Le reste ne demande aucune response particulière.

Pomponne (2).

---

(1) C'est-à-dire *Catinat.*

(2) Archives des affaires étrangères.

A M. DE SAINT-MARS.

Saint-Germain, ce 18 avril 1679.

J'ay reçeu vostre lettre du 8 de ce mois. Le temps que M. de Richemont doit demeurer au lieu où il est, estant incertain, je vous conseille de le faire promener avec vos prisonniers, quand ce ne seroit que dans le donjon. Vous pouvez mesme luy permettre de leur rendre des visites et de s'entretenir avec eux, ce qui l'aydera à passer un temps que je ne puis vous dire s'il sera long ou court. . . . .

De Louvois (1).

A M. DE PINCHESNE.

Saint-Germain, du 19 avril 1679.

Le compte que vous avez rendu par votre lettre du premier de ce mois, de l'entretien que vous

---

(1) Extrait d'une lettre qui se trouve imprimée dans l'ouvrage intitulé : *les Philosophes et les gens de lettres à la Bastille.* (Archives du royaume, K. 129.)

avez eu avec le comte Matthioli, des assurances qu'il vous avoit données de ses bonnes intentions et du voyage qu'il faisoit estat de faire auprès de M. l'abbé d'Estrades, n'empêche pas qu'on ne le soupçonne, avec beaucoup de raison, de son peu de fidélité. Ne luy faites point connoistre toutefois, en cas que vous le revoyez, la connoissance que l'on en a, mais témoignez luy toujours que l'on ne peut douter que M. le duc de Mantoue n'exécute les paroles qu'il a fait donner solemnellement par luy. En effet, ce prince ne doit pas croire qu'il luy soit tout-à-fait libre de manquer à un traité qu'il a avec Sa Majesté; et, si l'occasion s'en présente, faites luy paroistre que vous ne doutez pas qu'on ne luy tienne ses paroles, que l'on n'exécute les engagemens que l'on a pris une fois avec elle. Prenez soin d'informer exactement, ainsi que vous avez desjà fait, de tout ce qui se passera dans cette affaire, et de la manière dont elle continuera à estre regardée à Venise.

Je suis, etc.

Pomponne (1).

---

(1) Archives des affaires étrangères.

A M. DE SAINT-MARS.

Saint-Germain-en-Laye, ce 27 avril 1679.

Le roy envoye présentement ordre à M. l'abbé d'Estrades, d'essayer de faire arrester un homme de la conduite duquel Sa Majesté n'a pas sujet d'estre satisfaite; de quoi elle m'a commandé de vous donner advis, afin que vous ne fassiez point de difficulté de le recevoir lorsqu'il vous sera envoyé, et que vous le gardiez de manière que non-seulement il n'ayt commerce avec personne, mais encore qu'il ayt lieu de se repentir de la mauvaise conduite qu'il a tenue, et que l'on ne puisse point pénétrer que vous ayez un nouveau prisonnier.

De Louvois (1).

A M. DE PINCHESNE.

Saint-Germain, du 3 may 1679.

La lettre que vous m'avez écrite le 15 du mois

---

(1) Archives du royaume, K. 129.

passé, a confirmé au roy la trahison du comte Matthioli, qui n'estoit desjà que trop avérée. Il n'y eut jamais de perfidie si signalée. Il faut espérer que les sentimens de son maistre ne seront pas les mesmes, et qu'il ne voudra pas manquer aux paroles qu'il a données à Sa Majesté. Cependant, nous apprenons que ce comte est arrivé à Turin, où il croit sans doute en imposer de nouveau à M. l'abbé d'Estrades. Il importe, toutefois, de ne point témoigner que l'on soit informé de toute sa conduite.

. . . .

POMPONNE (1).

LETTRE DE CATINAT, SOUS LE NOM DE RICHEMONT, A M. DE LOUVOIS.

De Pignerol, le 3 mai 1679.

J'arrêtai hier, à trois milles d'ici, sur les terres du roi, Matthioli, dans une entrevue que M. l'abbé d'Estrades avoit adroitement ménagée pour en fa-

---

(1) Archives des affaires étrangères.

ciliter les moyens, entre lui, Matthioli et moi. Je me suis seulement servi, pour l'arrêter, du chevalier de Saint-Martin et de Villebois, officiers de M. de Saint-Mars, et de quatre hommes de sa compagnie : cela s'est passé sans aucune violence, et personne ne sait le nom de ce fripon, pas même les officiers qui ont aidé à l'arrêter; il est dans la chambre qu'occupoit le nommé Dubreuil, où il sera traité honnêtement, ainsi qu'en a prié M. l'abbé d'Estrades, jusqu'à ce que l'on connoisse les volontés du roi sur son sujet. Je ne mande rien à Monseigneur de la conviction certaine où l'on est des friponneries de cet homme-là, M. l'abbé d'Estrades en ayant déjà informé Sa Majesté. Dans l'entrevue que nous eûmes ensemble devant que de l'arrêter, nous parlâmes de plusieurs choses, mais entr'autres du lieu où il avoit les papiers essentiels et originaux de l'affaire dont il s'agit, qui consistent en une lettre du duc de Mantoue au roi, le plein pouvoir qu'il a eu de traiter; le traité de Sa Majesté fait par M. de Pomponne; la ratification dudit traité signée du duc de Mantoue; une lettre du duc de Mantoue au gouverneur de Casal, portant ordre d'y recevoir les troupes du roi, en exécution du traité. Tous ces papiers sont dans une cassette à Boulogne, entre les mains de sa femme, qui est retirée dans le couvent des filles de Saint-Louis. M. l'abbé d'Estrades a jugé qu'il n'y avoit point de temps à perdre pour avoir les papiers.

Comme je n'amenai hier ici que fort tard cet homme-là, et que la poste part aujourd'hui de bon matin, je n'ai point encore eu de conversation avec lui, pour ravoir ses papiers; mais dans deux heures d'ici, j'irai dans sa chambre, où je ne doute point que les menaces que je lui ferai, que sa conduite criminelle lui rendra fort croyables, ne l'obligent de faire tout ce que je voudrai. J'ai choisi M. de Blainvilliers, ce qui est aussi au goût de M. de Saint-Mars, pour aller à Bologne, comme capable de se bien conduire en pareilles affaires. Je verrai à lui pouvoir donner une route par laquelle il évite de passer sur les terres du roi d'Espagne. Je rendrai compte à Monseigneur, au premier ordinaire, de tout ce que j'aurai fait là-dessus avec Matthioli, à qui j'ai donné ici le nom de *Lestang*, personne ne sachant ici qui il est.

Je suis, etc.

RICHEMONT (1).

A M. DE LOUVOIS.

De Pignerol, le 6 mai 1679.

MONSEIGNEUR,

Depuis que je me suis donné l'honneur de vous

---

(1) C'est-à-dire CATINAT.

écrire, j'ai pris sommairement par écrit tout ce que j'ai pu tirer du sieur de Lestang. Je l'ai réduit en lui faisant connoître, et rudement, les malheurs où sa mauvaise conduite l'exposoit, à chercher les moyens de les éviter en faisant, sans supercherie, tout ce que l'on pouvoit désirer de lui. Je ne lui ai rien dit qui puisse lui faire connoître les voies par lesquelles l'on a été si sûrement informé de sa fourberie; mais je lui ai parlé de manière, là-dessus, qu'il ne peut pas douter que l'on ne la connoisse, et que l'on n'en soit persuadé. C'est un fripon; mais je le crois de bonne foi sur l'envie de remettre les papiers, soit à cause de la peur que l'état où il est lui donne, ou par la vue de rendre un service qui soit agréable au roi, et qui lui donne les moyens de faire oublier le passé. Les papiers originaux sont à Padoue, cachés dans un trou de muraille d'une chambre qui est au logis de son père, qu'il dit être connu de lui seul. Ces papiers sont le traité fait par M. de Pomponne, signé de lui et de Matthioli, signé au bas par M. de Mantoue, laissant du blanc pour écrire la ratification lorsque l'échange s'en seroit fait avec celle du roi; un blanc, signé de M. de Mantoue, pour écrire au gouverneur de Casal de recevoir les troupes du roi; le plein pouvoir donné à M. de Pomponne pour traiter avec lui de Casal; un mémoire des troupes destinées à l'exécution de cette affaire. Si l'on a une fois ces papiers, c'est une affaire au moins ache-

vée, quant à ce qui regarde la négociation; et ce sera une vérité que l'on ne fera connoître que lorsque l'on le jugera à propos. Comme je connois de quelle conséquence il est d'avoir ces originaux, j'ai mandé à M. l'abbé d'Estrades les expédiens dont on se pourroit servir pour les retirer, pour m'aider là-dessus de ses avis; je ne les mande point à Monseigneur, parce que j'attends aujourd'hui le sieur Giuliani, qui m'est envoyé par M. l'abbé d'Estrades, avec l'abbé de Montesquiou, son parent, pour être confronté avec le sieur de Lestang. Cette entrevue devant me donner des moyens bien plus sûrs pour retirer ces papiers, je ne manderai encore rien à Monseigneur de ceux que j'avois proposés. Il y a encore d'autres papiers à Bologne, qui ne sont que des lettres et des papiers dont il me paroît que l'on a peu de besoin, connoissant par le mémoire de ceux qui sont à Padoue, que ce sont les seuls qui regardent particulièrement l'affaire dont il s'agit. Je me donnerai l'honneur de mander à Monseigneur, au premier ordinaire, quelle aura été l'issue de l'entrevue du sieur de Lestang et de Giuliani.

M. l'abbé d'Estrades, par ses soins et son adresse, a trouvé moyen d'envoyer à Pignerol le valet du sieur de Lestang avec ses hardes et tous ses papiers. J'en ai fait un inventaire; cela consiste dans des tables de chiffres et des lettres, que j'ai cotées et dont j'ai écrit la substance; elles ne sont de nulle

conséquence. J'enverrai à Monseigneur, au premier ordinaire, une copie de ce que j'ai fait là-dessus, et un petit extrait de ce que j'ai pu apprendre du sieur de Lestang, dans les conversations que j'ai eues avec lui, dont il m'a dit avoir déjà informé le roi, ou M. l'abbé d'Estrades, ce qui a diminué l'impatience que j'aurois eue d'en informer Monseigneur. M. de Saint-Mars traite fort honnêtement le sieur de Lestang, pour ce qui regarde la propreté et la nourriture; mais bien soigneusement pour tout ce qui peut lui ôter tout commerce.

Je suis, avec tout le respect,

C. (1).

Inventaire des petits papiers que le sieur de Lestang avoit sur lui, envoyé par M. de Catinat.

1°. Un mémoire de ce qu'il avoit à faire à Turin, à l'endroit où il devoit recevoir des lettres de Carbonini.

2°. Un petit mémoire des papiers de conséquence qu'il a à Padoue, parmi lesquels sont ceux que

---

(1) Catinat.

le roi souhaite avoir, et que le sieur Giuliani est allé prendre.

3o. Mémoire du chemin qu'il doit tenir pour aller à Casal.

4o. Un autre mémoire portant qu'il a envoyé quatre blancs, signés de M. le duc de Mantoue, au gouverneur de Casal, les dates du départ de Venise de M. d'Asfeld, et du jour que lui sieur de Lestang et sieur d'Asfeld se devoient rendre à Incréa.

5o. Un billet pour se ressouvenir du nom d'un homme demeurant à Plaisance, auquel il a engagé une lettre pour 500 liv.

6o. Un petit mémoire d'endroits où il avoit acheté quelques petits tonneaux de bon vin, pour en faire présent à M. de Varangeville, nouvel ambassadeur à Venise (1); et qu'il devoit écrire au gouverneur de Navarre des nouvelles de ce qui se passeroit sur les affaires touchant Casal.

7o. Un mémoire portant que le marquis de Rebouf peut donner des intelligences au roi dans Gènes, et à M. le marquis de Cavetto des raisons pour prétendre sur Savone.

8o. Un autre disant que M. de Mantoue a pris du poison le 22 février à Venise, que l'on soupçonne lui avoir été donné par un nommé Georges

(1) Il fut nommé à la place de l'abbé d'Estrades.

Hacquet, homme demeurant auprès de lui, et le servant à ses plaisirs.

9°. Un autre mémoire, par lequel il paroît que M. de Mantoue a reçu de madame sa mère, le 14 janvier, deux mille cinq cents pistoles; le 10 février, trois mille pistoles de l'abbé Frédéris, résident de l'empereur à Venise; et l'intelligence que lui sieur de Lestang a avec le gouverneur de Casal.

10°. Mémoire par lequel il paroît qu'il a vu, proche Moncalvo, le gouverneur de Casal, le 26 avril; qu'il lui a dit qu'il falloit qu'il retournât encore une fois à Mantoue ou à Venise, parce qu'il lui avoit écrit qu'il se rendroit auprès de lui le jour de l'Ascension; que ledit gouverneur étoit content des expédiens qu'il lui avoit proposés de livrer la place au roi, par lesquels son honneur lui paroissoit être à couvert. Que pour cet effet, au retour du sieur de Lestang, il faudroit qu'il se fît une entrevue de lui sieur de Lestang, du gouverneur, et d'un homme de la part du roi, pour exécuter cette affaire et convenir des moyens pour qu'elle ne pût pas manquer; qu'il livreroit la porte de campagne de la citadelle; à quoi Panissa, qui en est gouverneur, n'apporteroit nulle opposition. Que le comte Vialardo, gouverneur du château, est entièrement aux Espagnols; que le gouverneur de Casal demande que cela s'achève promptement, craignant continuellement qu'on ne le change; qu'il

fera savoir audit gouverneur ce qu'il aura fait auprès de M. de Mantoue, par le père Viveti, jacobin, demeurant à Padoue. Écrira toujours dans toutes les cours que l'affaire de Casal est manquée, et qu'elle ne s'achèvera point.

11°. Un petit papier, grand comme une carte, sur lequel il a écrit quatre ou cinq raisons pour être insérées dans un manifeste lorsque les troupes du roi seront introduites dans Casal; que l'on a agi en vertu des ordres du duc, sur un traité signé et ratifié par lui; qu'il en a voulu faire un autre avec les Espagnols contre sa parole donnée, et qu'il en a même reçu de l'argent.

A M. DE LOUVOIS.

De Pignerol, le 10 mai 1679.

J'ai remis à M. l'abbé d'Estrades, par les mains de M. l'abbé de Montesquiou, son parent, toutes les lettres et les papiers du sieur de Lestang, qui consistoient en plusieurs lettres, dont j'ai gardé un mémoire qui contient succinctement ce qu'il y a dans chaque lettre. Ces lettres ne marquant rien que ses allées et venues; quelques-unes où l'on lui donne avis de prendre garde à lui; une entr'autres, des ministres de Mantoue, qui marque la joie que

M. le duc de Mantoue a de son heureux retour de France, et qu'il lui a envoyé une barque à Plaisance, pour qu'il se rende auprès de lui plus sûrement et plus commodément. Il avoit plusieurs autres papiers, parmi lesquels je n'ai vu de conséquence qu'un chiffre espagnol qu'il a avoué être de M. le comte de Melgar.

Je lui ai fait conter devant moi, à l'abbé de Montesquiou, tout ce qu'il avoit fait depuis son retour de France, sans l'interrompre, lui ayant néanmoins fait connoître auparavant que de lui donner audience, que l'on étoit parfaitement bien informé de sa friponnerie, pour voir les couleurs qu'il donneroit au méchant pas qu'il a fait. Il dit, à son retour de France, avoir passé à Turin, où, par des raisons de reconnoissance de ce que cette cour lui a fait l'honneur de se servir de lui en plusieurs affaires, il s'est cru obligé, par civilité, de voir M. le président Turki; qu'il est vrai qu'en causant de nouvelles et des affaires présentes, il lui est échappé de faire connoître qu'il s'alloit passer quelque chose de nouveau en Italie, et que ledit sieur président, dans la suite de la conversation qu'il a eue avec lui, a fait connoître qu'il ne doutoit point qu'il n'y eût un traité fait pour Casal. Voilà comme le sieur de Lestang conte ce qu'il a fait à Turin, pour prétexter la fourberie qu'il y a faite, dont Monseigneur est d'ailleurs parfaitement informé, et de l'argent qu'il en a touché. C'est la

première découverte qui a été faite de cette affaire, conduite si secrètement.

De Turin, il est allé par Plaisance à Mantoue, joindre son maître qu'il a trouvé toujours bien intentionné pour achever l'affaire. Même deux jours après son retour, étant tombé malade, M. le duc de Mantoue le vint voir, et il prit cette occasion pour lui faire signer la ratification, écrire une lettre au gouverneur de Casal, par laquelle il lui recommandoit de faire tout ce qui lui seroit dit par le sieur de Lestang. Une autre lettre en commandement audit gouverneur de recevoir les troupes du roi; en un mot, il fut muni dans ce moment de toutes les choses nécessaires pour consommer entièrement cette affaire. Sous peu de jours après, il fut averti que son maître avoit changé de résolution, et que même son intention étoit de retirer d'entre ses mains ce qu'il avoit fait et signé, et qui pouvoit faire foi de son traité. Que M. de Mantoue commençoit à dire qu'il ne s'étoit rien fait dans cette affaire de sa participation, et qu'il désavouoit hautement tout ce que lui, sieur de Lestang, avoit pu faire. Ce prince ne pouvoit guère faire autrement, les Espagnols et madame sa mère étant si particulièrement informés de cette affaire, qu'ils lui montrèrent des copies justes de tout le traité. (Ce qu'ils avoient eu par une seconde friponnerie du sieur de Lestang, ou par la cour de Savoie.) Le sieur de Lestang dit que, sous divers

prétextes, il éluda toujours de rendre les originaux à M. de Mantoue, pour demeurer maître de l'affaire, et qu'en cherchant des expédiens pour surmonter les obstacles surveuus, il n'avoit point désespéré de pouvoir achever cette affaire, par l'intelligence qui étoit entre lui et le gouverneur de Casal.

Il dit que les Espagnols le sachant maître des papiers, lui ont fait des offres considérables pour les avoir. Que les Espagnols étant si particulièrement informés, il a cru être obligé de leur en faire une fausse confidence, pour les amuser, en leur disant que c'étoit une affaire absolument manquée, pour, dans cette confiance, diminuer leurs soupçons et les précautions qu'ils auroient pu prendre pour empêcher qu'il ne profitât des moyens que l'intelligence qu'il avoit avec le gouverneur de Casal, lui donnoit pour achever cette affaire. Qu'il prit même ce chiffre, dont j'ai parlé ci-dessus, de la part de M. de Melgar, pour entretenir plus sûrement de son côté cette fausse confidence. Voilà comme ce fripon prétend échapper à l'accusation que l'on lui fait sur ce chiffre espagnol, dont il a été trouvé saisi.

Il nous a dit positivement que M. de Mantoue avoit été empoisonné chez un nommé le Romain, à Venise, où il alloit boire des eaux à la glace; que le coup avoit été fait par les Espagnols, et le poison donné par un de ses domestiques même; que

ce prince ne pouvoit pas vivre plus de trois ou quatre mois; il dit avoir appris cela des Espagnols, avec qui il entretenoit commerce pour les amuser.

Dans toutes ces conjonctures, il dit avoir pris le rendez-vous d'Incréa, où il devoit se rendre le septième mars avec d'Asfeld, pour l'échange des ratifications; ensuite de quoi il ne doutoit point qu'il n'eût achevé l'affaire, ayant tous les ordres nécessaires, joints avec l'intelligence qu'il avoit avec le gouverneur, pour que l'on n'y trouvât nul obstacle, ni nulle difficulté. Qu'en venant audit Incréa, il avoit été fouillé et volé sur les frontières du Bressan et du Milanez; que néanmoins étant demeuré maître de ses papiers, qui étoient cachés dans une selle, il avoit ensuite continué son chemin jusques à Buffacore, où la prison de d'Asfeld lui fut confirmée de manière à n'en pouvoir douter. Que M. de Villars, étant encore ambassadeur à Turin, qui n'avoit nulle connoissance de cette affaire, et doutant, venant à Pignerol, que je prisse confiance en lui, il prit la résolution de s'en retourner à Venise, donner avis à M. de Pinchesne de tout ce qui étoit arrivé, et pour voir à prendre de nouvelles résolutions; que sur une simple lettre de M. l'abbé d'Estrades, qui lui mandoit qu'il étoit nécessaire qu'ils eussent une entrevue, il n'avoit pas perdu un moment de temps à se rendre à Turin; que de la participation dudit sieur abbé d'Estrades, il avoit été à Ast, pour se pratiquer une entrevue

secrète avec le gouverneur de Casal, à un mille de Montcalvo, pour, en lui promettant de grandes récompenses, l'engager à recevoir les troupes, lorsque, pour sauver son honneur, on lui auroit donné un ordre de son maître, et montré qu'il avoit fait un traité avec le roi. Il dit l'avoir laissé dans une fort bonne disposition. Qu'ensuite il étoit revenu à Turin, où M. l'abbé d'Estrades lui a proposé une entrevue avec moi, dans laquelle je l'ai arrêté.

Voilà, Monseigneur, un narré simple et véritable de ce que m'a dit le sieur de Lestang, qui me confirme dans la croyance que c'est un franc fripon, ne m'ayant su dire aucune bonne raison pourquoi il avoit donné à connoître cette affaire à M. le président Turki, en passant à Turin. Pourquoi il avoit caché à M. de Pinchesne le commerce qu'il avoit avec les Espagnols, l'acceptation de leur chiffre, et ses entrevues avec un inquisiteur de l'état de Venise, puisqu'il ne le faisoit que pour mieux acheminer l'affaire dont il s'agit.

Je lui ai fait faire trois lettres pour retirer les papiers originaux qui sont à Padoue, lesquelles ont été mises entre les mains du sieur Giuliani, par le sentiment de M. l'abbé d'Estrades, qui prend une entière confiance en lui; il se servira de ces trois lettres, comme il jugera à propos, selon l'esprit où il trouvera le père du sieur de Lestang. La première est seulement une lettre du sieur de Lestang

à son père, par laquelle il lui mande des raisons qui l'obligent de demeurer à Turin ou aux environs, mais qu'il peut prendre une entière confiance au sieur Giuliani, en lui remettant en main tels et tels papiers, dont je lui ai fait donner le mémoire à Giuliani. La seconde apprend à son père le véritable état où il est, et qu'il y va de sa vie et de son honneur, que ses papiers soient incessamment remis entre les mains du sieur Giuliani. Par la troisième, qui est la dernière dont il se servira, si les deux premières ne font rien, il lui mande de venir à Turin; que chez M. l'abbé d'Estrades il saura où il est, et les moyens de lui pouvoir parler. Le sieur de Lestang ne doute pas que dans cette entrevue de lui et de son père, il ne lui persuade tout ce que l'on voudra. Je lui ai inspiré une si grande crainte sur les châtimens que sa mauvaise conduite lui devroit attirer, que je ne lui trouve nulle répugnance à faire tout ce que l'on lui demande, et il paroît de bonne foi sur l'envie de faire remettre les papiers, lesquels seront portés à Venise, à M. de Pinchesne, pour éviter les accidents qui pourroient en arriver, en étant si long-temps sur le chemin, pour venir de Padoue ici ou à Turin.

Je n'ai nulle confiance dans tout ce que me dit ce fourbe-là; cependant je crois devoir dire à Monseigneur, qu'il assure positivement que le gouverneur de Casal est de ses amis; qu'en lui promettant quelque récompense un peu forte, et lui fournis-

sant un prétexte qui mette son honneur à couvert, ce qui se peut en lui donnant l'ordre de son maître, que le sieur de Lestang dit être à Padoue, de recevoir les troupes du Roi, on lui fera faire ce que l'on voudra. Qu'il peut livrer la ville, et que le gouverneur de la citadelle est entièrement de ses amis, à qui il fera faire tout ce qu'il lui ordonnera. Pour le château, que j'ai vu en passant, lorsque je fus à Casal, c'est plutôt une espèce de petite citadelle qu'un simple château. Le sieur de Lestang dit qu'assurément le gouverneur ne se soumettroit point aux ordres du gouverneur de Casal, quoiqu'il ait le commandement sur lui, parce que ledit gouverneur, que l'on appelle Vialardo, est absolument aux Espagnols; que c'est une chose qu'il a su par les Espagnols mêmes, et que sur le moindre changement à Casal, ou de marche de troupes de ces côtés-là, les gouverneurs de Valence, de Novarre et de Pavie, ont ordre d'envoyer des détachemens de leurs garnisons audit Casal, et qu'ils y seront infailliblement reçus par le château. Ce Vialardo est frère d'un secrétaire de M. de Mantoue, qui porte le même nom que lui, qui est aussi tout-à-fait de la faction espagnole.

Cependant, quand on aura les papiers, il n'est point impossible que l'on ne pût pratiquer quelque chose avec le gouverneur de Casal, s'il est dans les sentimens que dit le sieur de Lestang, et qu'il soit maître de recevoir des troupes dans la

ville et citadelle; cette affaire menée fort secrètement, la marche diligente d'un régiment ou deux de dragons, pourroit surprendre les Espagnols de manière qu'ils n'auroient pas des avis assez prompts pour y remédier. Étant maître de la ville et citadelle, et ayant un aussi grand nombre de troupes que celui que l'on avoit destiné à l'exécution de cette affaire, je ne doute pas que le château dût empêcher les résolutions que l'on pourroit prendre. L'on recevroit là-dessus de grands éclaircissemens dans une entrevue avec le gouverneur de Casal. La difficulté est de se la pratiquer pour pénétrer ses sentimens, sans passer par les mains de notre fripon, en qui l'on ne peut prendre nulle confiance. Mais, que l'on ait les papiers, si cette affaire étoit désespérée du côté de M. de Mantoue, et que le roi pût croire que ce fût une voie à tenter, que celle que je mande à Monseigneur, je verrois à agir, de concert avec M. l'abbé d'Estrades, suivant les ordres que je recevrois là-dessus. Je demande pardon à Monseigneur de l'importuner d'une si longue lettre, mais je ne pouvois guère lui mander en moins de paroles la conduite du sieur de Lestang, et de ce qui s'est passé entre lui et moi.

Je suis, avec tout le respect qui vous est dû, etc.

C.

A M. DE PINCHESNE.

Saint-Germain, ce 10 may 1679.

Vostre lettre, Monsieur, du 22 du mois passé, sert encore à confirmer la fourberie du comte Matthioli, dont nous n'avions desjà que trop de preuves. Il estoit en effet arrivé en Piedmont, et avoit vu M. l'abbé d'Estrades. L'on ne peut guère comprendre avec quelle insolence il ose se présenter lorsque toute l'Italie est remplie de sa mauvaise foy. Cependant, il seroit à souhaiter qu'il remît la ratification de M. le duc de Mantoue, s'il est vrai, ainsi que ce prince l'a tesmoigné, qu'il l'ayt retenue entre ses mains. Si le sieur Tarani a plus de fidélité que lui, on peut désirer qu'il ayt la confiance de son maître, et qu'il pust le disposer à satisfaire Sa Majesté, en luy faisant cognoistre qu'il est dangereux de manquer à des paroles que l'on luy a si solemnellement données. . . . .

Je suis, etc.

POMPONNE (1).

---

(1) Archives des affaires étrangères.

A M. DE POMPONNE.

Venise, le 13 mai 1679.

MONSEIGNEUR,

Je vous supplie très humblement d'estre persuadé que je ne manquerai pas d'exécuter, avec toute l'exactitude et tout le zèle possibles, les ordres qu'il vous a plû de me donner par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire du 26 du mois passé, de vous informer de tout ce qui viendra à ma connoissance sur l'affaire de Casal, et sur le sujet du comte Matthioli. Le déplaisir que j'avois de n'avoir pu descouvrir ce que M. le duc de Mantoue estoit venu faire à Venise, dans le dernier voyage que je vous ay mandé qu'il y a fait, m'a obligé de redoubler mes soins pour tascher à en apprendre quelque chose; et enfin je ne les ay pas perdus, puisque je sçais présentement, sans en pouvoir douter, que ce prince a eu, pendant ce temps-là, deux longues conversations dans les Capucins, avec M. Foscarini, sage, grand, qui est celuy que la république a nommé pour continuer l'histoire que faisoit M. le procurateur Nani, et qui est un des plus habiles hommes de cet estat;

dans lesquelles ce sénateur luy représenta très vivement le danger qu'il y auroit pour lui et pour toute l'Italie, si il cédoit Casal au roy, comme on disoit qu'il en avoit le dessein, et qu'il en avoit mesme fait le traité avec Sa Majesté, et que la république espéroit qu'il ne feroit point une démarche si préjudiciable à tous les princes d'Italie; à quoi je sçais que M. le duc de Mantoue respondit qu'il connoissoit ses intérêts, et qu'assurément il ne céderoit jamais volontairement Casal au roy; mais que Sa Majesté estoit le plus puissant prince de l'Europe, et en estat de tout entreprendre, sans qu'il soit presque possible de l'en empescher; qu'il falloit chercher les moyens les plus propres pour le faire, ce qu'on ne pouvoit espérer, à moins que d'avoir des troupes considérables pour opposer aux siennes, en cas qu'elles voulussent faire quelqu'entreprise; que par lui-mesme il n'estoit pas assez fort pour résister à Sa Majesté; que c'estoit à eux, qui avoient autant d'intérest que luy dans la conservation de cette place, à trouver les voyes de la conserver, sans quoy il ne respondoit pas de ce qui pouvoit arriver, et que l'on ne pourroit pas mesme luy en attribuer la faute, mais à sa mauvaise fortune et au défaut d'assistance.

Je sçais de plus, que la république tient pour assuré que Casal doit estre attaqué par le roy, et qu'elle dit le sçavoir de si bonne part, qu'elle n'en peut douter. . . . .

Je ne puis, Monseigneur, m'empescher de vous tesmoigner la joye que j'ai eue en apprenant cette semaine, par une lettre de M. l'abbé d'Estrades, que le comte Matthioli estoit arresté prisonnier à Pignerol, et qu'ainsi ce fourbe ne sera plus en estat de faire tous les jours de nouvelles trahisons. . . .

Je suis avec une soumission très respectueuse, et tout l'attachement possible,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

De Pinchesne (1).

A M. DE SAINT-MARS.

Saint-Germain, ce 15 may 1679.

J'ay reçeu vostre lettre du 6 de ce mois, laquelle ne désire de response que pour vous dire que vous aurez connu par mes précédentes que l'intention du roy n'est pas que le sieur de Lestang soit bien

(1) Archives des affaires étrangères.

traité, et que Sa Majesté ne veut pas que, hors les choses nécessaires à la vie, vous luy donniez quoy que ce soit de ce qui la luy peut faire passer agréablement.

Je vous adresse un pacquet important pour M. de Richemont, que je vous prie de luy rendre en main propre, et de dire au commissaire du Channoy de ne point renvoyer le courrier qui luy porte celuy-cy, que vous ne luy en ayez donné la response.

DE LOUVOIS (1).

A M. DE LOUVOIS.

Pignerol, le 16 mai 1679.

J'envoye à Monseigneur un second interrogatoire fait à M. Matthioli, sur l'ordre que j'en ai reçu par le courrier exprès qu'il a dépêché ici. Il le trouvera peu différent du premier. Je lui ai donné toutes les appréhensions possibles de tourmens, s'il ne di-

(1) Archives du royaume, S. H., K. 129.

soit pas la vérité. L'on voit bien, par ses réponses, que sa conduite a été fort méchante. Je n'y vois nulle bonne raison qui puisse l'excuser d'avoir eu des commerces si étroits avec la cour de Savoie, l'abbé Frédéris, résident de l'empereur à Venise, et avec don Francisco Visconti, partisan de l'Espagne, sans aucune participation ni correspondance sur cela avec M. de Pomponne, M. l'abbé d'Estrades et M. de Pinchesne; cela m'ôte toute confiance en lui. Cependant il persiste, avec la dernière opiniâtreté, que le gouverneur de Casal est bien intentionné; que ce gouverneur voit bien que M. de Mantoue est un homme perdu; qu'il voit bien qu'il ne peut point arriver de changement dans cette petite cour, que l'on ne le retire de Casal, et que c'est un homme qui sera sensible aux offres que l'on lui fera; ce que lui, Matthioli, répond sur sa tête; que lui fournissant un prétexte spécieux de recevoir les troupes du roi, il le fera assurément, ce qui est facile, ayant les originaux que son père doit remettre entre les mains de Giuliani; que pourvu qu'il ne découche point de Casal, il trouvera moyen de pratiquer une entrevue entre ce gouverneur, moi et lui Matthioli; que je toucherai au doigt et à l'œil les moyens de rendre le roi maître de Casal. Comme je suis prévenu que c'est un fripon qui me parle, et qu'il faut presque de nécessité, par ses propositions, remettre en danse dans cette affaire, je ne puis me résoudre de ré-

pondre en rien pour lui; cependant j'ai cru devoir donner cet avis à Monseigneur. Le roi ayant les papiers, c'est une tentative qui ne commettroit rien que l'entrevue que j'aurois avec ce gouverneur; je n'y vois d'inconvéniens que de hasarder que le sieur de Matthioli ne se sauvât dans les démarches qu'il faudroit bien lui permettre, quelque surveillant que je fusse auprès de lui; il faudroit que j'allasse avec lui à Ast, où il connoît un dominicain qui iroit à Montcalvo porter un billet à un médecin que l'on appelle Viveti; ce Viveti iroit à Casal pour dire au gouverneur le rendez-vous que nous aurions pris pour parler à lui. Mais il est comme impossible dans toutes ces démarches de répondre de la personne de Matthioli; comme ce moyen ne peut pas être sans cet inconvénient, M. l'abbé d'Estrades, s'il est au goût du roi de faire faire quelque proposition à ce gouverneur, pourroit, sur les ordres qu'il en recevroit, lui faire parler par quelqu'un, et sonder ses intentions. Je supplie, Monseigneur, d'être persuadé que je mets dans cette affaire mon intérêt sous les pieds, et que je ne hasarde de lui faire là-dessus des propositions, que par l'envie que j'aurois que cela réussît à la satisfaction du roi.

. . . .

Comme les papiers qui sont à Padoue doivent être portés, au moins à ce que je crois, à M. de Pinchesne, pour éviter les accidens qui pourroient

en arriver en les apportant en droiture ici ou à Turin, je prendrai mes mesures pour partir d'ici, lorsque je saurai qu'ils sont remis à M. de Pinchesne. Comme Monseigneur pourroit me mander de nouvelles résolutions que l'on auroit prises dans cette affaire, dans lesquelles je pourrois être de quelqu'utilité ici, je prends la liberté de lui mander que je serai jusqu'au 9 ou 10 de juin à Pignerol. Si Monseigneur ne m'honore d'aucun ordre, entre-ci et ce temps-là, j'exécuterai celui qu'il m'a donné de passer en France. Je lui serois bien obligé de me faire savoir où je dois me rendre, si c'est droit à la cour ou à Dunkerque, où est ma compagnie, ou tout autre part où il lui plaira m'ordonner. J'aurai de grandes précautions à me cacher et à ne point paroître devant les parens de MM. Foucquet et Lausun. Je ne puis répondre à Monseigneur qu'ils ne diront à personne du monde que je sois ici. Je n'ai pris nulles mesures avec M. l'ambassadeur pour ce dernier interrogatoire, parce que j'avois été particulièrement informé par lui de toutes les convictions qu'il y avoit contre Matthioli.

Je suis avec tout le respect, etc.

C... (1).

---

(1) C'est-à-dire CATINAT.

Mémoire de tout ce qu'a dit M. Matthioli, dans l'interrogatoire qui lui a été fait.

Interrogé, le sieur comte de Matthioli, de ce qui lui est arrivé en passant à Turin, dit : avoir été chez M. le marquis de Saint-Thomas pour le saluer; que l'ayant trouvé malade, il n'a pu le voir; qu'ensuite il est allé chez M. le président Turki, lequel il trouva fort défiant sur le voyage qu'il venoit de faire en France; et que comme c'est un homme souple et adroit, qu'il l'engagea insensiblement à parler des affaires de M. de Mantoue et de Casal; qu'il est vrai que, surpris par la subtilité de l'esprit dudit sieur président, et par l'affection qu'il faisoit paroître pour les intérêts de la France, il s'ouvrit assez avec ledit président pour qu'il ne doutât plus qu'il y avoit quelque traité pour Casal; qu'il est vrai qu'il a reçu deux mille livres de cette cour, mais que ça été plutôt une reconnoissance de quelques services qu'il a eu l'honneur de lui rendre, qu'une récompense des choses qu'il a dites.

Il dit : que le président Turki l'a prié, lorsqu'il est parti de Turin, de lui écrire soigneusement tous les progrès de cette affaire ; qu'il lui a écrit depuis cela plusieurs fois de Venise, lui en deman-

dant des nouvelles; sur quoi il a toujours répondu qu'elle ne se feroit point, pour diminuer la certitude dans laquelle il lui avoit répondu qu'il y avoit un traité pour cette place.

Interrogé où il est allé de Turin, a dit: avoir tenu le chemin de Plaisance, où il a trouvé des lettres de Don Nevani et de Cabriani, qui lui témoignoient seulement la joie de son retour; que M. de Mantoue l'attendoit avec impatience, et qu'on lui avoit envoyé au-devant de lui un bateau pour s'embarquer sur le Pô.

De Plaisance il est allé droit à Mantoue; il y trouva M. de Mantoue, lequel même jour de son arrivée, prit la peine de l'aller voir chez lui où il étoit couché, étant fort malade; il lui fit seulement des honnêtetés sur son incommodité; deux jours après il retourna le voir, et lui demanda une copie de tout ce qu'il avoit fait en France, ce qu'il lui donna fort exactement, mais avec beaucoup de peine, à cause de sa maladie. Ce même jour, il lui fit signer tous les originaux nécessaires pour que le traité fût entièrement achevé, pour ce qui regarde la forme. Trois ou quatre jours après, ayant reçu des avis du sieur Carbonini, qu'on le vouloit empoisonner, et que même il s'étoit apperçu qu'on lui avoit mis du poison dans une médecine qu'il avoit fait semblant d'avoir prise, ayant trouvé moyen de la jetter, ce qui lui avoit fait prendre la résolution, sous prétexte de recouvrer

sa santé, de s'en aller à Padoue, où il avoit emporté tous les papiers originaux avec lui.

Le 24 ou 25 janvier, M. de Mantoue passa par Padoue en allant à Venise, où il alla voir le sieur de Matthioli qui étoit malade, où il dit au sieur de Matthioli, qu'il n'avoit pas pu se dispenser de parler de cette affaire à madame sa mère; que c'étoit une affaire qu'il falloit trouver moyen de rompre, parce qu'elle ne lui étoit point avantageuse. A quoi ledit Matthioli répondit plusieurs choses, mais, entr'autres, qu'il avoit encore écrit tout nouvellement à la cour; que tout étoit signé, que c'étoient des engagemens dont il ne lui étoit pas aisé de se départir. M. de Mantoue lui demanda ensuite les papiers originaux, à quoi il répondit qu'ils étoient serrés, et que ce lui seroit une grande incommodité de les aller chercher, étant aussi malade qu'il étoit; qu'il se rendroit le plus tôt qu'il pourroit à Venise, où il lui remettrait tout entre les mains.

Il dit que le sieur Giuliani le vint trouver à Padoue, de la part de M. de Mantoue, pour lui donner avis que les inquisiteurs de l'état de Venise le faisoient chercher, et qu'il prît ses mesures là-dessus, pour n'être pas pris avec les papiers, ce qui l'obligea, les mêlant avec beaucoup d'autres, de les mettre dans une autre maison que la sienne.

Après avoir été trois semaines à Padoue, il est

parti pour aller à Venise, laissant les papiers originaux et ne les portant point avec lui. Il arriva malade à Venise; il se mit au lit en y arrivant, où il demeura trois jours; ensuite il alla voir M. de Mantoue, qui lui dit que l'abbé Frédéris, résident de l'Empereur, à Venise, savoit toute l'affaire de Casal; à quoi ledit Matthioli répondit qu'il ne s'en étonnoit point, et qu'assurément madame sa mère, ayant tout su de lui-même, n'avoit eu aucune réserve sur ce sujet avec ledit abbé Frédéris. Il lui demanda ensuite les papiers originaux, lesquels il dit ne lui pouvoir donner, les ayant laissés à Padoue, sur l'avis que lui avoit donné Giuliani, de sa part, de prendre garde que les Vénitiens le faisant chercher, ne l'en pussent pas trouver chargé. M. de Mantoue lui dit qu'il falloit absolument rompre cette affaire; à quoi il répondit qu'il prît bien garde à sa conduite à l'égard du roi; qu'il étoit dans des engagemens à ne s'en pouvoir tirer qu'en manquant de parole, ce qui étoit bien dangereux avec un prince si puissant. M. de Mantoue l'obligea ensuite d'avoir une entrevue en tiers avec lui et l'abbé Frédéris, laquelle il eut dans la chambre d'un religieux de Saint-Georges; ils y furent masqués pour n'être point connus. M. de Mantoue dit au sieur de Matthioli : « Je vous laisse avec M. l'abbé Frédéris, avec lequel vous vous entretiendrez; il faudra faire tout ce qu'il vous dira. » Ledit abbé Frédéris lui montra une copie du traité,

et lui parut si particulièrement instruit, qu'il ne vit nulle apparence d'en pouvoir disconvenir. Ledit sieur abbé lui dit que c'étoit une affaire qu'il falloit rompre; que c'étoit la perte de l'Italie et de son maître même, et qu'il falloit absolument chercher les moyens de s'assurer que cela ne pût pas être; qu'il pouvoit s'attendre à de grandes reconnoissances de la maison d'Autriche, s'il s'y conduisoit bien. Il confesse avoir paru entrer dans ses sentimens, ne pouvant pas faire autrement; mais que demeurant maître des originaux, il a toujours cru avec cela pouvoir achever l'affaire, ce qu'il prétendoit en cette manière.

Le gouverneur de Casal étant de ses amis, il ne doutoit point qu'il ne lui fît faire tout ce qu'il voudroit. Pour cet effet, il fit un paquet de quatre blancs, signés de M. de Mantoue, qu'il lui avoit fait signer à Mantoue lorsqu'il y arriva, et que ce prince étoit encore bien intentionné; que pour donner plus de foi au gouverneur de Casal, qu'il ne feroit rien, lui, sieur de Matthioli, qu'avec l'ordre de son maître, il lui avoit fait adresser ce paquet par un autre secrétaire de M. de Mantoue, que l'on nomme Magnus, qui a pour département les affaires du Mont-Ferrat, lui disant : Voilà un paquet que Son Altesse m'a dit d'envoyer à Casal. Comme vous faites les affaires de ce pays-là, écrivez une lettre au gouverneur de mettre à exécution tout ce qui sera porté par ce paquet, ce qui

lui attiroit une entière confiance du gouverneur, lui faisant voir par-là qu'il ne lui demanderoit rien qu'il ne pût exécuter avec honneur; qu'il avoit fait partir de Venise, deux ou trois jours après, d'Asfeld, pour arriver à-peu-près en même temps à Incréa, où il auroit pris toutes les mesures avec ledit gouverneur pour consommer l'affaire.

Interrogé pourquoi il agissoit avec cette surprise, puisqu'il étoit convenu dans l'entrevue que lui, M. de Pinchesne et d'Asfeld avoient eue ensemble, le 24 février, que M. de Mantoue se rendroit le 15 mars à Casal, ce qui étoit bien une marque des bonnes intentions de son maître, dit : que son maître étoit véritablement bien intentionné, sur la crainte qu'il lui avoit donnée des ressentimens du roi; mais que, connoissant l'incertitude de son esprit, il avoit voulu prendre ses mesures pour achever l'affaire, au cas qu'il ne fût pas venu à Casal.

Interrogé pourquoi il ne faisoit pas cette confidence aux sieurs de Pinchesne et d'Asfeld, a dit : n'avoir voulu découvrir l'intelligence entre lui et le gouverneur, et leur donner aucune incertitude sur cette affaire, qui leur en avoit peut-être fait suspendre l'exécution; que lui la regardant comme sa fortune, s'il en venoit à bout, et que ne doutant point de l'événement par les mesures qu'il avoit prises, il vouloit éviter tout ce qui en pouvoit retarder l'exécution; que le sieur de Pinchesne peut

dire que si lui, sieur de Matthioli, ne lui a pas toujours répondu que l'affaire se feroit, ne lui en ayant cependant jamais voulu dire les moyens.

Interrogé s'il n'a pas parlé de l'affaire de Casal avec quelques Vénitiens, a dit : qu'ils en étoient si informés, qu'il a bien pu en causer avec quelques-uns sans façon, mais en leur disant que c'étoit une affaire rompue et manquée; qu'il a vu le chevalier Cornaro, inquisiteur de l'état, seulement une fois, pour lui demander permission de porter des armes, M. de Mantoue le voulant faire assassiner pour mieux autoriser le désaveu qu'il faisoit de tout ce que lui, sieur de Matthioli, avoit fait en France, ce qui étoit une raison bien injuste de la part de son maître, pour le faire périr; que comme il étoit d'un esprit changeant, ses sentimens changeroient sur cela comme sur autre chose; qu'usant pendant quelque temps de précaution, il s'échapperoit à ce malheur; laquelle permission lui fut promise, mais ne lui a point été donnée.

Interrogé s'il n'a point parlé à Venise, à quelque partisan d'Espagne : a dit que non; qu'il en est parti le 28 février, deux jours après M. d'Asfeld, pour venir à Incréa.

Interrogé s'il n'avoit rien su que le sieur d'Asfeld dût être arrêté : il dit n'en avoir eu aucune connoissance, et n'avoir même pu savoir avec certitude sa détention qu'à Buffacore, jusqu'où il est venu pour le rendez-vous d'Incréa, avec tous les pa-

piers nécessaires pour consommer l'affaire de Casal, qu'il avoit si bien cachés dans une selle qu'on ne les trouva point, quoiqu'il eût été fort exactement fouillé sur les frontières du Bressan et du Milanez; que, de Buffacore, il étoit retourné droit à Venise, ne doutant de la prison d'Asfeld, par les nouvelles qu'il en avoit apprises; qu'il n'y avoit demeuré que deux jours, pour informer M. de Pinchesne des accidents qui étoient arrivés.

Interrogé s'il parla avec d'autres à Venise: a dit que non.

Il partit de Venise et s'en revint à Padoue, où il a toujours demeuré, hors quelques petits voyages qu'il a faits à Venise, d'un jour au plus, pour parler avec M. de Pinchesne.

Interrogé si à Padoue il n'a pas eu commerce avec quelque partisan d'Espagne: a dit que oui; avec le nommé don Francisco Viscomti, fils naturel du comte Viscomti, commissaire-général du Milanez, lequel lui a parlé de la part de son père et du comte de Melgar, étant porteur d'une copie du traité, et parfaitement instruit de tout, ce qui lui avoit ôté tout moyen d'en disconvenir; mais il en parla comme d'une affaire manquée, et s'attira la confiance dudit Francisco, lequel lui offrit mille pistoles et un fief en Milanez, s'il vouloit remettre à M. de Melgar les papiers orignaux qu'il avoit entre les mains. Il lui répondit que cette affaire lui ayant paru manquée, qu'il les avoit donnés à M. de

Pinchesne, et qu'il n'en étoit plus le maître. Ledit Francisco lui persuada d'avoir intelligence avec M. de Melgar, pour éviter à l'avenir que cette affaire ne pût s'exécuter, et prit avec lui des mesures, vers le 10 ou 12 mars, pour avertir de tout M. le comte de Melgar, et prit pour cet effet le chiffre espagnol trouvé dans ses papiers. Il dit qu'il ne faisoit le tout que pour les surprendre et les empêcher de prendre d'autres mesures que par lui, pour être informé des résolutions que le roi prendroit dans cette affaire.

Interrogé s'il n'a pas su, par don Francisco, la prison d'Asfeld : a dit que oui, et que ledit Francisco lui a dit qu'il avoit été arrêté à Canonicque, *sic*, à vingt-cinq milles de Milan, du côté de Bergame, et que l'on y avoit attendu plus de quinze jours.

Interrogé s'il sait quels gens l'ont arrêté, il dit ne le pas savoir précisément, mais que don Francisco lui a dit que c'étoient des gens de la part de M. Melgar, et que l'on en avoit mis sur plusieurs chemins pour ne le pas manquer. Don Francisco lui a dit de plus, qu'il étoit prisonnier au château de Milan; qu'il y étoit fort honnêtement traité, et qu'il n'avoit été ni interrogé, ni trouvé chargé d'aucuns papiers.

Interrogé s'il n'a donné à personne copie du traité : a juré affirmativement n'en avoir donné à personne du monde, et que celles qui ont couru n'ont pu

venir d'autre part que de la mère de M. le duc de Mantoue, à qui son fils avoit confié toute l'affaire.

Il est venu de Padoue à Turin, sur la lettre de M. l'abbé d'Estrades, pour se pratiquer une entrevue avec le gouverneur de Casal, ce qu'il avoit fait, et avoit trouvé le gouverneur dans de bons sentimens pour contribuer à l'achèvement de cette affaire. Il est de là revenu à Turin, où M. l'abbé d'Estrades lui a persuadé une entrevue avec moi, dans laquelle je l'ai arrêté. Je mande cette fin à Monseigneur, sommairement, parce que je lui ai déjà mandé avec assez d'exactitude.

A M. DE SAINT-MARS.

Saint-Germain, ce 20 may 1679.

Vostre lettre du 10 de ce mois m'a esté rendue, je n'ay rien à adjouter à ce que je vous ay mandé de la dureté avec laquelle il faut traiter le nommé Lestang.

A l'égard de l'homme qui a mené M. de Riche-

mont en Piedmont, vous pouvez le laisser aller, après l'avoir satisfait honnêtement, observant de me mander ce que vous luy aurez donné.

De Louvois (1).

A M. DE LOUVOIS.

Pignerol, le 21 mai 1679.

Je n'envoye à Monseigneur que les réponses que le sieur de Lestang m'a faites sur les chefs qu'il m'a ordonné de l'interroger, les interrogatoires précédents, que j'ai pris la liberté de lui envoyer, l'informant de tous les autres, et généralement de tout ce que j'ai pu apprendre dudit sieur de Lestang. C'est un homme dont la conduite est si mauvaise, que l'on ne saurait répondre en rien pour lui sur tout ce qu'il dit; je le crois néanmoins de bonne foi sur l'envie qu'il fait paroître que les papiers originaux soient remis au pouvoir du roi. Il voit bien qu'il n'a que cette porte-là pour sortir

(1) Archives du royaume, K. 129.

d'affaire; j'ai déjà mandé à Monseigneur les moyens dont on se servoit pour les retirer : je suis aussi persuadé qu'il a des liaisons étroites avec le gouverneur de Casal; peut-être que la détention du sieur de Lestang aura changé la situation de son esprit. Le sieur de Lestang m'a dit qu'à leur dernière entrevue proche Montcalvo, ledit gouverneur le pressoit d'achever cette affaire, disant que l'éloignement de l'exécution en étoit dangereuse, que les quatre blancs signés qui lui avoient été envoyés, étoient suffisans, y écrivant ce qui convenoit, pour que lui agît suivant des ordres ; qu'il ne falloit que le faire aboucher avec quelque homme de confiance de la part du roi, avec lequel il conviendroit de tout; il lui dit même que les égards qu'il avoit eus pour moi, lorsque je fus à Casal, n'étoient que parce qu'il me crut homme ayant part à cette affaire, quoique je me dise officier allant à Verceille, et qu'à tout hasard il avoit voulu en user extraordinairement bien avec moi. Lestang m'a dit avoir conté tout cela exactement à M. l'abbé d'Estrades; je lui ai demandé pourquoi le gouverneur, étant de si bonne volonté, il avoit éludé une exécution prompte, qui lui étoit proposée; il répond à cela qu'il s'étoit engagé par lettre à M. de Mantoue, d'être à Venise à l'Ascension, où il espéroit encore le pouvoir assez gouverner pour tirer un dernier consentement de lui. Qu'il seroit aussitôt reparti avec les originaux, et

qu'ayant déjà pris ses mesures avec les gouverneurs de la ville et de la citadelle, c'étoit une affaire dont l'exécution ne recevroit aucune difficulté; que Villardo, gouverneur du château, étant de la faction espagnole, auroit pu être un petit obstacle, mais que ce n'étoit pas une affaire, étant maître de la ville et de la citadelle. Je mande à Monseigneur tout ce que m'a dit cet homme-là, sans être sa caution. Je partirai le deuxième du mois prochain, comme je me suis donné l'honneur de mander à Monseigneur, si entre-ci et ce temps-là j'apprends que les papiers soient remis à M. de Pinchesne.

Je suis avec tout le respect, etc.

Signé C.

Interrogatoire fait au sieur de Lestang, le 21 mai 1679.

Interrogé s'il n'a pas vu M. le Président Turki à son retour de France, a dit : qu'il est vrai qu'il lui a dit qu'il y avoit un traité pour Casal, et qu'il lui en avoit même dit les conditions, mais qu'il ne lui en a pu donner une copie juste, parce qu'il n'avoit pas les papiers qu'il avoit envoyés de Lyon à

Plaisance, et adressés à un de ses amis nommé M. Rigueti-Cannevavi, chancelier général des postes, pour éviter de les avoir sur lui en traversant l'Italie.

Interrogé pourquoi il faisoit cette confidence au sieur président Turki, dit : qu'il connoissoit le président depuis quatre ou cinq ans ; que dans le cours de la conversation, par indiscrétion et volubilité de langue, il s'étoit laissé aller à lui en trop dire.

Interrogé sur ce que lui dit ledit sieur président, en apprenant de lui qu'il y avoit un traité pour Casal, dit : que M. Turki lui fit voir que cela alloit troubler toute l'Italie, et que cela y amèneroit la guerre; que ledit sieur président lui en dit plusieurs bonnes raisons.

Interrogé pourquoi, lui, qui avoit l'honneur d'être le chef d'une si grande et belle négociation, l'avoit commencée sur le pied d'en traverser l'exécution, ainsi qu'il avoit dit à Turin, a dit : que ce n'a jamais été son dessein. Qu'il est bien vrai qu'il a dit au président Turki qu'il n'y avoit point d'apparence que ce traité s'exécutât, parce que cela dépendoit de la paix, et que si la guerre finissoit, il étoit persuadé que l'on n'en viendroit point à l'exécution. Ledit président, là-dessus, lui dit que la paix alloit assurément se faire; mais, en tout cas, que s'il devoit arriver quelque changement à Casal, il souhaitoit plus que les Français en fussent maîtres que les Espagnols.

Interrogé pourquoi il écrivoit de Venise et de

Padoue si exactement audit président sur cette affaire, dit : que ledit président le pria en partant de Turin, de le faire, et de l'avertir exactement de tout ce qui se feroit touchant cette affaire; qu'en exécution de la promesse qu'il lui en avoit faite, il lui en avoit toujours rendu compte, mais sur le pied qu'elle ne se feroit point, la paix étant présentement faite, et l'affaire de Guastalle accommodée, ce qui étoit un des puissans motifs qui avoient poussé M. de Mantoue à se mettre sous la protection du roi. Qu'il persuadoit exprès audit président que cette affaire ne se feroit point, pour que les avis qu'il lui donnoit fussent conformes à ce qu'il disoit au duc de Mantoue même, et à l'abbé Frédéris, résident de l'empereur à Venise, entretenant cette confiance dans l'esprit de tout le monde, pour mieux venir à ses fins, et parvenir au dessein qu'il avoit de mettre les troupes du roi dans Casal, par l'intelligence qu'il avoit avec le gouverneur. Que ce dessein ne l'a pas quitté un moment, et que ce qui faisoit son crime, paroîtroit un tour de la dernière habileté, si l'on vient jamais à bien connoître le fond de tout cela. Que l'opiniâtreté qu'il a eue à garder les originaux, et l'intelligence qu'il a avec le gouverneur de Casal, en est une vérité constante; que s'il n'avoit pas eu une volonté bien assurée de servir le roi, il n'auroit point gardé des papiers dont la conservation lui a attiré l'indignation de son maître, et l'a même exposé à des périls

très pressans de sa vie; et que l'intelligence secrète avec M. le gouverneur, lui étoit fort inutile, s'il n'avoit eu un bon et fidèle dessein.

Interrogé de ce que portoient les lettres qu'il recevoit du président, a dit : entr'autres qu'il en avoit reçu une par laquelle ledit sieur président lui mandoit qu'il l'amusoit de lui mander toujours que l'affaire de Casal ne se feroit point ; qu'il étoit avancé des troupes dans des quartiers derrière Pignerol, ce qui ne pouvoit être à autre dessein que pour l'affaire de Casal.

Interrogé si le président Turki ne lui a point fait paroître d'envie que cette affaire manquât: a dit que non, et qu'il lui avoit toujours tenu là-dessus des propos de conversation, lui faisant néanmoins paroître beaucoup de curiosité d'être informé exactement de tout ce qui pourroit regarder cette affaire.

Interrogé s'il a vu M. le marquis de Saint-Maurice : a dit que non.

Interrogé par qui la cour de Savoie a pu être si particulièrement informée, a dit : qu'il faut que ce soit par le comte de Juvenasque, résident d'Espagne à cette cour, qui a grand commerce avec le père Bulgarini, et que ledit Bulgarini a tout su par la mère du duc de Mantoue.

Interrogé pourquoi il a averti le comte Hercules Viscomti, du départ de Venise du sieur d'Asfeld, a dit : qu'il n'a eu aucun commerce avec lui;

qu'à son retour de Buffacore à Padoue, après la détention du sieur d'Asfeld, où don Francisco, le fils naturel du comte Hercules Viscomti, l'a vu, et a eu le commerce avec lui, qu'il a avoué dans les premiers interrogatoires.

Interrogé si les papiers originaux sont à Padoue, a dit affirmativement qu'oui, et qu'il est de bonne foi à ce qu'ils soient remis au roi, voyant bien qu'il n'y a que cette voie pour rectifier sa conduite.

Interrogé si en arrivant à Turin il n'a pas demandé à M. le président Turki, de parler à Madame royale, ayant des affaires de grande conséquence à lui communiquer; a dit que non, et n'avoir souhaité et demandé à parler qu'audit sieur président.

Interrogé s'il n'a pas écrit de Padoue à Madame royale, qu'il lui fût envoyé un homme à qui il pût dire l'état de toutes choses, a dit affirmativement que non, et qu'il le diroit aussi librement, si cela étoit, que d'avouer qu'il a toujours eu sur cette affaire commerce avec le président Turki, voulant l'amuser en lui mandant qu'elle ne réussiroit point.

Son interrogatoire élude, mais ne détruit point tout ce qui a été dit de lui; il fait servir d'un continuel prétexte, aux intelligences qu'il a eues, qu'il a été obligé de les avoir pour amuser et parvenir à faire l'affaire par surprise, se servant de l'intelligence qu'il avoit avec le gouverneur.

A M. DE SAINT-MARS.

Saint-Germain, le 22 may 1679.

J'ay reçeu vostre dernière lettre sans date. Il faut tenir le nommé Lestang dans la dure prison que je vous ay marquée par mes précédentes, sans souffrir qu'il voye de médecin que lorsque vous connoistrez qu'il en aura absolument besoin.

L'on ne peut qu'approuver le projet que vous faites pour empescher que le sieur de Pressigny ne puisse avoir connoissance du séjour de M. de Richemont, auquel je vous prie de remettre la lettre cy-jointe.

De Louvois (1).

---

(1) Archives du royaume, K. 129.

A M. DE LOUVOIS.

Pignerol, le 3 juin 1679.

Monseigneur,

Les papiers originaux ont été remis à Giuliani, qui les a portés à Venise, à M. de Pinchesne; qui consistent dans le traité que ledit Lestang a fait à la cour, signé de lui et de M. de Pomponne. Une instruction que l'on donna, en partant de la cour, audit Lestang; le plein pouvoir donné à M. de Pomponne de traiter avec lui, qui est signé de la main de Monseigneur; une lettre de Sa Majesté à M. de Mantoue. Tous ces papiers étoient dans une boîte qui avoit été portée dans un couvent de capucines. Giuliani a bien fait son devoir, et a si bien persuadé le père dudit Lestang, qu'ils lui sont remis entre les mains avec confiance. La ratification de M. de Mantoue ne s'est point trouvée, quoique le sieur Lestang eût dit qu'elle y étoit : sur quoi je l'ai interrogé; mais prenant auparavant sur lui de grands avantages, de paroles injurieuses, et ayant fait entrer des soldats comme prêts à lui donner la question, ce qui lui donna une grande frayeur, et lui fit promettre de dire la vérité. Interrogé si M. de Mantoue avoit ratifié : a dit qu'il n'a jamais

souscrit tous les articles, mais bien qu'il a tiré de lui quatre blancs signés, dont un est sur un blanc de deux feuilles, à la tête duquel il avoit écrit : *Ratification du traité fait avec le roi très-chrétien.* Trois autres blancs signés, d'une feuille, desquels il se vouloit servir pour écrire de la part de son maître aux trois gouverneurs de la ville, citadelle et château, de recevoir les troupes du roi. — Interrogé où sont présentement ces blancs signés : a dit qu'ils sont entre les mains du gouverneur de Casal, auquel il les a envoyés dans le temps que d'Asfeld est parti de Venise. — Interrogé pourquoi il les a envoyés au gouverneur de Casal, en blanc : a dit les lui avoir fait tenir par une lettre de Magnus, secrétaire de M. de Mantoue, par laquelle il lui étoit ordonné de faire, sans difficulté, tout ce qui lui seroit dit touchant l'exécution de ce que pourroit porter ce paquet..... que cela étoit en blanc, parce qu'il vouloit faire cette ratification sur celle du roi, ne sachant point, à ce qu'il dit, comme cela devoit être dressé.—Interrogé pourquoi, dans son premier interrogatoire, il avouoit que cette ratification étoit à Padoue : a répondu n'avoir point voulu dire devant Giuliani, pour ne lui faire connoître en aucune manière qu'il eût intelligence avec le gouverneur; a dit n'avoir eu jamais d'autre ratification que celle-là; et que quelques maux que l'on lui fasse, il ne peut dire autre chose. Il ne m'a non plus rien dit de nouveau, touchant la pri-

son d'Asfeld, il dit n'en avoir d'autres connoissances que celles que j'ai déjà mandées à Monseigneur.

J'ai pris congé de M. l'abbé d'Estrades, et nous sommes convenus de l'inutilité dont j'étois présentement ici; j'en partirai le six pour me rendre à la cour, comme Monseigneur me l'a ordonné, où j'aurai l'honneur de lui témoigner la vive reconnoissance que j'ai des grâces que sa protection m'attire, et de la bonté avec laquelle il m'a mandé la dernière qu'il m'a procurée.

Je suis, avec tout le respect qui vous est dû,

Monseigneur,

Votre très-humble, etc.

C......

A M. DE POMPONNE.

Venise, le 1er. juillet 1679.

Monsieur,

Pour répondre à la lettre qu'il vous a plu de m'écrire du 14 du mois passé, je me donnerai l'honneur de vous dire que, bien que je sache que

Giuliani a rendu des services qui ont été agréables au roi, et que je sois persuadé de sa fidélité et de son inclination pour la France, qui le peuvent rendre encore très utile à l'avenir, je ne puis m'empêcher de vous représenter que la récompense que M. l'abbé d'Estrades a voulu lui procurer ne lui convient pas, et je m'y sens d'autant plus obligé, que vous me faites l'honneur de me mander que Sa Majesté désire de recevoir de nouvelles informations sur ce qui le regarde. Je prendrai donc, Monsieur, la liberté de vous dire que c'est un petit gazetier, dans la boutique duquel on écrit des feuillets de nouvelles, parce que l'usage n'est pas ici de les imprimer; il y travaille lui-même, aussi bien qu'à copier pour le public, et il est à-peu-près en cette ville ce que sont à Paris les secrétaires de Saint-Innocent. Ainsi ce seroit une chose très mescéante que de donner le secrétariat d'une ambassade à un homme de cette profession, qui, d'ailleurs, ne me paroît guère propre à soutenir dignement un tel employ. Il cesseroit même de pouvoir donner des avis, dès qu'il seroit publiquement reconnu attaché à la France, parce que les personnes avec qui il a commerce, ne le voudroient et ne l'oseroient plus pratiquer. Mais comme c'est un furet qui va déterrer tout ce qui se passe, j'estime qu'il est nécessaire de fomenter son zèle par quelques gratifications qui pourroient être de 40 ou 50 pistoles par an, ou telles qu'il plairoit à Sa Majesté.

Je crois même que cette récompense le toucheroit davantage, et le feroit agir avec la même chaleur qu'il a fait jusqu'à présent dans les choses dont il se mêle.

. . . .

VARENGEVILLE (1).

A M. DE SAINT-MARS.

Saint-Germain, le 25 juillet 1679.

J'ay reçeu vostre lettre du 2 de ce mois. J'ay escrit par l'ordinaire d'hier à M. de Rissan, que l'intention du roi est qu'il fasse ouvrir la porte de la citadelle de Pignerol, quand vous en aurez besoin.

Vous pouvez donner au sieur de Lestang du papier et de l'encre, par compte, pour mettre par escrit ce qu'il voudra dire, et puis me l'envoyer, et je vous feray sçavoir si cela méritera quelque considération.

DE LOUVOIS (2).

---

(1) Archives des affaires étrangères. On a déjà vu que Varengeville fut nommé à l'ambassade de Venise, à la place de l'abbé d'Estrades.

(2) Archives du royaume, K. 129.

A M. DE SAINT-MARS.

Saint-Germain, ce 21 août 1679.

. . . .

A l'égard du sieur de Lestang, vous pouvez lui donner du papier toutes les fois qu'il voudra escrire, et après me l'envoyer.

De Louvois (1).

A M. DE LOUVOIS.

Pignerol, le 24 février 1680.

Le sieur de Lestang, qui est depuis près d'un an à ma garde, se plaint de ce que l'on ne le traite

---

(1) Extrait d'une lettre qui sera imprimée dans l'ouvrage intitulé : *les Philosophes et les gens de lettres à la Bastille.* (Archives du royaume, K. 129.)

pas en homme de sa qualité et ministre d'un grand prince. Cependant, je suis les commandemens de Monseigneur, sur ce sujet, au pied de la lettre, ainsi qu'en toutes choses; je crois que la cervelle lui a tourné par les discours qu'il m'a tenus, me disant qu'il parle tous les jours à Dieu et à ses anges; qu'ils lui ont appris la mort de M. le duc de Mantoue et de M. le duc de Lorraine; et pour vérifier sa folie, c'est qu'il dit qu'il a l'honneur d'être proche parent du roi, à qui il veut écrire et se plaindre du traitement que je lui fais. Je ne lui ai point voulu donner du papier ni de l'encre pour cela, ne le voyant pas dans son bon sens.

Je suis, etc.

De Saint-Mars.

A M. DE SAINT-MARS.

Saint-Germain, ce 10 juillet 1680.

J'ay reçeu, avec vostre lettre du 4 de ce mois, ce qui y estoit joint, dont je feray l'usage que je dois. Il suffira de faire confesser une fois l'année les habitans de la tour d'en bas.

A l'esgard du sieur de Lestang, j'admire vostre patience, et que vous attendiez un ordre pour traiter un fripon comme il le mérite, quand il vous manque de respect.

Mandez-moi comment il est possible que le nommé Eustache ayt fait ce que vous m'avez envoyé, et où il a pris les drogues nécessaires pour le faire, ne pouvant croire que vous les luy ayez fournies.

DE LOUVOIS (1).

A M. DE SAINT-MARS.

Philippeville, le 16 août 1680.

J'ay veu, par vostre lettre du 7 de ce mois, la proposition que vous faites de mettre le sieur de Lestang avec le jacobin pour éviter l'entretien de deux aumosniers. Le roy approuve ce que vous projetez sur cela, et vous n'avez qu'à l'exécuter.

DE LOUVOIS (2).

---

(1) Archives du royaume, K. 129.

(2) *Ibid.*

A M. DE LOUVOIS.

7 Septembre 1680.

Depuis que Monseigneur m'a permis de mettre Matthioli avec le jacobin dans la tour d'en bas, ledit Matthioli a été quatre ou cinq jours à croire que le jacobin étoit un homme que j'avois mis avec lui pour prendre garde à ses actions. Matthioli, qui est presque aussi fou que le jacobin, se promenoit à grands pas, son manteau sur le nez, en disant qu'il n'étoit pas un dupe; qu'il en savoit plus qu'il n'en vouloit dire. Le jacobin, qui est toujours assis sur son grabat, appuyé les deux coudes sur ses genoux, le regardoit gravement sans l'écouter. Le signor Matthioli étant toujours persuadé que c'étoit un espion qu'on lui avoit donné, fut désabusé, lorsque le jacobin un jour descendit de son lit tout nud, et se mit à prêcher tant qu'il pouvoit des choses sans rime et sans raison. Moi et mes lieutenans avons vu toutes leurs manœuvres par un trou au-dessus de la porte.

De Saint-Mars.

A M. DE LOUVOIS.

Du 9 octobre 1680.

Il me reste à rendre compte à Monseigneur d'une bague que le sieur Mathioly (*sic*) a donnée à Blainvilliers, lequel me l'a remise aussitôt. Je la garderai jusqu'à ce qu'il plaise à Monseigneur m'ordonner ce que j'en ferai.

Je suis, etc.

DE SAINT-MARS.

---

26 Octobre 1680.

Pour expliquer plus amplement, que je n'ai fait à Monseigneur, ce que c'est que la bague de diamant que le sieur Mathioly a donnée à Blainvilliers, je prendrai la liberté de lui dire que je crois que ça été autant par peur qu'il lui a fait ce présent, que pour aucune autre chose, ce prisonnier lui ayant dit de très fâcheuses paroles, et en avoit écrit encore de très méchantes avec du charbon sur la muraille de sa chambre; ce qui avoit obligé cet

officier à lui faire des menaces d'une rude discipline, s'il n'étoit plus sage et modéré dans ses paroles à l'avenir. Lorsque l'on l'a mis dans la tour avec le jacobin, j'ai chargé Blainvilliers de lui dire, en lui faisant voir un gourdin, qu'avec cela l'on rendoit les extravagans honnêtes, et que, s'il ne le devenoit, l'on sauroit bien le mettre à la raison. Ce compliment lui fut fait, et quelques jours après, comme Blainvilliers lui servoit à dîner, il lui dit : *Monsieur, voilà une petite bague dont je vous fais présent, et que je vous prie d'accepter.* Blainvilliers lui répliqua qu'*il ne la prenoit que pour me la remettre, et qu'il ne prenoit rien des prisonniers.* Je crois qu'elle vaut bien cinquante ou soixante pistoles.

De Saint-Mars.

A M. DE SAINT-MARS.

Versailles, ce 2 novembre 1680.

J'ay reçeu vostre lettre du 26 du mois passé. J'escris au sieur du Channoy de faire faire les réparations nécessaires aux casernes de la citadelle de Pignerol; à l'égard des ronces qui sont dans les mu-

railles, je crois qu'il vaut mieux attendre au printemps à les faire arracher, parce que cela les fera mourir plus sûrement, et que l'on pourra en mesme temps couler du mortier dans les joints.

Il faut garder la bague que le sieur Matthioli a donnée au sieur de Blainvilliers, pour la lui rendre, si jamais le roy ordonnoit qu'il fût mis en liberté.

De Louvois (1).

A M. DE SAINT-MARS.

Versailles, ce 11 novembre 1680.

Le roy a esté informé que le gouverneur de Milan a reçeu le plan de la ville et de la citadelle de Pignerol, des mains d'un nommé Quadro, qui a esté quelque temps au donjon à montrer les fortifications à un de vos neveux; et comme il importe au service de Sa Majesté que les Italiens ne puissent jamais avoir aucun commerce dans la citadelle de Pignerol, non plus que dans le donjon, Sa Majesté m'a commandé de vous faire sçavoir qu'elle ne veut pas que vous y retiriez qui que ce soit,

(1) Archives du royaume, K. 129.

sans son ordre exprès, et que si vous avez des soldats ou des domestiques qui soient Piémontais, Savoyards ou Italiens, son intention est que, sans faire semblant de rien, vous vous en deffassiez, en les congédiant sous prétexte de leur mauvais service.

DE LOUVOIS (1).

A M. DE SAINT-MARS.

Saint-Germain, ce 5 décembre 1680.

Vostre lettre du 27 du mois passé m'a esté rendue. Le roy ne veut point que vous ayez dans vostre compagnie, de soldats Piémontais, Savoyards, Italiens, ni natifs du gouvernement de Pignerol. A l'esgard des trois domestiques de cette nation, que vous avez depuis six ou sept ans, vous pouvez les garder, puisque vous en estes assuré.

DE LOUVOIS (2).

---

(1) Archives du royaume, K. 129.

(2) *Ibid.*

A M. DE SAINT-MARS.

Versailles, ce 12 may 1681.

J'ay leu au roy vostre lettre du 3 de ce mois, par laquelle Sa Majesté ayant connu l'extrême répugnance que vous avez à accepter le commandement de la citadelle de Pignerol, a trouvé bon de vous accorder le gouvernement d'Exiles, vaccant par la mort de M. le duc de Lesdiguières, où elle fera transporter ceux des prisonniers qui sont à vostre garde, qu'elle croira assez de conséquence pour ne les pas mettre en d'autres mains que les vostres. J'aurai soin de faire solliciter chez M. de Croissy (1) les expéditions dudit gouvernement, dont les approvisionnemens ne passant pas quatre mille livres, Sa Majesté vous continuera les mesmes cinq cents livres par mois, qu'elle vous donnoit à Pignerol, moyennant quoi vos appointemens seront aussi forts que ceux des gouverneurs des grandes places de Flandre.

Je demande au sieur du Channoy d'aller visiter avec vous les bâtimens d'Exiles, et d'y faire un mémoire des réparations absolument nécessaires pour le logement des deux prisonniers de la tour

(1) Colbert, marquis de Croissy, remplaça M. de Pomponne en novembre 1679. Il était frère du grand Colbert.



d'en-bas, qui sont, je crois, les seuls que Sa Majesté fera transférer à Exiles.

Envoyez-moi un mémoire de toûs les prisonniers dont vous estes chargé, et marquez-moy, à costé, ce que vous savez des raisons pour lesquelles ils sont arrestés.

A l'esgard des deux de la tour d'en-bas, vous n'avez qu'à les marquer de ce nom, sans y mettre autre chose.

Le roy s'attend que, pendant le peu de temps que vous serez absent de la citadelle de Pignerol, pour aller avec le sieur du Channoy à Exiles, vous mettrez un tel ordre à la garde de vos prisonniers qu'il n'en puisse mésarriver d'aucun, et qu'ils n'auront pas plus de commerce avec qui que ce soit, qu'ils en ont eu depuis que vous en estes chargé.

De Louvois (1).

A M. DE SAINT-MARS.

Versailles, le 9 juin 1681.

Je vous adresse les provisions de gouverneur d'Exiles, que le roy a trouvé bon de vous faire

---

(1) Archives du royaume, K. 129.

expédier. L'intention de Sa Majesté est qu'aussitost que le lieu que vous aurez jugé propre audit Exiles pour garder seurement les deux prisonniers de la tour d'en-bas, sera en estat de les recevoir, vous les fassiez sortir de la citadelle de Pignerol dans une litière, et les y fassiez conduire sous l'escorte de vostre compagnie, pour la marche de laquelle les ordres sont cy-joints; et aussitost après le despart desdits prisonniers, l'intention de Sa Majesté est que vous alliez audit Exiles pour prendre possession du gouvernement et y faire, à l'avenir, vostre résidence.

Et parce que Sa Majesté ne désire pas que le reste des prisonniers qui estoient à vostre garde, lesquels doivent rester dans la citadelle de Pignerol, demeurent sous celle d'un capitaine de bataillon, qui peut changer de jour en jour, je vous adresse un ordre du roy pour faire reconnoistre le sieur de Villebois en qualité de commandant dans ladite citadelle de Pignerol, jusques au retour de M. de Rissan, ou à l'arrivée de celuy que Sa Majesté commettra pour commander dans ladite citadelle. En cas que la santé dudit sieur de Rissan ne luy permette pas d'y revenir, vous en avertirez s'il vous plaist ledit sieur de Villebois, auquel le sieur du Channoy a ordre de faire payer deux escus par jour, pour la nourriture de ces trois prisonniers.

Vous verrez, par les ordres du roy ci-joints,

que vostre compagnie doit estre réduite à quarante-cinq hommes, à commencer du quinziesme de ce mois, et par l'estat qui les accompagne, le pied sur lequel elle doit estre payée, aussy bien que ce que le roy vous a ordonné pour la subsistance des susdits deux prisonniers, que Sa Majesté s'attend que vous garderez avec la mesme exactitude que vous avez fait jusques à présent. Ainsy, il ne me reste qu'à vous recommander de me donner de temps en temps de leurs nouvelles.

A l'esgard des hardes que vous avez au sieur Matthioli, vous n'avez qu'à les faire porter à Exiles pour les luy pouvoir rendre, si jamais Sa Majesté ordonnoit qu'il fût mis en liberté.

Vous recevrez ces ordres-là au premier jour.

De Louvois (1).

A M. DE SAINT-MARS.

Versailles, ce 11 juin 1681.

J'ay rendu compte au roy de vostre lettre du dernier du mois passé, et du mémoire des répara-

---

(1) Archives du royaume, K. 129.

tions à faire à la tour d'Exiles, que vous jugez propre à mettre les prisonniers que Sa Majesté laisse à vostre garde. Le roy a trouvé bon de vous accorder mille escus, tant pour lesdites réparations que pour celles que vous jugerez à propos de faire à vostre logement; à quoy, moyennant cela, vous prendrez soin de faire travailler incessamment, comme si cette despense se faisoit à vos despens; et lorsque la prison sera en estat, l'intention de Sa Majesté est que vous y transfériez lesdits deux prisonniers, conformément à ce que je vous ay mandé par ma dernière lettre, et qu'en conséquence d'icelle, et de l'ordre qui y estoit joint, vous remettiez en ce temps-là au sieur de Villebois le commandement de la citadelle de Pignerol.

De Louvois (1).

A M. DE SAINT-MARS.

Versailles, ce 9 juillet 1681.

J'ay reçeu vostre lettre du 29 du mois passé. Vous pouvez faire faire à Exiles les portes dont

---

(1) Archives du royaume, K. 129.

vous avez besoin pour la seureté de vos prisonniers, sans vous charger d'y en faire transporter de Pignerol.

J'escris au père de Lachaise, pour le bénéfice que vous demandez au roy pour un de vos enfans, auquel je souhaite que Sa Majesté l'accorde.

DE LOUVOIS (1).

A LOUVOIS.

De Pignerol, le 12 juillet 1681, au moment d'aller à Exiles.

Pour que l'on ne voie point les prisonniers (à Exiles), ils ne sortiront point de leur chambre pour entendre la messe; et pour les tenir en plus grande sûreté, l'un de mes lieutenants couchera au-dessus d'eux, et il y aura deux sentinelles jour et nuit qui verront tout le tour de la tour, sans qu'eux et les prisonniers se puissent voir ni parler, ni pas même entendre; ce seront des soldats de ma compagnie qui seront toujours posés en faction aux

(1) Archives du royaume, K. 129.

prisonniers. Il n'y a qu'un confesseur qui m'inquiète un peu; mais si Monseigneur le juge à propos, je leur donnerai le curé d'Exiles, qui est un homme de bien et fort vieux, auquel je lui pourrai défendre, de la part de Sa Majesté, de ne point sçavoir quels sont ces prisonniers-là, ni leurs noms, et ce qu'ils ont été, et de ne parler jamais d'eux en nulle manière du monde, ni de recevoir de vive voix, ni par écrit, aucunes communications ni billets.

Je suis, etc.

De Saint-Mars.

A M. DE SAINT-MARS.

Versailles, ce 22 juillet 1681.

J'ai reçeu vostre lettre du 12 de ce mois, par laquelle je voys que les réparations que vous faites faire à Exiles ne vous permettront pas de partir de Pignerol avant la fin du mois prochain; comme le service du roy pourra requérir que vous y demeuriez encore tout le mois suivant, il sera bon que vous diligentiez assez peu lesdites réparations

d'Exiles pour que vous ayez prétexte de ne partir de Pignerol que vers les premiers jours du mois d'octobre, observant de vous conduire de manière qu'il ne paroisse point d'affectation au séjour que vous y ferez.

Je vais faire expédier l'ordonnance nécessaire pour le remboursement de la dépense que vous avez faite pour vos prisonniers, et vous la recevrez au premier jour.

Vous trouverez ci-joint un paquet pour M. de Pianesse, que je vous conjure de lui faire rendre seurement.

De Louvois (1).

A M. DE SAINT-MARS.

Fontainebleau, ce 3 aoust 1681.

Vostre lettre du 23 du mois passé m'a esté rendue. Le roy trouve bon que vous alliez voir M. le marquis de Pianesse à sa maison de campagne, et faire un tour à Turin, si vous le désirez, pourveu

(2) Archives du royaume, K. 129.

que vous ne découchiez pas plus d'une nuict de suite de la citadelle de Pignerol. A l'esgard du voyage d'Exiles, et du congé que vous demandez pour le sieur Tourtebat, que vous souhaitteriez mener avec vous, vous aurez veu par mes précédentes que l'intention du roy n'est pas que vous y alliez.

DE LOUVOIS (1).

A M. DE SAINT-MARS.

Fontainebleau, le 13 août 1681.

Le roy ayant ordonné à M. de Catinat de se rendre au premier jour à Pignerol, pour la mesme affaire qui l'y avoit mené au commencement de l'année 1679 (2), je vous fais ces lignes par ordre

---

(1) Archives du royaume, K. 129.

(2) On sait que le duc de Mantoue vendit Casal au roi de France en 1681. Cette forteresse fut rendue, démantelée, en 1695, ayant été prise par les alliés. Les Français la reprirent et la fortifièrent de nouveau, mais le roi de Sardaigne s'en rendit maître en 1706, etc.

de Sa Majesté, pour vous en donner advis afin que vous lui prépariez un logement dans lequel il puisse demeurer caché pendant trois semaines ou un mois; et aussy pour vous dire que lorsqu'il vous envoyera advertir qu'il sera arrivé au lieu où vous l'allastes trouver en ladite année 1679, l'intention de Sa Majesté est que vous l'y alliez prendre, et le conduisiez dans le donjon de la citadelle dudit Pignerol, avec toutes les précautions nécessaires pour que personne ne sache qu'il soit avec vous. Je ne vous recommande point de l'ayder de vos gens, de vos chevaux et des voitures dont il pourra avoir besoin, ne doutant pas que vous ne fassiez avec plaisir, sur cela, ce qu'il vous demandera.

Si d'ici à son arrivée on vous adressoit de Piémont ou d'Italie quelque paquet pour luy, vous le garderiez, s'il vous plaist, pour le luy remettre.

De Louvois (1).

(1) Archives du royaume, K. 129.

A M. DE SAINT-MARS.

Fontainebleau, ce 23 aoust 1681.

J'ay receu vostre lettre du 13 de ce mois, qui ne désire de response que pour vous dire que j'ay donné ordre que l'on envoyast un commis françois pour avoir la direction du bureau de la poste de Pignerol, moyennant quoi l'on sera assuré qu'il ne se commettra plus d'abus à l'esgard des lettres.

De Louvois (1).

AU MÊME.

Fontainebleau, ce 20 septembre 1681.

Ce mot est seulement pour accuser la réception de vostre lettre du 16 de ce mois. Le roy ne trouvera point mauvais que vous alliez voir de temps en temps le dernier prisonnier que vous avez entre

---

(1) Archives du royaume, K. 129.

les mains, lorsqu'il sera estably dans sa nouvelle prison, et dès qu'il sera parti de celle où vous le tenez; Sa Majesté désire que vous exécutiez l'ordre qu'elle vous a envoyé pour vostre establissement à Exiles. Je vous prie de rendre le paquet cy-joint en mains propres à M. de Richemont (1).

De Louvois (2).

A M. DE LOUVOIS.

D'Exiles, le 11 mars 1682.

Monseigneur,

J'ai reçu celle qu'il vous a plû me faire l'honneur de m'écrire le 27 du passé, par laquelle vous me mandez, Monseigneur, qu'il est important que mes deux prisonniers n'aient aucun commerce. Depuis le commencement que Monseigneur m'a fait ce commandement-là, j'ai gardé ces

(1) *Ce nom veut dire M. de Catinat, que je tenois pour lors enfermé à Pignerol.* (Note de la main de Saint-Mars.)

(2) Archives du royaume, K. 129.

deux prisonniers, qui sont à ma garde (1), aussi sévèrement et exactement que j'ai fait autrefois MM. Foucquet et Lauzun, lequel ne se peut pas vanter d'avoir donné ni reçu des nouvelles, tant qu'il a été enfermé. Ceux-ci peuvent entendre parler le monde qui passe au chemin qui est au bas de la tour où ils sont ; mais eux, quand ils voudroient, ne sauroient se faire entendre ; ils peuvent voir les personnes qui seroient sur la montagne qui est devant leurs fenêtres, mais on ne sauroit les voir, à cause des grilles qui sont au-devant de leurs chambres. J'ai deux sentinelles de ma compagnie nuit et jour des deux côtés de la tour, d'une distance raisonnable, qui voient obliquement la fenêtre des prisonniers. Il leur est consigné d'entendre si personne ne leur parle, et s'ils ne crient point par leurs fenêtres, et de faire marcher les passans qui s'arrêteroient dans le chemin ou sur le penchant de la montagne. Ma chambre étant jointe à la tour, qui n'a d'autre vue que du côté de ce chemin, fait que j'entends et vois tout, et même mes deux sentinelles, qui sont toujours alertes par ce moyen-là.

Pour le dedans de la tour, je l'ai fait séparer d'une manière où le prêtre qui leur dit la messe ne les peut voir, à cause d'un tambour que j'ai fait faire, qui couvre leurs doubles portes. Les domestiques

---

(1) De Lestang ou Matthioli, et le Dominicain ou Jacobin.

qui leur portent à manger, mettent ce qui fait de besoin aux prisonniers, sur une table qui est là, et mon lieutenant le prend et le porte. Personne ne leur parle que moi, mon officier, M. Vigneron (le confesseur), et un médecin qui est de Pragelas, à six lieues d'ici, et en ma présence. Pour leur linge et autres nécessités, mêmes précautions que je faisois pour mes prisonniers du passé.

Je suis, etc.

De Saint-Mars.

AU MINISTRE.

D'Exiles, le 23 décembre 1685.

Mes prisonniers sont toujours malades et dans les remèdes; du reste, ils sont dans une grande quiétude.

De Saint-Mars.

A M. DE LOUVOIS.

D'Exiles, le 20 janvier 1687.

Monseigneur,

Je suis pénétré de la nouvelle grâce que je viens de recevoir de Sa Majesté (le gouvernement des îles Sainte-Marguerite). Si vous m'ordonnez d'y aller dans peu, je vous supplie de permettre que ce soit par le Piémont, à cause de la grande quantité de neige qu'il y a d'ici à Embrun; et à mon retour, qui sera le plus prompt que faire se pourra, de trouver bon que j'aille, en chemin faisant, prendre congé de M. le duc de Savoye, de qui j'ai toujours reçu mille honneurs. Je donnerai si bien mes ordres, pour la garde de mon prisonnier, que je puis bien vous en répondre, Monseigneur, pour son entière sûreté, et même pour l'entretien que j'ai toujours empêché d'avoir avec mon lieutenant, à qui j'ai défendu de lui jamais parler, ce qui s'exécute ponctuellement. Si je le mène aux îles, je crois que la plus sûre voiture seroit une chaise, couverte de toile cirée, de manière qu'il auroit assez d'air, sans que personne le pût voir ni lui parler pendant la route, pas même mes soldats que

je choisirois pour être proches de la chaise, qui seroit moins embarrassante qu'une litière qui peut souvent se rompre.

Je suis, etc.

DE SAINT-MARS.

AI MINISTRE.

Des îs Sainte-Marguerite, le 23 mars 1687.

. . . .

Il y a trente jrs que je suis arrivé ici, j'en ai passé vingt-six u lit, avec une fièvre continue. J'ai tant pris dquinquina en poudre, que depuis trois jours je su sans fièvre. J'ai envoyé prendre ma litière à Tlon, pour partir d'ici le 26 du courant, et j'eère d'être à Exiles en huit jours, par la route dmbrun et de Briançon. Dès que j'aurai reçu l'hnneur de vos commandemens, Monseigneur, jme remettrai en marche avec mon prisonnierque je vous promets de conduire ici en toute sûré, sans que personne le voie ni lui puisse parleJe ne lui ferai point entendre la

JOURNAL DE DUJONCA,

Lieutenant de roi de la Bastille; *journal écrit tout entier de sa main, et dont la première publicité est due au* père Henri Griffet, *puis à* Sainte-Foix (1).

« Jeudi, 18 septembre 1698, à trois heures après midi, M. de *Saint-Mars*, gouverneur de la Bastille, est arrivé, pour sa première entrée, venant des îles *Sainte-Marguerite et Saint-Honorat*, ayant amené avec lui, dans sa diligence, un ancien prisonnier qu'il avoit à Pignerol, dont le nom ne se dit pas; lequel on fait tenir toujours masqué, et qui fut d'abord mis dans la tour de la *Basinière* en attendant la nuit, et que je conduisis ensuite moi-même, sur les neuf heures du soir, dans la troisième chambre de la tour de la *Bertaudière*; laquelle chambre j'avois eu soin de faire meubler de toutes choses avant son arrivée, en ayant reçu l'ordre de M. de *Saint-Mars*............. En le conduisant dans ladite chambre, j'étois accompagné du sieur *Rosarges*, que M. de *Saint-Mars* avoit

(1) T. 5, p. 273.

aussi amené avec lui, et lequel étoit chargé de servir et de soigner ledit prisonnier, qui étoit nourri par le gouverneur. »

Dans l'ouvrage intitulé : *la Bastille dévoilée*, il est dit (page 27, 9e. livraison) qu'on a soustrait du registre de la Bastille *avec beaucoup de soin*, le *folio* 120, qui correspondait à l'année 1698; mais qu'une feuille, divisée en colonnes, imprimée et communiquée par M. Duval, secrétaire de la police, confirme le journal de Dujonca, et porte les paroles :

Noms et qualités des prisonniers.

« Ancien prisonnier de Pignerol, obligé de porter toujours un masque de velours noir, dont on n'a jamais sçu le nom ni les qualités. »

Dates de leurs entrées.

« 18 Septembre 1698, à 3 heures après midi. »

Tome ... Page ...

« Dujonca, volume 37. »

Motif de la détention.

« On ne l'a jamais sçu. »

Observations.

« C'est le fameux homme au masque, que personne n'a jamais su ni connu. »

« *Nota*. Ce prisonnier a été amené à la Bastille par M. de *Saint-Mars*, dans sa litière, lorsqu'il est venu prendre possession du gouvernement de la Bastille, venant de son gouvernement des îles de *Sainte-Marguerite et Honorat*, et qu'il avoit ci-devant à Pignerol.

» Ce prisonnier étoit traité avec une grande distinction de M. le gouverneur, et n'étoit vu que de lui et de M. de Rosarges, major du château, qui seul en avoit soin. »

Le même journal de Dujonca annonce la mort du prisonnier en ces termes :

« Du lundi 19 novembre 1703, *le prisonnier inconnu, toujours masqué d'un masque de velours noir*, que M. de *Saint-Mars* avoit amené avec lui, venant des îles *Sainte-Marguerite*, et qu'il gardoit depuis long-temps, s'étant trouvé hier un peu plus mal, en sortant *de la messe*, est mort aujourd'hui sur les dix heures du soir, sans avoir eu une grande maladie, il ne se peut pas moins. M. *Girault*, notre aumônier, le confessa hier; surpris de la mort, il n'a pu recevoir ses sacremens, et notre aumônier l'a exhorté un moment avant que de

mourir. Il fut enterré le mardi, 20 novembre, à quatre heures après midi, dans le cimetière de Saint-Paul, notre paroisse ; son enterrement coûta 40 livres. »

Nous avons donné l'extrait mortuaire dans l'ouvrage (1). Mais voici ce que portait la feuille du major Chevalier (2).

Date de la mort.

« Le 19 novembre 1703. »

Tome . . ., page . . .

« Dujonca, vol. 8°. »

Observations.

« Mort le 19 novembre 1703, âgé de 45 ans ou environ; enterré à Saint-Paul, le lendemain, à 4 heures après midi, sous le nom de Marchiali, en présence de M. de Rosarges, major du château, et de M. Reilh, chirurgien-major de la Bastille, qui ont signé sur les registres extraits mortuaires

---

(1) Page 70.

(2) L'extrait mortuaire était en tout semblable à celui qui se trouvait en 1786, chez M. *Amelot*, ancien ministre de la maison du roi, à qui *Chevalier* l'avait communiqué. Le savant M. *Vanpraet* en prit également connaissance.

de Saint-Paul. Son enterrement a coûté quarante livres.

» Ce prisonnier a resté à la Bastille 5 années et 62 jours, non compris le jour de son enterrement.

» *Nota.* Il n'a point été malade que quelques heures, mort comme subitement; il a été enseveli dans un linceul de toile neuve, et généralement tout ce qui s'est trouvé dans sa chambre a été brûlé, comme son lit tout entier, y compris les matelas, tables, chaises et autres ustensiles, réduits en poudre et en cendres, et jettés dans les lattrines. Le reste a été fondu, comme argenterie, cuivre, étain. Ce prisonnier étoit logé à la troisième chambre de la tour *Bertaudière*, laquelle chambre a été regrattée et piquée jusqu'au vif dans la pierre, et reblanchie de neuf de bout à fond. Les portes et fenêtres ont été brûlées comme le reste.

» Il est à remarquer que dans le nom de *Marchiali* que l'on lui a donné sur le registre mortuaire de Saint-Paul, on y trouve lettres pour lettres ces deux mots, l'un latin, l'autre françois : *Hic amiral*, c'est l'amiral (1). »

Sainte-Foix avoit déjà rapporté presque toutes ces circonstances.

---

(1) Voyez *la Bastille dévoilée*, IXe. livraison, pages 33 et suivantes.

NOMINATION DU P. GRIFFET.

A M. DE LAUNEY,

Capitaine et Gouverneur de mon château de la Bastille.

M. de Launey, je vous fais cette lettre pour vous dire qu'ayant fait choix du père Griffet, de la compagnie de Jésus, au lieu du feu P. Couvrigny, pour confesser les prisonniers qui sont par mes ordres dans mon château de la Bastille, mon intention est que vous donniez vos ordres pour qu'il puisse y entrer librement lorsqu'il sera requis pour faire ses fonctions. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Mons. de Launey, en sa ste. garde.

Écrit à Versailles, ce 13 décembre 1745.

LOUIS.

Plus bas.

PHELYPEAUX.

Lettre aux auteurs du Journal encyclopédique, *au sujet de l'Homme au Masque de Fer.*

« Messieurs,

» Depuis l'anecdote de l'homme au masque de fer, que nous a donnée M. de Voltaire, dans son *Siècle de Louis XIV*, j'ai toujours été très curieux de chercher à découvrir quel pouvoit être ce prisonnier; mais toutes mes recherches ne m'avoient jusqu'ici rien donné qui pût me contenter; le hasard vient de me faire trouver une feuille détachée d'un ouvrage qui a pour titre : *Histoire abrégée de l'Europe*, pour le mois d'août 1687, imprimée la même année à *Leide*, chez *Claude Jordan*. A l'article Mantoue, j'ai lu la lettre dont j'ai l'honneur de vous envoyer copie, traduite de l'italien. Il paraît que ce secrétaire de M. le duc de Mantoue, dont il est question, pourroit bien être cet homme au masque de fer, transféré de Pignerol aux îles Sainte-Marguerite, et de là à la Bastille en 1690, lorsque M. de Saint-Mars en eut le gouvernement. Je le croirois d'autant plus, que, comme dit M. de Voltaire, et tous ceux qui ont fait des recherches à ce sujet, il

n'est disparu dans ce temps-là aucun prince, ni personne de marque dans toute l'Europe.

» Si vous trouvez, Messieurs, quelque probabilité à ma remarque, et que vous croyiez que cela puisse intéresser le public, vous êtes les maîtres de l'insérer dans votre journal, etc.

» Le baron de Heiss,

» *Ancien capitaine du régiment d'Alsace.*

» A Phalsbourg, le 28 juin 1770. »

Lettre au sujet de l'Homme au Masque de Fer, annoncée dans la précédente.

« Messieurs,

» Un de mes amis m'a dit qu'il avoit lu dans *l'histoire abrégée de l'Europe* (tom. 2, pag. 33), qu'on disoit que M. le duc de *Mantoue* avoit dessein de vendre sa ville capitale, mais que l'auteur de cette histoire n'en croyoit rien.

» Vous êtes mal informés; il est certain qu'on a négocié cette affaire, et qu'elle étoit déjà bien avancée. Le secrétaire de ce duc, qui avoit beau-

coup de crédit auprès de son maître, l'a détourné de ce dessein; mais il lui en a coûté cher, comme vous l'allez apprendre.

» Ce fidèle ministre fit entendre au duc qu'il y alloit de son intérêt et de son honneur de conserver son duché, et lui fit changer de sentiment; il fit bien plus, il l'obligea de s'unir avec les autres princes de l'*Italie*, pour s'opposer aux desseins de la France. Ce fut lui qui négocia l'entrevue des princes, qui se fit à *Venise* l'hiver passé, dans le temps du carnaval : on choisit ce temps pour mieux cacher les desseins que l'on avoit; vous le savez sans doute, il n'est pas extraordinaire de voir beaucoup de princes et de personnes de qualité à Venise dans ce temps-là. Ce secrétaire alla ensuite à *Rome*, où il séjourna quelque temps; il passa de là presque dans toutes les cours de l'*Italie*; il alla à *Venise* et à *Gènes*, et il réussit partout si bien, qu'il avoit presque détaché toutes ces puissances des intérêts de la *France*. Il alla enfin à Turin pour le même dessein; comme il croyait ses négociations fort secrètes, il visita souvent le marquis d'Arcy, ambassadeur de France à la cour de Savoye; mais qui est-ce qui peut échapper aux yeux pénétrants de la *France*? Le ministre de cette couronne étoit averti de tous les desseins du secrétaire avant qu'il arrivât à Turin. Il lui fit pourtant mille civilités, le régala fort souvent, et l'invita enfin à aller prendre le divertissement de

la chasse, à une ou deux lieues de *Turin*. Le secrétaire, qui n'avoit point de temps à perdre, et qui jugeait celui de l'absence de l'ambassadeur de France, fort propre pour ses négociations, s'en excusa d'abord sur ce qu'il n'avoit point de chevaux; l'ambassadeur lui en offre que le secrétaire n'ose refuser, de peur de faire soupçonner quelque chose de la vérité. Le jour de la chasse étant venu, ils partirent ensemble; mais ils ne furent pas à une lieue de la ville que le secrétaire fut environné de dix ou douze cavaliers qui *l'enlevèrent, le déguisèrent, le masquèrent, et le conduisirent à Pignerol*. Il s'imagina bien sans doute quel étoit celui qui lui jouait ce tour; mais le moyen de résister? Il étoit à *Pignerol* trop près de *l'Italie*, et quoiqu'il y fût gardé très-soigneusement, on craignit que les murailles ne parlassent; on l'en tira donc pour le conduire aux îles *Sainte-Marguerite*, où il est à présent, sous la garde de M. de *Saint-Mars*, qui en est le gouverneur. Voilà *une nouvelle bien surprenante, mais qui n'en est pas moins véritable.*

» Je suis, etc. (1). »

---

(1) Voyez le *Journal encyclopédique*, 1770, tome 6, 1re. partie, p. 133. — Le *Journal de Paris*, 22 décembre 1779, pag. 1470.

Cette lettre frappa tellement le feu duc de *Choiseul*, qu'il envoya exprès de *Chanteloup à Paris, M. Dutens*, pour

A la lettre étaient jointes ces réflexions.

« On parle d'un voyage fait à Vienne par le
» duc de Mantoue. Quelques politiques croyent
» que c'est l'affaire qui est arrivée à son secrétaire
» qui est cause de son voyage, et qu'il a dessein de
» faire alliance avec l'empereur et le roi d'Es-
» pagne. »

---

vérifier à la *Bibliothèque du Roi* la citation de l'*Histoire abrégée de l'Europe*.

En 1782 ou 1783, il mourut à *Turin* un marquis de *Pancalier de Prié*, dans les manuscrits duquel on trouva aussi l'anecdote de ce secrétaire du duc de *Mantoue*. Tous les *journaux italiens* la publièrent; quoiqu'on la regardât comme nouvelle, elle ne fit pas une grande sensation.

Voyez *la Bastille dévoilée*, IXe. livr., pages 73 et 74.

FIN DES PIÈCES JUSTIFICATIVES.



